Mis en ligne le 6 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

3, Place des Carmes - CS 80501 15005 AURILLAC cedex

> Tél.: 04 71 46 86 30 Fax: 04 71 46 87 30

> www.caba.fr

Mis en ligne le 6 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Affiché le



SOMMAIRE

I. In Tupping in	<u>Pages</u>
 Les Communes membres 	3
II - La présentation de la CABA	
 Les Compétences 	8
• Les Élus	10
 Les Commissions 	12
III – LES MOYENS DE L'ACTION	
 L'Administration Générale 	14
 Les Ressources Humaines 	15
 Les Services Financiers et Marchés Publics 	21
 Le Service Patrimoine / Juridique / Assurances 	26
 La Direction des Systèmes d'Information 	27
IV – LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	
 L'Aménagement de l'espace – Développement économique 	30
 Le Développement Communal 	34
 L'Enseignement Supérieur 	34
 Le Tourisme 	35
 Les Grands équipements sportifs et culturels 	39
 La Cohésion Sociale et Territoriale 	48
• Le PLIE	53
IV – LE CADRE DE VIE	
 Les Transports 	54
L'Eau et l'Assainissement	59
 L'Environnement, la collecte et la valorisation des déchets 	71
• Les Opérations de construction et de réhabilitation des bâtiments et	
équipements	74
 Le Service Bâtiments, Espaces Verts et Moyens Généraux 	75
 L'Urbanisme/Habitat et le Service ADS 	79
 Le ScoT/Focus sur la démarche TEPOS 	89

I – LE TERRITOIRE DE LA CALD: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

La Communauté d'Agglomération, c'est 25 communes, 55 463 habitants¹ et 490 km² entre le Puy Mary et la Châtaigneraie.



¹ Source: INSEE (population totale légale 2019 entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022)

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE











ARPAJON-SUR-CERE

Population : 6 471 habitants Superficie : 4 767 ha Altitude : 600 m Date d'entrée au SIVM : 1965

AURILLAC

Population : 26 876 habitants Superficie : 2 876 ha Altitude : 622 m Date d'entrée au SIVM : 1965

AYRENS

Population : 643 habitants Superficie : 2 550 ha Altitude : 620 m

Date d'entrée à la CABA : novembre 1999

CARLAT

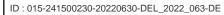
Population : 365 habitants Superficie : 2 088 ha Altitude : 480 m à 906 m Date d'entrée à la CABA : janvier 2012

CRANDELLES

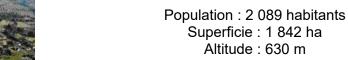
Population: 876 habitants Superficie: 1 246 ha Altitude: 620 m Date d'entrée au District: 1990

GIOU-DE-MAMOU

Population: 784 habitants Superficie: 1 423 ha Altitude: 640 m Date d'entrée au District: 1990







Date d'entrée à la CABA : novembre 1999



LABROUSSE

Population: 508 habitants Superficie: 2 000 ha Altitude: 650 m à 851 m Date d'entrée à la CABA : janvier 2009



LACAPELLE-VIESCAMP

Population: 527 habitants Superficie: 1 562 ha Altitude: 552 m Date d'entrée à la CABA : janvier 2007



LAROQUEVIEILLE

Population: 358 habitants Superficie: 1568 ha Altitude: 720 m Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



LASCELLES

Population: 293 habitants Superficie: 1910 ha Altitude: 760 m Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



MANDAILLES - SAINT-JULIEN

Population: 187 habitants Superficie: 3 600 ha Altitude: 930 m Date d'entrée à la CABA : janvier 2002



MARMANHAC

Population: 757 habitants Superficie: 2 424 ha Altitude: 650 m Date d'entrée à la CABA : janvier 2002

Affiché le







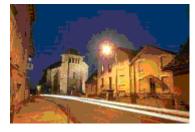
Population: 2 171 habitants Superficie: 1 178 ha Altitude: 636 m Date d'entrée au District: 1990

REILHAC



Population: 1 116 habitants Superficie: 901 ha Altitude: 636 m Date d'entrée au District: 1990

SANSAC-DE-MARMIESSE



Population : 1 402 habitants Superficie : 1 436 ha Altitude : 540 m Date d'entrée au District : 1990

SAINT-CIRGUES-DE-JORDANNE



Population: 149 habitants Superficie: 1 623 ha Altitude: 800 m Date d'entrée à la CABA: 2002

SAINT-PAUL-DES-LANDES



Population : 1 581 habitants Superficie : 1 900 ha Altitude : 554 m

Date d'entrée au District : 1998



SAINT-SIMON

Population: 1 158 habitants Superficie: 2 727 ha Altitude: 670 m Date d'entrée au District: 1990



TEISSIERES-DE-CORNET

Population : 306 habitants Superficie : 932 ha Altitude : 630 m

Date d'entrée à la CABA : novembre 1999

Mis en ligne le 6 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 05/07/2022 Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

VELZIC











Population: 431 habitants Superficie: 1 126 ha Altitude: 730 m Date d'entrée au District: 1990

VEZAC

Population: 1 284 habitants Superficie: 1 502 ha Altitude: 650 m Date d'entrée au District: 1990

VEZELS-ROUSSY

Population : 129 habitants Superficie : 1 287 ha Altitude : 400 m à 730 m Date d'entrée à la CABA : janvier 2009

YOLET

Population: 561 habitants Superficie: 982 ha Altitude: 650 m Date d'entrée au District: 1995

YTRAC

Population: 4 441 habitants Superficie: 3 837 ha Altitude: 591 m Date d'entrée au District: 1990

Affiché le

II – LA PRÉSENTATION DE LA CID 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

A. LES COMPÉTENCES

Sur ce territoire, la Communauté d'Agglomération exerce plusieurs catégories de compétences (arrêté préfectoral n° 2019-1755 du 27 décembre 2019).

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES:

→ En matière de développement économique :

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire, aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont création d'offices de tourisme

→ En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code

→ En matière d'équilibre social de l'habitat :

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

→ En matière de Politique de la Ville :

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du Contrat de Ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- · Programmes d'actions définis dans le Contrat de Ville

→ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211.7 du Code de l'Environnement.

→ En matière d'accueil des Gens du Voyage :

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage
- → Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.
- → Eau.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

- → Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales :
 - L'étude et la mise en place des zonages d'assainissement des différentes communes et d'un schéma directeur d'assainissement
 - L'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la collecte séparative et au traitement des eaux usées domestiques ou, pour les eaux usées non domestiques, faisant l'objet d'une convention de déversement
 - L'étude et la réalisation des ouvrages nécessaires à la collecte unitaire et au transport des eaux usées lorsque la mise en place de la collecte séparative n'est pas techniquement ou économiquement appropriée
 - · Le contrôle initial et périodique des installations d'assainissement non collectif
 - Les services concourant à l'exploitation des services publics d'assainissement collectif et non collectif
- → Gestion des eaux pluviales urbaines dans les conditions prévues à l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES:

- → Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire.
- → En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - La lutte contre la pollution de l'air
 - · La lutte contre les nuisances sonores
 - Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- → Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

COMPÉTENCES FACULTATIVES:

- → En matière d'enseignement :
 - La participation au fonctionnement de l'antenne universitaire et à la mise en place des services et animations nécessaires à la vie étudiante
 - Le soutien aux programmes locaux de recherche
 - Au titre des investissements portés antérieurement, la propriété du collège de la Ponétie, mis à disposition du Département du Cantal et la propriété de l'école des Dinandiers, mise à disposition de la Commune d'Aurillac

→ En matière de sécurité civile :

- Le versement du contingent incendie
- La représentation des communes au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- · L'intégration au SIG de la DECI des communes

→ En matière d'aménagement numérique :

 Les réseaux de télécommunication en fibre optique haut et très haut débit d'intérêt communautaire

→ En matière de tourisme :

• Les équipements à vocation touristique d'intérêt communautaire

A 66: - I- 4 | I -

SLOW

→ En matière d'orientation des jeunes et d'insertion par l'act 10 1015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
- Le soutien à la Mission Locale de l'Arrondissement d'Aurillac
- · Le Point Information Jeunesse

→ Au titre des services communs créés en application de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L'instruction des autorisations du droit des sols
- Le Système d'Information Géographique (SIG)
- · La Direction des Systèmes d'Information

En outre,

- Sur décision du Conseil Communautaire et pour chacune des compétences qui lui sont déléguées, la Communauté d'Agglomération peut assurer, à titre onéreux, des études, prestations de services ou travaux au bénéfice de collectivités tierces autres que ses membres. Ces activités peuvent s'exercer en dehors du territoire communautaire.
- Elle peut recevoir mandat de ses membres ou de personnes publiques pour réaliser sur son territoire des travaux ne relevant pas de ses compétences mais ayant un lien avec des aménagements qu'elle réalise concomitamment ou pour lesquels elle dispose des équipements ou des capacités administratives et techniques nécessaires.

Il est à noter que les statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA), tels que décrits ci-dessus, ont été adoptés par la délibération n° DEL_2019_147 en date du 30 septembre 2019.

La définition de l'intérêt communautaire et la formalisation du champ d'intervention de la CABA au titre de ses compétences statutaires avaient été établies par la délibération n° 2016/172 du 28 novembre 2016 puis par la délibération n° DEL_2019_060 du 1^{er} avril 2019. Suite à l'adoption de ses nouveaux statuts fin 2019, le Conseil Communautaire de la CABA a acté une définition actualisée de l'intérêt communautaire par délibération n° DEL_2021_168 du 16 décembre 2021.

Une réflexion a par ailleurs été entamée à l'automne 2021 pour établir une nouvelle mouture des statuts de l'intercommunalité, laquelle devrait être arrêtée courant 2022.

B. LES ÉLUS (AU 31 DÉCEMBRE 2021)

Président: Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac

Les Vice-Présidents :

- 1^{er} Christian POULHES, chargé de l'Administration Générale, des Finances et des Contractualisations, Maire de Naucelles
- **2**^{ème} **Magali MAUREL**, chargée du Développement Touristique et des Affaires Culturelles
- 3^{eme} Stéphane FRECHOU, chargé de l'Environnement et du Développement Durable
- **4**^{eme} **Bernadette GINEZ**, chargée des Ressources Humaines, Maire d'Ytrac
- 5^{ème} Jean-Luc LENTIER, chargé du Développement Communal, Maire de Vézac
- **6**ème **Isabelle LANTUEJOUL**, chargée des Zones d'Activités Economiques et de la Plateforme Aéroportuaire, Maire d'Arpajon-sur-Cère
- **7**ème **Gérard PRADAL**, chargé de la Politique du Grand Cycle de l'Eau, des Travaux et des Gens du Voyage, Maire de Labrousse
- 8^{eme} Angélique MARTINS, chargée de l'Habitat et de la Politique de la Ville
- 9^{ème} Sébastien PRAT, chargé des Mobilités et des Transports Urbains
- 10^{ème} Nathalie GARDES, chargée de la Communication et des Techniques de l'Information, Maire de Saint-Simon
- 11ème Alain COUDON, chargé de l'Urbanisme et du PLUi

Affiché le

SLOW

12^{eme} Maryline MONTEILLET, chargée des Equipements Touris Up: 1015-241500230-20220630-DEL 2022-063-DE Viescamp

13ème Charly DELAMAIDE, chargé des Equipements et animations sportifs

Les Conseillers Délégués :

auprès du Président de la CABA:

- Bernard BERTHELIER, chargé du suivi de la politique de prévention de la délinquance
- Hubert BONHOMMET, chargé du PLIE, Maire d'Ayrens
- Michel COSNIER, chargé du Contrat local de santé et de la gestion de la maison de garde médicale, Maire de Marmanhac
- Véronique VISY, chargée de l'Enseignement Supérieur

auprès du Vice-Président chargé de l'Administration Générale, des Finances et des Contractualisations :

- Frédéric GODBARGE, plus particulièrement chargé des Marchés Publics, Maire de Gioude-Mamou
- Jean-Pierre PICARD, plus particulièrement chargé du traitement des opérations comptables, Maire de Reilhac
- Jean-Luc TOURLAN, plus particulièrement chargé de la Politique Fiscale, Maire de Vézels-Roussy

auprès de la Vice-Présidente chargée du Développement Touristique et des Affaires Culturelles :

- Jean-Michel FAUBLADIER, plus particulièrement chargé des évènementiels à vocation touristique, Maire de Lascelles
- Philippe MAURS, plus particulièrement chargé de l'Information et de la Promotion du Tourisme, Maire de Saint-Cirgues-de-Jordanne

auprès du Vice-Président chargé de l'Environnement et du Développement Durable :

- Yves ALEXANDRE, plus particulièrement chargé des Espaces naturels sensibles et de la Plantelière, Maire de Carlat
- Louis ESTEVES, plus particulièrement chargé de la Politique de valorisation des déchets, Maire de Yolet
- Christian FRICOT, plus particulièrement chargé de la Politique contre le changement climatique et pour l'environnement
- Philippe MARIOU, plus particulièrement chargé du Développement Durable
- Jean-Louis PRAX, plus particulièrement chargé des relations avec l'Association « Les Jardins de Laroquevieille », Maire de Laroquevieille

auprès de la Vice-Présidente chargée des Ressources Humaines :

• Bernard BERTHELIER, plus particulièrement chargé des recrutements et de la politique sociale

auprès du Vice-Président chargé du Développement Communal :

Jean-Louis PRAX, Maire de Laroquevieille

auprès de la Vice-Présidente chargée des Zones d'Activités Economiques et de la plateforme aéroportuaire :

- Jean-Luc DONEYS, plus particulièrement chargé de l'Economie agro-alimentaire
- Frédéric GODBARGE, plus particulièrement chargé de la Contractualisation avec les entreprises, Maire de Giou-de-Mamou
- Christophe PESTRINAUX, plus particulièrement chargé de la Gestion de l'offre foncière économique

auprès du Vice-Président chargé de la Politique du Grand Cycle de l'Eau, des Travaux et des Gens du Voyage

 Jean-Louis VIDAL, plus particulièrement chargé de la Gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage, Maire de Crandelles

ffiché le

auprès de la Vice-Présidente chargée de l'Habitat et de la Politi | D. 2015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

 Jean-Luc TOURLAN, plus particulièrement chargé de la Politique de l'Habitat, Maire de Vézels-Roussy

auprès du Vice-Président chargé des Mobilités et Transports Urbains :

 Jean-François BARRIER, plus particulièrement chargé des Transports Urbains, Maire de Velzic

auprès de la Vice-Présidente chargée de la Communication et des Techniques de l'Information :

 Michel BAISSAC, plus particulièrement chargé de la téléphonie et des réseaux de communication, Maire de Sansac-de-Marmiesse

auprès du Vice-Président chargé de l'Urbanisme et du PLUi :

 Jean-Louis VIDAL, plus particulièrement chargé des relations avec le monde agricole, Maire de Crandelles

auprès de la Vice-Présidente chargée des Equipements Touristiques :

- Thierry CRUEGHE, plus particulièrement chargé des itinéraires et des sentiers de randonnées, Maire de Teissières-de-Cornet
- Jean-François RODIER, plus particulièrement chargé des Campings communautaires, Maire de Jussac

auprès du Vice-Président chargé des Equipements et animations sportifs :

- Philippe FABRE, plus particulièrement chargé des projets sportifs communautaires, Maire de Mandailles-Saint-Julien
- Philippe COUDERC, plus particulièrement chargé des animations sportives communautaires

Les Maires associés :

Patricia BENITO Maire de Saint-Paul-des-Landes

Les Conseillers communautaires titulaires (au 31 décembre 2021) :

Catherine AMALRIC - Ginette APCHIN - Yvette BASTID - Elisa BASTIDE - Jamal BELAIDI - Vanessa BONNEFOY - Nadine BRUEL - Elise BRUGIERE - Christelle CHASTEL - Géraud DELPUECH - Aurélie DEMOULIN - Dominique FABREGUES - Claudine FLEY - Daniel FLORY - Cécile GANE - Mireille LABORIE - Sylvie LACHAIZE - Evelyne LADRAS - Dominique LAVIGNE - David LOPEZ - Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC - Chloé MOLES - Maxime MURATET - Jean-Paul NICOLAS - Valérie RUEDA - Guy SENAUD - Philippe SENAUD - Frédéric SERAGER - Nicole SOULENQ-COUSSAIN - Julien VIDALINC.

Les Conseillers communautaires suppléants :

Gilbert BADUEL - Alain BAZELLE - Chrystel CHASSAGNE - Marie-Brigitte CROZAT - François DELRIEU - Marc FLAGEL - Christiane GAILLARD - Catherine HEDON - Elie MALBOS - Annelise MICHEL-GAGNAIRE - Vincent NIGOU - Marie-Jeanne PETERS - Marcel PORTON - Jacques ROUMANIOL - Bruno SERRE.

C. LES COMMISSIONS (AU 31 DÉCEMBRE 2021)

COMMISSION AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE:

Ginette APCHIN - André ARNAL - Yvette BASTID - Elisa BASTIDE - Emilie CHEMINADE - Sébastien CHEYSSAC - Patrice COUDON - Jean-Luc DONEYS - Dominique FABREGUES - Aymeric FAIVRE - Céline GAILLARD - Cécile GANE - Albert LINARD - Elie MALBOS - Victor MOROT - Maxime MURATET - Nicole SOULENQ-COUSSAIN - Benoît THER - Bertrand TOUBERT.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE:

André ARNAL - Sébastien BADUEL - Alain BAZELLE - Nathalie BESSIERES - Géraud CONDAMINE - Pierre COUDERC - Marie-Brigitte CROZAT - Gilbert DAUDE - Jean-Paul DELORT - Jacques DELZANGLES - Jean-Luc DONEYS - Cécilia ESCASSUT - Patrick EVEILLARD - Serge FAU - Marc FLAGEL - Christian FRICOT - Christiane GAILLARD - Cécile GANE - Olivier GIL - Mireille LABORIE - Evelyne LADRAS - Laurent LAPORTE - Mathieu LECLERCQ - Albert LINARD - Vincent MARTINET - Valerio MASSIDDA - Isabelle MEYNIEL - Maxime MURATET - Vincent NIGOU - Vincent RIGAUDIERE - Geneviève ROLLAND - Jacques ROUMANIOL - Guy SENAUD - Philippe SENAUD - Fabien VABRE - Christian VIDAL.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Odile BOS - Simon BOULDOYRÉ - Jean BOUNIOL - Bernard CHALIER - Aurélie CHEBANCE - Christian CONTAMINE - Pierre COUDERC - Aurélie DEMOULIN - Aymeric FAIVRE - Daniel FLORY - Christian FRICOT - Geneviève GAGNE - Jacques GALERY - Cécile GANE - Antoine GENCE - Hélène GHESQUIERE - Catherine GUIGNABERT - Catherine HEDON - Mireille LABORIE - Jean-Claude LACOSTE - Evelyne LADRAS - Dominique LAVIGNE - Nathalie MALGOUZOU - Géraud MARCASTEL - Philippe MARIOU - Vincent MARTINET - Monique PEPIN - Léo PONS - Stéphanie PRADAL - Nicolas RAUSSOU - Cyrille SCIORETO.

COMMISSION GRAND CYCLE DE L'EAU:

André ARNAL - Michel ARRESTIER - Nathalie AURIEL - Jérémie BORNE - Jean BOUNIOL - Elise BRUGIERE - Jean-Louis CAYROU - Christian CONTAMINE - Pascal DELON - Dominique FABREGUES - Hélène GHESQUIERE - Michel LACROIX - Christophe LAIR - Serge LAUBY - Michel LAVAL - Daniel LESCURE - Laurent LHERITIER - Elie MALBOS - Philippe MARIOU - Bernard MASSINI - Isabelle MEYNIEL - Vincent NIGOU - Alain POUGET - Géraud RAYNAL - Hervé SEGUIS - Guy SENAUD - Jean-Paul TROUPEL - Francis VERNET.

COMMISSION MOBILITES ET TRANSPORTS URBAINS:

Éric AURATUS - Valérie BENECH - Maryse BOLLAERT - Nadine BRUEL - Sylvain CANET - Christelle CHASTEL - Cécile CHEVALIER - Pierre COUDERC - Stéphanie DELORME - Patrick EVEILLARD - Dominique FABREGUES - Christiane GAILLARD - Christelle GIBERT - Catherine HEDON - Sylvie LACHAIZE - Michel LACROIX - Evelyne LADRAS - Elie MALBOS - Vincent MARTINET - Serge MIELVAQUE - Chloé MOLES - Véronique PUECHBROUSSOUX - Audrey SEBTI - Cécile SENAUD - Marie-Hélène SERONIE - Bruno SERRE - Christiane SOUBRIER - Christine TOUZY.

COMMISSION RESSOURCES:

Bernard BERTHELIER - Nathalie BESSIERES - Sabine BOUTONNET - Laurence CALDONAZZO - Bernard CHALIER - Daniel FLORY - Françoise FOUSSAT - Catherine HEDON - Stéphane JUILLARD - Cédric LASMARTRES - Fanny LHERM - Caroline MALHERBES - Annelise MICHEL-GAGNAIRE - Vincent NIGOU - Léo PONS - Geneviève ROLLAND - Laurent TELLIER - Julien VIDALINC.

COMMISSION VIE ET ANIMATIONS LOCALES:

Christine BADUEL - Anne BESSON - Clémence BLANQUET - Vanessa BONNEFOY - Nadine BRUEL - Elise BRUGIERE - Sylvain CANET - Chrystel CHASSAGNE - Géraud CONDAMINE - Philippe COUDERC - Patrice COUDON - Florence DELOM - Aymeric FAIVRE - Geneviève GAGNE - Cécile GANE - Catherine GUIGNABERT - Dominique LAVIGNE - Patrick LAVIGNE - Céline LESCURE - Danielle LINARD - David LOPEZ - Evelyne MANIAVAL - Paul MARTINS - Isabelle MONPEYSSEN - Frédéric MURAT - Maxime MURATET - Marianne REALLON - Nadine ROQUESSALANE - Valérie RUEDA - Marie-Hélène SERONIE - Bruno SERRE - Julien VIDALINC - Cécile VIGIÉ - Véronique VISY.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

III - LES MOYENS DE L'ACTION

A. L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service est composé de 3 personnes. Il est placé sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Il s'agit d'un service transversal d'aide au fonctionnement des services et d'organisation des instances communautaires. Ses missions principales sont :

- la préparation et le suivi des Conseils et Bureaux Communautaires,
- le traitement du courrier « arrivé »,
- · le suivi des dossiers de la Direction Générale,
- le secrétariat du Directeur Général des Services.

Le chef de service a également en charge la Direction du Cabinet du Président et la supervision du Service Transports.

Le fonctionnement du service a été fortement impacté par le départ en retraite d'un de ses agents en juin 2021. Son remplacement a été effectif au 1^{er} octobre 2021.

Le Secrétariat Général en chiffres :

- ◆ 5 Conseils Communautaires en 2021 (4/02 1/04 24/06 30/09 16/12).
- 171 délibérations 294 décisions 47 arrêtés.

> Les faits marquants en 2021 :

L'année 2021 a encore été fortement marquée par les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur le fonctionnement de la Collectivité et de ses instances. Le recours à la visio-conférence a ainsi été généralisé à l'ensemble des Bureaux Communautaires qui sont désormais organisés en présentiel avec une option possible pour le distanciel.

Compte- tenu de la forte circulation du virus à cette période, la CABA a organisé pour la première fois un Conseil Communautaire intégralement en visio-conférence le 16 décembre 2021.

L'année 2021 a aussi été celle de la mise en place pleine et entière de la dématérialisation des dossiers remis aux élus dans le cadre des Conseils Communautaires, via l'application Id-libre.

Enfin, au cours du printemps 2021, l'exécutif communautaire a adopté son projet de territoire pour la période 2021/2026.

Celui-ci repose sur 3 principaux axes :

- le développement économique, locomotive de tout le bassin de vie ;
- le renforcement de l'attractivité du territoire, au sein d'une nature préservée dans un pays d'art et d'histoire ;
- une armature durable fondée sur l'équilibre territorial.

Chaque année, un point d'étape sera réalisé et un bilan de l'avancement de ce Projet de Territoire sera dressé à l'occasion d'un Séminaire des Elus, organisé à l'automne.

> Les chantiers à venir en 2022 :

En 2022, le Secrétariat Général travaillera à la mise en œuvre des nouvelles normes en matière de publication des actes, et notamment à la mise en ligne des délibérations sur le site Internet de la Collectivité, avec l'appui de la DSI et du Service Communication.

Le second chantier important du service en 2022 sera la refonte complète du logiciel de vote électronique, devenu obsolète, en lien avec la DSI.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Enfin, sera amorcée, au cours de cette année, une réflexion sur la gestion dématérialisée des courriers et mails arrivant chaque jour à la CABA.

B. LES RESSOURCES HUMAINES

Le service des Ressources Humaines, rattaché à la Direction Générale des Services, est chargé de la mise en œuvre de la politique RH de la Collectivité. Il compte au 31 décembre 2021, 8 agents dont 7 de la filière administrative (1 catégorie A, responsable du service, 1 catégorie B adjoint au responsable, 5 catégories C) et 1 catégorie A de la filière technique qui assure les fonctions de conseiller de prévention/chargé de sécurité. Cela représente à la même date 7,4 ETP (équivalents temps plein) en raison de 3 temps partiels de droit. Il est à ce jour encore basé au Village d'Entreprises depuis septembre 2018 en lien avec les dégradations sur le bâtiment de l'Immeuble de la Paix. Il a cependant déménagé en septembre 2021 dans de nouveaux bureaux du Village d'Entreprises permettant de retrouver des conditions de travail plus adaptées comme des bureaux à deux par exemple, voire individuels.

Le service intervient dans les différents domaines liés à la gestion administrative et sociale d'environ 300 emplois permanents, et tout au long de l'année, de personnels remplaçants et/ou saisonniers dont le nombre simultané peut s'élever jusqu'à une quarantaine, notamment en période estivale, cela sans oublier le suivi des situations des élus en responsabilité.

Les activités principales du service concernent :

- la gestion des recrutements : suivi des demandes d'emploi, déclaration des vacances et publicités, organisation des jurys, création et enregistrement des dossiers administratifs individuels ;
- le suivi des carrières : suivi des contrats, titularisations, avancements d'échelon, de grade, promotions internes, sanctions disciplinaires, dossiers de retraite ;
- la gestion de la paie : élaboration et mise en paiement des rémunérations et des charges sociales, liquidation des indemnités des élus ;
- le suivi du temps de travail : gestion et organisation des congés et des absences diverses, déplacements et missions des personnels;
- la protection sociale : arrêts maladie, accidents de service ou du travail, maladies professionnelles, contact avec les compagnies d'assurances pour les dossiers de prévoyance et de remboursement, relations avec le Comité des Œuvres Sociales (COS) du Pays Vert;
- la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail : plan d'actions en matière d'hygiène et de sécurité au travail, tenue du document unique, suivi médical des personnels (ponctuel ou obligatoire) en lien avec le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale;
- la gestion des emplois et des compétences : formation, évaluation des personnels, suivi des fiches de postes, reclassements, organigrammes ;
- les relations sociales : élections professionnelles, Comité Technique, Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (organisation et secrétariat des séances, élaboration des règlements intérieurs), diffusion des informations auprès du personnel (notes de service, intranet) et des élus (commissions) ;
- l'élaboration et le contrôle, en lien avec le Directeur et le responsable d'exploitation, de la mise en œuvre des règles de sécurité et de sûreté sur la plate-forme aéroportuaire.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Les chiffres-clés de l'année 2021 :

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

EMPLOIS TITULAIRES	EMPLOIS TITULAIRES POSTES AFFECTES AU 31/12/2021		EVOLUTION
Filière administrative	57	57	
Catégories A B C	37	37	-
Filière culturelle	27	26	
Catégories A B C	21	20	-
Filière animation	7	7	
Catégories A B C	,	,	-
Filière sportive	0	9	
Catégories A B C	9	9	-
Filière Technique	179	167	+ 12
Catégories A B C	179	107	T 12
TOTAL	279	266	
Dont postes à temps non complet	2	2	-
Dont emplois fonctionnels	2	3	-1

EMPLOIS CONTRACTUELS	POSTES AFFECTES AU POSTES AFFECTES AU 31/12/2021 AU 31/12/2020		EVOLUTION
Emplois contractuels permanents	22	17	+5
Emplois contractuels permanents de droit privé	11	14	-3
Emplois aidés non permanents	1	0	
Emplois de cabinet	3	2	+1
TOTAL			

AUTRES DONNÉES	POSTES AFFECTES AU 31/12/2021	POSTES AFFECTES AU 31/12/2020	EVOLUTION
Personnels en détachement sur un « emploi fonctionnel »	2	3	-1
Personnels en détachement sur un emploi de « collaborateur de cabinet »	0	0	-
Personnels en détachement provenant d'une autre structure (FPE, FPH)	1	0	+1
Personnels en détachement dans une autre structure (parlement, FPE, FPH)	1	0	+1
Personnels en disponibilité	12	10	+2
Personnels mis à disposition d'un tiers : Université d'Auvergne – Campus d'Aurillac	4	4	-
Personnels bénéficiant d'un temps partiel	19	18	+1

En 2021, le service des Ressources Humaines a organisé pour l'ensemble des services et en lien avec les élus de chaque secteur concerné, 31 jurys de recrutement concernant 33 postes à pourvoir. A l'aide des classements des jurys de 2020, il a été possible de recruter 3 postes « d'agents polyvalents cellule collecte », ce qui porte le nombre de recrutements (contractuels sur poste permanent ou titulaires) en 2021 à 36 postes en lien avec des demandes de disponibilités, mutations, retraites, démissions, nouvelles « compétences » comme Petites Villes de Demain, Terre de jeux etc.

Pour l'ensemble de ces jurys et des publications liées, la CABA a reçu 422 candidatures. En 2020, pour 17 jurys, 414 candidatures « seulement » avaient été reçues. A ces différents jurys, s'ajoute la réception de 106 candidatures spontanées.

Affiché le



Travailleurs en situation de handicap: répartition par type de handicap

Agents bénéficiant d'une RQTH et assimilés (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) par la CDAPH	5
Titulaire d'une rente d'invalidité avec une IP d'au moins 10%	1
Titulaires d'une allocation temporaire d'invalidité	11
Agents ayant fait l'objet d'un reclassement	2
TOTAL	19

Soit un taux d'emploi de travailleurs handicapés de 6,07 % (pour rappel, l'obligation réglementaire est fixée à 6 % de l'effectif). Ce calcul intègre les prestations acquises par la Collectivité auprès d'établissements et entreprises spécialisés dans la réinsertion des travailleurs handicapés ainsi que les mesures adoptées en vue de faciliter l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Absences des fonctionnaires

Motifs	Nombre de Jours d'absences
Maladie ordinaire	4 347
Maladie de longue durée / Longue Maladie	3 139
Accident de service	1 057
Accident de trajet	0
Maladie professionnelle	160
Maternité et adoption	264
Paternité et adoption	46
Activité syndicale	252,5
Autres (évènements familiaux)	235
TOTAL	9 500,5

L'ensemble de ces absences représentent pour l'année l'équivalent de 26 ETP. On constate une augmentation des absences pour évènements familiaux en lien avec les absences pour garde d'enfants (en raison en partie de l'épidémie de COVID).

La tendance à la progression des jours d'arrêt pour maladie longue durée, longue maladie se maintient en 2021 comme en 2020, cela est en lien avec des congés de maladie ordinaire transformés également en CLM ou CLD. Sur ce type d'arrêt, la Collectivité a peu d'emprise de prévention pour les pathologies concernées.

Les rechutes de maladies professionnelles sont légèrement en recul pour 2021.

Répartition par filière des accidents du travail ou de service

(imputables au service ou au trajet)

En 2021, 28 déclarations ont été reconnues imputables au service, dont :

- 27 accidents (25 accidents de service, 2 accidents de travail) dont 22 avec arrêt de travail (18 accidents en 2020);
- 0 accident de trajet (0 en 2020) ;
- 1 maladie professionnelle ou à caractère professionnel (0 en 2020).

(Une déclaration reste encore dans l'attente d'une décision quant à sa reconnaissance par la commission de réforme).

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Les 27 accidents de 2021 ont entraîné 790 jours d'arrêt de travail sur l'année, auxquels il faut rajouter 3 accidents antérieurs à 2021 ayant entraîné 385 jours d'arrêt au cours de l'année (rechutes ou chevauchements de début d'année).

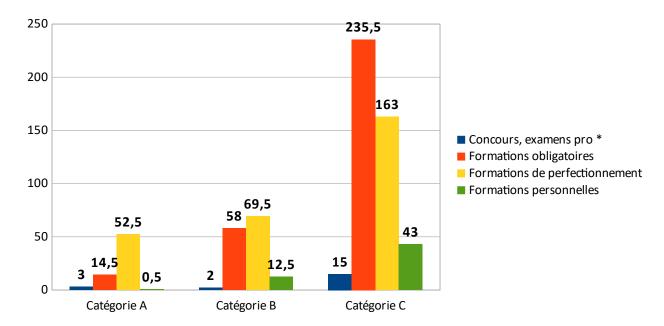
Le nombre d'accidents a augmenté en 2021. Certains éléments peuvent avoir contribué à cette hausse (un accident de la circulation a touché tout un équipage de collecte, par exemple) mais ne l'expliquent pas entièrement. Le bilan 2020 interrogeait sur l'impact négatif du fini-parti. Cette interrogation reste d'actualité (les accidents de la partie collecte ont eu lieu sur le premier semestre) et devra être gardée à l'esprit lors des prochains bilans. Deux accidents ont engendré des périodes d'arrêts plus longues (155 jours et 230 jours) que les circonstances ne le laissaient présager. Plusieurs accidents montrent la nécessité de poursuivre les efforts de sensibilisation sur la sécurité (port des EPI, port de charge, connaissance de ses limites, règles de vie en communauté).

LA FORMATION

En 2021, la Collectivité a versé 64 678 € au CNFPT à travers les prélèvements obligatoires sur sa masse salariale (0,9% chaque mois) et 63 162 € à d'autres organismes (OIE, ESIMA etc..) pour des formations plus techniques ou professionnelles. En 2020, ces montants s'élevaient respectivement à 52 820,00€ et 67 845,00€.

Répartition des journées par catégorie et type de formation

Au total, en 2021, 669 journées de formation ont été réalisées par 192 agents de la Collectivité (62 femmes et 130 hommes).



Malgré les efforts de l'antenne du Cantal du CNFPT pour accompagner nos besoins de formation, 109 demandes de formation ont été refusées par la délégation Auvergne-Rhône-Alpes. Ces refus peuvent être liés à un trop grand nombre d'inscrits, à des stages annulés, à la zone géographique de recrutement etc. Ainsi, cela peut, dans certains cas, avoir un impact sur la réalisation des formations obligatoires des agents d'autant que l'année 2020 avait déjà été largement impactée par l'épidémie de COVID et l'arrêt de l'organisation des formations. Pour mémoire, les agents fonctionnaires doivent en lien avec les statuts de leur cadre d'emploi réaliser un nombre minimum de formations obligatoires tout au long de leur carrière sans quoi cela peut impacter leur déroulé de carrière.

A noter également que les services de la Collectivité sont forteme pour des stages et des apprentissages. Ainsi en 2021, le service des Ressources Humaines a traité plus de 120 demandes d'accueil, 25 ont été retenues pour des périodes de quelques jours à plusieurs semaines.

En 2021, un contrat d'apprentissage a été signé pour la période du 6 septembre 2021 au 2 septembre 2022 avec une étudiante du Lycée de la Communication Saint-Géraud (Titre Pro : « Responsable du Développement et du Pilotage Commercial » (partenariat Services Médiathèque et Communication).

Les faits marquants de l'année 2021 :

COVID-19

L'épidémie de COVID-19 s'est poursuivie en 2021. D'avril à juillet 2021, une vague de contaminations nationales plus importante a été constatée et des mesures sanitaires encore fortes ont été maintenues. Cependant, c'est la vague de contamination de l'automne 2021 qui a le plus impacté les services et par répercussion l'activité du SRH avec la gestion des absences COVID (ASA garde d'enfants, ASA tests, isolement des cas avérés etc). Comme en 2020, l'épidémie a nécessité un suivi accru quasi-journalier des évolutions de la réglementation, des absences spécifiques, la modification du jour de carence, la gestion manuelle du télétravail dit « COVID », la modification des organisations de travail pour éviter au maximum les croisements dans les vestiaires etc.

Premières applications des lignes directrices de gestion RH

L'année 2021 a été la première année d'application des lignes directrices de gestion instaurées au plan national par la loi dite « de transformation de la fonction publique » du 6 Août 2019 et actées par arrêté de Monsieur le Président après avis favorable du Comité Technique en date du 1^{er} octobre 2020 (n° ARR_2020_100). Ainsi au 1^{er} janvier 2021, ces LDG mises en œuvre pour une durée de 6 ans (2021-2026) ont fixé les grandes orientations RH de notre EPCI.

Elles impactent notamment les décisions individuelles relatives à la carrière des agents que ce soit au niveau de celles fixées par le CDG15 (promotion interne) ou la CABA (avancement de grade).

Ainsi en 2021, 19 agents ont bénéficié d'une évolution de carrière dans le cadre des LDG :

Grade	Nombre d'agents promus	Type de LDG	Modalités	Date de nomination
Adjoint administratif 1ère cl.	3	Avancement de grade	2 examens professionnels 1 au choix	01/12/2021
Adjoint technique principal 1ère cl.	4	Avancement de grade	4 au choix	01/12/2021
Adjoint technique principal 2 ^è cl.	3	Avancement de grade	2 examens professionnels 1 au choix	01/07/2021 01/12/2021
Agent de maîtrise principal	1	Avancement de grade	Au choix	01/12/2021
Technicien principal 1ère cl	2	Avancement de grade	2 au choix	1 et 20/12/2021
Bibliothécaire principal	1	Avancement de garde	1 examen professionnel	01/01/2021
Agent de maîtrise	1	Promotion interne		01/05/2021
Adjoint technique principal 2 ^è cl.	3	Concours		01/07/2021
Ingénieur	1	Concours		01/07/2021

Sur ces 19 agents (sur 146 remplissant les conditions), 6 sont des femmes et 13 des hommes. Cela représente un taux de promotion de 13,01% remplissant ainsi les engagements pris lors de la mise en œuvre de ce dispositif.

• Préparation de l'accord sur le télétravail de droit commu ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Suite à une période de télétravail imposé en lien avec l'épidémie de COVID, les représentants du personnel et ceux de notre EPCI ont échangé et se sont mis d'accord sur un protocole concernant le télétravail de droit commun. Cet accord a été travaillé à travers plusieurs réunions entre les différents représentants, présenté en Comité Technique le 30 novembre 2021 puis voté en Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 pour une application au 1^{er} janvier 2022.

• Revalorisation du SMIC et de l'indice minimum de traitement de la fonction publique au 1^{er} octobre 2021

Au 1^{er} octobre 2021, le SMIC est porté à 10,48 €/heure (au lieu de 10,25 €) soit + 2,2 %. Afin de ne pas verser une indemnité différentielle suite à l'augmentation du SMIC, l'indice minimum de traitement est également revalorisé. L'indice majoré minimum de traitement de la fonction publique est donc porté à 340 (au lieu de 309), ce qui correspond à l'IB 367. Cela impacte notamment les 6 premiers échelons de l'échelle C1, les 4 premiers échelons de l'échelle C2, les 3 premiers échelons du grade d'agent de maîtrise.

Le SRH a ainsi procédé à cette régularisation par la réalisation d'arrêtés de modification de carrière pour chaque agent concerné.

Le Rapport Social Unique (RSU)

A partir du 1^{er} janvier 2021, le Rapport Social Unique (RSU) s'est substitué au Rapport sur l'État de la Collectivité (communément appelé Bilan Social). Introduit par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, ce nouveau RSU sera établi tous les ans (tous les deux ans auparavant), et devra être présenté au futur Comité Social Territorial (fusion du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à partir de 2023).

Le décret n° 2020-14593 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique dans la fonction publique prévoit une **période transitoire du 1**^{er} **janvier 2021 au 31 décembre 2022**, pendant laquelle le Rapport Social Unique est présenté au Comité Technique compétent. Le décret définit notamment les modalités d'élaboration des rapports sociaux uniques.

Ainsi, en 2021, le premier Rapport Social Unique a été réalisé par le SRH et déposé auprès du CDG15. Le document a été présenté en Comité Technique le 30 novembre 2021 puis en Conseil Communautaire en décembre 2021.

• Évolution du Temps Partiel Thérapeutique (décret n° 2021-1462 du 8 novembre 2021)

De nouvelles dispositions sont venues modifier la mise en œuvre du temps partiel thérapeutique :

- la condition d'un arrêt pour raison de santé est désormais supprimée pour pouvoir bénéficier d'un TPT. Les quotités possibles sont : 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % ;
- l'autorisation est accordée et, le cas échéant, renouvelée par période d'un à trois mois dans la limite d'une année. Au-delà des trois mois initiaux, une visite auprès d'un médecin agréé est requise pour le renouvellement et la quotité de travail.

Ces nouvelles dispositions, qui ne peuvent être que peu anticipées, nécessitent une réactivité importante du SRH et du service d'origine afin de préparer l'accueil en TPT quasiment du jour au lendemain en garantissant à la fois à l'agent des conditions d'accueil les plus adaptées possible et un rendu du service public toujours aussi satisfaisant.

Fin de l'application du dispositif PPCR 2016-2021

Instauré en 2016, le PPCR – « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » – a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires civils et des militaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière. En 2021, seule est concernée une partie des cadres d'emplois des filières des catégories A et C. Le service RH a traité en janvier 2021 les situations de 240 agents notamment par l'établissement d'arrêtés individuels.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

· Dialogue social

En 2021, les instances de dialogue sociales (Comité Technique et CHSCT) se sont réunies 10 fois (deux réunions reportées faute de quorum). A ces réunions formalisées, il est nécessaire de rajouter les réunions de travail comme dans le cadre, par exemple, du télétravail. Mais également des réunions d'échanges liées à des contextes de tensions comme sur la plateforme aéroportuaire et des faits de jets de pierre, en provenance de l'aire d'accueil des Gens du Voyage de Tronquières, sur les véhicules des agents lors de leur prise de poste ou départ de poste.

Cette dernière situation a nécessité l'intervention de patrouilles de police pour sécuriser les trajets, l'adaptation des départs des agents lors des vols tardifs, la visite de l'aire d'accueil par le Préfet et les élus.

C. LES SERVICES FINANCIERS ET MARCHES PUBLICS

1. Service Financier

Les missions principales du service des Finances :

- élaborer les documents budgétaires dans le respect des dispositions réglementaires les régissant et ce, conformément aux orientations débattues en Conseil Communautaire ;
- assurer le mandatement des factures à payer et l'émission des titres de recettes à encaisser;
- contrôler l'exécution des missions de paiement et de recouvrement exercées par la Trésorerie Principale ;
- gérer la dette et la trésorerie.

Le service des Finances a assuré ponctuellement, auprès des différents services dépensiers, des missions de contrôle et de conseil sur la notion et la technique de l'engagement financier ou l'exécution financière des marchés publics. Fin 2021, les moyens humains affectés au service sont de 1 agent de catégorie A et 5,4 agents de catégorie C. Ce ratio est resté stable par rapport à 2020, mais il reste impacté par les décharges syndicales.

> La construction et l'exécution des budgets :

Sur le plan budgétaire, les moyens du service ont été principalement mobilisés pour :

- la préparation du Document d'Orientations Budgétaires (DOB);
- l'élaboration des Budgets Primitifs 2021 du Budget Principal et des 9 Budgets Annexes;
- l'établissement des Comptes Administratifs 2020 pour ces 10 mêmes budgets ;
- l'élaboration de 3 décisions modificatives.

Les masses budgétaires consolidées votées et exécutées en 2021 sont rappelées dans le tableau suivant en notant qu'en investissement, les valeurs des Comptes Administratifs ne tiennent pas compte des « Restes à Réaliser » qui représentent cependant des volumes significatifs (10,75 M€ en dépenses et 12,07 M€ en recettes) et qui sont intégrés dans les Budgets Primitifs 2022 :

En M€	BP 2021	CA 2021
Recettes réelles de fonctionnement Dépenses réelles de fonctionnement, dont : • dépenses de personnel	55,94 -49,99 <i>14,05</i>	55,58 -46,32 <i>13,62</i>
Résultat d'exploitation 2020 Excédents de fonctionnement 2019 reportés	5,95 3,39	9,26 3,39
Capacité à financer les investissements sur fonds propres	9,34	12,65
Recettes réelles d'investissement, dont : subventions perçues emprunts	45,96 14,94 21,11	19,44 7,05 6,74

	Envoyé en préfecture	e le 05/07/2022	
Mis en ligne le 6 juillet 2022	Reçu en préfecture le		_
	Affiché le	SL	
Dépenses réelles d'investissement, dont :	ID: 015-241500230-	20220630-DEL_2022	2_063-DE
dépenses d'équipement	55,40	29,84	
remboursement du capital de la dette	6,06	4,87	
Résultat d'investissement 2020	-20,31	-17,21	
Excédents antérieurs reportés des sections d'investissement	11,31	11,31	
Besoin (-) ou Excédent (+) de financement des sections	-9,00	-5,90	

Par ailleurs, 6 Autorisations de Programme (AP/CP) ont été suivies. Il s'agit des opérations de « Financement de la RN122 », du « Pôle d'Echange Intermodal », de la « Restructuration du site de l'Yser », de l'« Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat », du « Système d'Assainissement de Souleyrie » et du « NPNRU ».

En matière de dette, deux appels d'offres ont été lancés dont un pour un montant de 8 M€ (spécifique au budget Assainissement) et un pour un montant de 10 M€. Sur ce volume global, 6 M€ ont été débloqués en 2021 et le solde sera percu courant 2022.

Un important travail de mise en concordance entre la comptabilité patrimoniale et l'état de l'actif a été réalisé. Il est poursuivi par une nouvelle étape vers la qualité des comptes, à savoir l'élaboration des procédures de suivi détaillé du Patrimoine de la CABA. Ce travail a pu être enclenché avec l'acquisition d'un logiciel de gestion de Patrimoine. Celui-ci va permettre progressivement de faire le lien entre les acquisitions comptables et l'inventaire physique.

Ce travail fait également suite à des engagements spécifiques lors des procédures de contrôle de gestion réalisées en 2009 et en 2019 par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes.

Enfin, en matière de surveillance et de contrôle des associations et des délégations, les comptes-rendus d'activités et les comptes d'exploitation ont été analysés.

> L'évolution du nombre de mandats et de titres émis et des rejets déposés par le comptable public :

	2017	2018	2019	2020	2021	% évolution
Nombre de mandats émis	9 913	10 372	10 411	9 907	10 508	6,07 %
Nombre de titres émis	10 156	11 658	13 001	9 823	11 230	14,32 %
Total	20 069	22 030	23 412	19 730	21 738	10,18 %
Nombre d'opérations rejetées	129	277	1078	218	265	21,56 %
Taux de rejet	0,64 %	1,26 %	4,60 %	1,10 %	1,22 %	10,33 %

Le nombre de mandats et de titres émis entre 2020 et 2021 est en hausse mais sans atteindre les niveaux de 2018 et 2019 (soit ceux avant la crise sanitaire). Au global, cela représente une progression d'environ 10 % du volume global des pièces émises par le service des Finances.

L'évolution du nombre de factures enregistrées par mois :

Sur l'année 2021, le nombre total de factures traitées par le service des Finances s'est élevé à 7 170 contre 6 343 en 2020, soit une augmentation de 13 %.

La qualité du traitement administratif des dépenses peut être analysée à travers deux données :

- le délai de paiement,
- le taux de rejet des mandatements.

Sauf contestation fondée auprès du fournisseur, le délai de paiem | D: 015-241500230-20220630-DEL 2022_063-DE être supérieur à 30 jours, dont 20 jours pour le mandatement par l'ordonnateur et 10 jours pour le paiement par le comptable.

Les statistiques montrent une progression de 1 jour du délai de mandatement entre 2020 et 2021. Le délai moyen de mandatement constaté en 2021 est de 16 jours alors qu'il était de 15 jours en 2020, 19 jours en 2019 et de 18 jours en 2018, le délai le plus bas jamais constaté a été de 13 jours en 2016. L'objectif d'avoir un délai en deçà de 15 jours n'a donc pas été atteint en 2021 mais le volume traité a été plus important qu'en 2020.

Les données statistiques de la Trésorerie Principale font apparaître un délai global de paiement de 18 jours pour notre Collectivité (pour le Budget Principal car cette donnée ne nous est pas fournie au niveau consolidé) contre 26 jours pour les établissements de la même strate. En 2020, le délai global de paiement pour la CABA était de 19 jours en moyenne sur l'année (26,5 jours en moyenne pour la strate).

S'agissant du second indicateur de qualité, le tableau (voir supra) retraçant l'évolution du nombre global des opérations comptables met en évidence une progression du taux de rejet par le comptable en 2021. En 2018, le changement de logiciel pour le suivi technique et financier des marchés a entraîné des erreurs. En 2019, l'envoi des titres de recettes dématérialisés a été généralisé ce qui provoque des rejets « techniques » des titres par la Trésorerie. Ces 2 effets avaient entraîné une progression des rejets. L'objectif reste de ramener le taux de rejet le plus proche possible de zéro.

Cette donnée permet d'apprécier la qualité des procédures (respect des règles relatives aux marchés publics, notamment) et du traitement administratif des factures (fourniture des pièces justificatives, bonnes imputations comptables, ...).

En ce qui concerne les recettes, le tableau ci-après montre que le délai de recouvrement entre 2020 et 2021 pour le Budget Principal de la CABA (cette donnée n'est pas disponible en consolidé) s'est fortement amélioré alors que celui de la strate des Communautés d'Agglomération est plutôt stable. Il faut le corréler au taux de recouvrement, qui s'est également amélioré en 2021, ce qui veut dire que nos recettes sont mieux recouvrées et plus vite.

Le délai de recouvrement (en jours) :

	2019	2020	2021	% évolution 2021/2020
CABA (Budget Principal)	115,9	132,6	100,6	- 24,09 %
Strate des CA	131,4	156,5	155,9	- 0,41 %

Ayant accès de manière permanente à ces informations à travers le système Hélios, le service des Finances s'assure systématiquement que les diligences nécessaires sont faites par le Trésor Public (relances, avis à tiers détenteur, procédures judiciaires, ...). Il assiste les services de la Trésorerie pour retrouver les payeurs ayant changé de domiciliation. Il ne propose en admission en non-valeur que les dossiers pour lesquels les procédures seraient vaines ou devenues sans objet.

Le Protocole d'Échange Standard (PES V2) pour les transmissions de données au comptable public demande une plus grande exigence sur les informations transmises. Le service doit régulièrement effectuer une importante action de contrôle de la qualité sur le fichier des tiers dans le logiciel. Ce travail se traduit par la suppression des doublons et la saisie d'informations complètes pour chaque tiers (catégorie, adresse, n° SIRET, n° APE, ...). Il implique aussi la saisie d'informations supplémentaires sur les mandats, notamment en ce qui concerne l'inventaire, les emprunts et le suivi du délai de paiement.

La dématérialisation complète des pièces comptables transmises au comptable public a permis une baisse extrêmement conséquente en termes de copies effectuées, mais aussi des gains de temps dans la manipulation « papier » des factures, mandats, titres, bordereaux, etc...

Affiché le



Depuis 2017, la CABA accepte la réception des factures électroniques de ses fournisseurs via le portail Chorus Pro mis à la disposition des collectivités et des entreprises par l'État. La montée en puissance de cet outil qui s'est étalée entre 2017 et 2020 permet un gain de temps sur le traitement de la facture et s'inscrit pleinement dans la démarche de dématérialisation commencée il y a plusieurs années. En 2021, le nombre de factures reçues par Chorus Pro a été de 6 210 soit près de 87 % de la totalité des factures enregistrées.

Le suivi de la fiscalité :

La maîtrise du nouveau panier fiscal de la Collectivité est restée un objectif particulièrement prégnant, d'autant que ces ressources sont majoritairement déclaratives et contrôlées a posteriori par les services de l'État. Il est donc fondamental d'en appréhender finement les procédures et les contributeurs. Dans ce cadre, la CABA, avec l'aide du cabinet CTR, a alerté les services fiscaux sur la situation de certaines entreprises du territoire au regard de leurs obligations en matière de TASCOM. Des régularisations ont déjà été opérées à ce titre sur les exercices 2015 à 2017.

En 2021, deux délibérations fiscales concernant le vote des taux d'imposition ont été présentées au Conseil Communautaire.

La Commission Intercommunale des Impôts Directs n'a pas siégé en 2021.

Dans le domaine de la TVA, la procédure de validation directe des télé-déclarations a été mise en place en 2015. La Trésorerie Principale a ainsi l'accès en visualisation aux déclarations dématérialisées de la Collectivité, ce qui évite des échanges de papiers ou de mails. Depuis 2012, la déclaration de TVA pour le Budget Assainissement s'est complexifiée avec l'obligation de séparer les opérations liées à l'assainissement collectif, à l'assainissement non collectif et au réseau de chaleur.

Au global, la CABA doit effectuer 11 déclarations mensuelles et 1 déclaration trimestrielle, soit un total de 136 déclarations par an.

2. Service des Marchés publics

Le service des Marchés de la CABA conduit pour l'ensemble de la Communauté les procédures d'achats soumises aux dispositions du Code de la Commande Publique. A ce titre, il recense les besoins de tous les services, veille à la régularité des achats, vise à l'optimisation des procédures mises en œuvre afin de garantir une bonne utilisation des deniers publics et réduire le risque juridique lié aux éventuels contentieux pouvant survenir durant la procédure ou au cours de l'exécution des marchés.

L'organisation du service :

L'activité du service est organisée autour de 4 agents dont les fonctions sont réparties comme suit :

- 1 agent chargé de l'exécution financière des marchés: cette personne procède au paiement des marchés, applique les révisions de prix, verse les avances accordées aux entreprises. Elle contrôle et vérifie toutes les situations financières présentées par les prestataires et assure "l'interface" comptable et financière entre les fournisseurs, les services de la CABA et la Trésorerie Principale. Sur une année, son activité génère la production de plus de 3 000 états d'acomptes pour un volume de plus de 200 marchés en cours d'exécution;
- 3 agents chargés de la préparation, du suivi des procédures et également du paiement : leurs activités s'organisent autour de trois missions :

La préparation des consultations

Cette mission correspond à l'accompagnement des services dans la définition de leurs besoins et dans le choix de la procédure adéquate au regard des contraintes de leur cahier des charges techniques et des exigences imposées par le Code de la Commande Publique.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Il s'agit, lors de cette étape, de définir entre autres, les critères de jugement des offres, leur poids dans l'évaluation de celles-ci, de proposer aux services la possibilité d'engager des négociations et d'organiser celles-ci avec d'éventuelles auditions si cela apparaît nécessaire. Durant cette phase, les pièces contractuelles du marché sont rédigées par le service des Marchés en collaboration avec les services gestionnaires pour la partie « Cahier des Clauses Techniques Particulières » (CCTP). Les clauses déterminant les modalités d'exécution du contrat sont arrêtées définitivement à ce stade. Sont ainsi fixées les conditions déterminant les évolutions des prix, les délais d'exécution, de contrôle des prestations et les modalités d'application des pénalités. Enfin, le calendrier de toute la procédure est également arrêté lors de cette phase.

Un travail similaire est réalisé avec les maîtres d'œuvre qui interviennent généralement sur les grands projets de travaux.

Le lancement et le suivi de la procédure

Il s'agit ici de procéder au lancement de la consultation, de dématérialiser toutes les pièces du marché puis de suivre, préparer et contrôler le bon déroulement de toute la procédure jusqu'à la notification du marché, voire le lancement des ordres de service de démarrage des prestations. Cette étape se caractérise par une série de contrôles des offres déposées par les candidats. Celles-ci doivent, d'une part, répondre aux dispositions administratives de la consultation et, d'autre part, remplir les conditions techniques prévues par le cahier des charges. Enfin, une fois le rapport d'analyse des offres établi par le service gestionnaire, celui-ci est également vérifié afin que son contenu soit concordant avec les dispositions arrêtées pour évaluer les offres.

Cette phase est également caractérisée par le souci de veiller à informer de la manière la plus précise possible les candidats qui n'ont pas été retenus dans le cadre de la consultation considérée. Cette démarche répond aux objectifs de transparence de la procédure et de respect de l'information des candidats qu'imposent les principes fondamentaux de la commande publique. Elle correspond également aux attentes des entreprises qui souhaitent très souvent connaître avec détail les éléments qui ont motivé le choix du maître d'ouvrage.

Le conseil et le suivi de l'exécution des marchés

L'exécution des marchés est assurée par les services gestionnaires. Pour autant, le service des Marchés est régulièrement sollicité pour accompagner les services durant l'exécution du marché lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des avenants, ou bien de veiller au respect des dispositions prévues pour la réception des marchés ou l'application des diverses pénalités prévues.

Les chiffres-clés de l'année 2021 :

- 40 consultations lancées : 6 en fournitures, 16 en services, 6 en prestations intellectuelles (dont 2 études et 4 marchés de maîtrise d'œuvre), 12 en travaux ;
- 62 marchés attribués : 10 marchés de fournitures, 22 marchés de services, 6 prestations intellectuelles (dont 2 études et 4 marchés de maîtrise d'œuvre), 30 marchés de travaux. Cela représente une enveloppe financière s'élevant à près de 11 940 580,00 € HT ;
- 20 marchés reconduits ;
- 44 avenants traités pour un montant de 722 000,00 € HT ;
- 46 réunions des Commissions Spécialisées des Marchés et d'Appels d'Offres organisées.

Les évolutions juridiques :

Adoption de nouveaux CCAG en mars 2021 dont un CCAG spécifique aux contrats de maîtrise d'œuvre.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

D. LE SERVICE PATRIMOINE/JURIDIQUE/ASSURANCES

Le service Juridique/Patrimoine/Assurances, composé de 7 agents, intervient dans le cadre de ses missions auprès de l'ensemble des services communautaires.

Les activités du service :

- Sur les aspects juridiques, le service est associé, en tant que service support, aux montages complexes et pour toute interrogation d'ordre juridique émanant des services de la CABA, en fonction de leur domaine de compétence. De même, il assure le suivi des dépôts de plainte effectués par la Collectivité et des différents contentieux et pré-contentieux engageant la CABA. Il est aussi amené à pratiquer une veille juridique. Occasionnellement, il intervient auprès des communes membres dans le cadre de la rédaction d'actes ou pour toute sollicitation d'ordre juridique. Enfin, il est amené à rédiger des actes administratifs (délibérations, décisions, conventions, notamment) au gré des dossiers en cours. Par ailleurs, un des agents du service est plus particulièrement affecté au suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dans le cadre d'une mise à disposition au profit du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie. Il suit de plus les problématiques relatives à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à l'environnement.
- Concernant le patrimoine, les missions sont de plusieurs ordres : gestion des différentes conventions d'occupation conclues par la Collectivité (dont appels de loyers), suivi du patrimoine, acquisitions et ventes de biens mobiliers et immobiliers, à travers la rédaction d'actes en liaison avec les offices notariaux. Le service procède, de plus, en collaboration avec le service des Finances, à la mise en place de l'inventaire physique du patrimoine de la Collectivité et au rapprochement avec les immobilisations comptables.
- En ce qui concerne le secteur « assurances », le service a en charge l'exécution du marché d'assurances en dommage aux biens, mais également de ceux relatifs à la flotte automobile, à la responsabilité civile, à la protection fonctionnelle des agents et des élus ainsi qu'à l'assurance du personnel. Il assure le suivi des sinistres (hors protection statutaire) en lien avec les compagnies d'assurances et les services concernés.
- Par ailleurs, le service assure le suivi de la compétence « réalisation et gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage ». Ainsi, il est amené à être en contact régulier avec l'équipe du gestionnaire des aires d'accueil désigné dans le cadre d'un marché public. Il est l'interlocuteur privilégié sur ce secteur et coordonne les interventions des services de la CABA et celles du gestionnaire. Il assure le suivi des taux d'occupation des aires et de la régularité des paiements par les usagers. Il anime les réunions de bilan du gestionnaire et participe de la même façon aux débats avec les différents partenaires intervenant sur ce secteur.
- Enfin, le service Juridique/Patrimoine/Assurances assure la gestion de l'accueil téléphonique de la CABA, des services de factotum, des fournitures administratives, de la documentation ainsi que de la flotte automobile affectée aux services et présente sur le site de l'Immeuble de la Paix et du Village d'Entreprises depuis le déménagement temporaire des services.

Les chiffres-clés de l'année 2021 :

JURIDIQUE

- Dépôts de plainte (tous services confondus) : 18
- Contentieux : 11 dossiers en cours devant les tribunaux

PATRIMOINE

- Dossiers régularisés (ventes-acquisitions) : 5
- Taxes foncières 2021

GENS DU VOYAGE

- Taux d'occupation annuelle Aire d'Accueil Les Dinandiers (Aurillac) : 82 %
- Taux d'occupation annuelle Aire d'Accueil Les Granges (Arpajon-sur-Cère) : 72 %
- Aire de grand passage de Leyritz (Crandelles) : 1

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

ASSURANCES

Dommage aux biens : 9 sinistres
Responsabilité civile : 15 sinistres
Flotte automobile : 15 sinistres

dont 8 pour lesquels la Collectivité est reconnue 100 % responsable, 2 pour lesquels la Collectivité est reconnue 50 % responsable et 5 pour lesquels la responsabilité de la

Collectivité n'est pas engagée

- Protection fonctionnelle : 0 sinistre

- Responsabilité civile - exploitant d'aérodrome : pas de sinistre

- Contrat NAVIMUT : pas de sinistre

Les faits marquants de l'année 2021 :

PATRIMOINE

 Poursuite de la mise en œuvre de l'inventaire physique du patrimoine de la Collectivité: pour le Budget Principal (Esban – Centre Technique Communautaire – PLIE – Pôle Bois – Abeil – Station Pleine Nature – Immeuble de la Paix (en cours) – Budget Eau (esquisse commencée). L'inventaire est finalisé et intégré dans le logiciel dédié. Pour tous ces sites, les immobilisations financières des biens saisies dans le logiciel Finances ont été rapprochées des inventaires physiques.

JURIDIQUE

- Procédure de servitudes d'utilité publique aboutie dans le cadre de la mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie permettant d'assurer la continuité des travaux ;
- Règlement du litige relatif aux travaux sur les réservoirs de Coissy via un protocole transactionnel ;
- Renouvellement de multiples conventions.

ASSURANCES

- Finalisation de l'accord sur les indemnisations des dommages liés au sinistre de l'Immeuble de la Paix.

> Les chantiers à venir en 2021 :

PATRIMOINE

- Poursuite de la mise en œuvre de l'inventaire : Immeuble de la Paix, Budget Eau ;
- Affaires foncières : acquisitions des terrains d'assiette des STEP de Vézac et de Mandailles-Saint-Julien, acquisitions d'une partie des délaissés de la RN 122 intéressant la Collectivité, signature de l'avenant n° 3 au crédit-bail au bénéfice d'Abeil ;
- Régularisation de servitudes de passage de réseaux humides ;
- Mise en place de l'Association Syndicale Libre pour le bâtiment de la Station de Pleine Nature de Mandailles-Saint-Julien.

VIE DU SERVICE

- Réintégration du service dans l'Immeuble de la Paix prévue pour la mi-2022 sur l'ancien espace occupé par la Mission Locale.

E. LA DIRECTION DES SERVICES D'INFORMATION

Les faits marquants de l'année 2021 :

Les missions prioritaires de la DSI consistent à maintenir en conditions opérationnelles, à développer, à fiabiliser et à sécuriser le système d'information de la Collectivité et de ses satellites. Parallèlement, une activité à développer, d'assistance et de conseil, s'exerce au quotidien auprès des communes membres mais surtout auprès des satellites de la CABA (Stabus, Office du Tourisme,...).

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

Dans le cadre de ces activités, les projets marquants suivants ont été menés en 2020 :

- maintien de l'outil de virtualisation de poste de travail pour la mise en place du télétravail;
- poursuite du projet du nouveau règlement sur la gestion du temps de travail à la CABA avec le développement des différentes fonctionnalités sur le logiciel e-Temptation ;
- suivi et développement de l'application « Rando autour d'Aurillac » avec l'OT ;
- fiabilisation des alarmes intrusion et des caméras de vidéo-protection ;
- maintien en condition de la Stabus (siège);
- installation de l'outil de billettique de la Stabus ;
- fin de la refonte totale de la téléphonie ;
- création d'une cartographie « astreinte » sur la vidéo-protection ;
- refonte du réseau pour améliorer la sécurité et la vitesse de travail ;
- suivi et mise à jour du SIG et réalisation des différents travaux demandés ;
- finalisation et suivi de l'outil de suivi des études SPANC ;
- mise en place du portail public du centre aquatique ;
- amélioration du CMS des sites Internet avec le partage d'information simplifié et formation des communes de la CABA;
- suivi du chantier du PEI;
- suivi du chantier de l'Immeuble de la Paix ;
- suite du chantier de la déchetterie de l'Yser;
- suivi et maintien du site de CARLAT ;
- installation du salon de l'habitat ;
- suivi du projet de refonte de la messagerie et plus globalement de la digitalisation de l'espace de travail;
- augmentation de la ressource de stockage ;
- augmentation de la puissance des serveurs ;
- mise à jour des licences systèmes et logiciels ;
- respect des normes RGPD, refonte PPSI et chartes ;
- mise en place de la nouvelle version de l'outil e-Temptation ;
- sécurité générale des systèmes d'information ;
- satisfaction des demandes des utilisateurs en temps réel;
- réflexion stratégique sur l'avenir des SI dans la CABA avec la notion de « cloud communautaire »;
- mise en place et déménagement du centre de vaccination ;
- fin de la dématérialisation du Conseil Communautaire.

Les infrastructures informatiques sont en pleine expansion. Chaque année, de nouveaux sites et de nouveaux logiciels sont mis en service sans suppression d'autres composants en contrepartie, ce qui augmente en permanence la charge de travail.

> Les chiffres-clés de l'année 2021 :

Les ressources humaines

Fin 2021, la DSI est composée de :

- 1 directeur des systèmes d'information (ingénieur principal), poste pourvu depuis le 1^{er} juillet 2017 et mutualisé avec la Ville d'Aurillac à 50 % chacun;
- 7 agents pour le support technique et la réalisation des projets (techniciens), dont 1 poste était vacant en tant qu'administrateur logiciel.

Les vacances des postes d'administrateurs ont affecté la conduite des projets mais, grâce à une forte mobilisation des personnels, les activités courantes et la poursuite du développement de plusieurs actions stratégiques ont pu être assurées avec efficacité, tout cela sans que l'efficience du service ne soit trop pénalisée.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Les ressources matérielles et immatérielles

- une vingtaine d'applications « métier » (facturation eau, Médiathèque, gestion financière, supervision, SIG, ...);
- une vingtaine d'applications « standard » (messagerie, base de données ...);
- 110 serveurs informatiques ;
- 470 postes de travail et unités informatiques ;
- 270 périphériques informatiques.

Le suivi des prestations assurées par des tiers

Sur le plan financier, les marchés de télécommunication (téléphonie fixe et mobile, accès Internet, ...) sont les plus importants. Parallèlement, les différents contrats de maintenance très nombreux et divers (logiciels métiers, copieurs, ...) exigent un suivi scrupuleux de leurs différentes clauses administratives (pénalités) et financières.

Ainsi, les crédits de fonctionnement gérés et traités par la DSI, tous budgets confondus, se sont élevés à 276 245 € en 2021, soit une augmentation de 15 % essentiellement due au déploiement de nouveaux outils.

Parmi ces dossiers sont notamment à citer :

- Maintenance : 127 000 € HT
- Consommation téléphonique : 130 119 € HT (augmentation avec la mise en place du raccordement des sites distants via le réseau opérateur)

> La répartition de l'activité en 2021 :

Les moyens humains mobilisés par le service portent sur :

- le maintien en conditions opérationnelles des systèmes d'information (ces activités représentent au moins 50 % de la charge de travail, en baisse progressive par la fiabilisation des systèmes et des moyens d'alerte) :
 - assistance auprès des utilisateurs,
 - problèmes liés à la messagerie diminuant avec le nouvel outil,
 - · remplacement de matériel obsolète,
 - dépannage sur panne de matériels et logiciels,
 - · passage de patchs sur les logiciels,
 - évolution/amélioration technique de matériel,
 - · remplacement de logiciels à fonctionnalités identiques,
 - évolution des configurations (nouvel agent, ouverture accès Internet...).
- les nouveaux projets et l'évolution des systèmes d'information et de communication (environ 30 % de l'ensemble des activités) :
 - rédaction de documents (cahiers des charges, documents de suivi projet ...),
 - animation des activités des proiets.
 - configurations et paramétrages de logiciels et matériels,
 - suivi des réalisations et des avancements,
 - tests et contrôles,
 - points réguliers et réunions.
- l'administration (20 %):
 - · points projets réguliers,
 - entretiens annuels,
 - réunions de service,
 - suivi des budgets,
 - · validation de la documentation réglementaire,
 - génération des bons de commande et validation des factures.

L'exigence, le manque d'initiative de certains utilisateurs et le manque de planification des projets impactent toujours la DSI dans son fonctionnement et ont notamment réduit la part des projets améliorant les SI.

Plus les projets seront aboutis sur le socle du système, moins les 0.015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE temps aux interventions et plus les services seront disponibles. C'est la suite du challenge pour l'année 2022.

Le traitement des demandes des services :

L'objectif prioritaire de la DSI, qui porte sur le maintien en conditions opérationnelles du Système d'Information, mobilise à travers les actions de maintenance et d'assistance aux utilisateurs beaucoup de technicité et de temps.

Concernant les interventions d'assistance et de dépannage, elles sont au nombre d'environ 2 600 pour l'année 2021, représentant un volume horaire d'un peu plus de deux ETP sur l'année, ce qui est clairement handicapant pour la conduite de projet.

Concernant l'objet des demandes, il est constaté :

- une hausse des interventions dans des domaines techniques très divers et complexes (aéroport, médiathèque, télégestion, SIG) en appui des sociétés afin de fiabiliser et améliorer les systèmes en place ;
- une hausse des interventions pour les utilisateurs novices et prenant peu d'initiative sur les nouveaux outils ;
- Mais l'impact principal est l'absence de gestion de projet et de planification au niveau de la Collectivité sur les grands projets.

Les chantiers à venir en 2022 :

De nombreuses actions sont à mener avec de réels projets dimensionnant dont :

- Fin de migration de la téléphonie,
- Continuer les migrations des applications sur les serveurs 2019,
- Fin de mise en place de la digitalisation de l'espace de travail,
- Mutualisation des services DSI ville et CABA,
- IMigration SIG,
- Dématérialisation de l'instruction de l'urbanisme.
- Refonte de l'infrastructure qui devient vétuste,
- Finir le chantier de l'Ombrade.
- Finir le chantier de l'Yser,
- Finir le chantier du PEI,
- Suivre le chantier de Souleyrie,
- Fermeture du centre de vaccination,
- Renouveler le pare-feu pour la sécurité

L'année 2022, concernant la DSI, sera encore marquée par une réflexion approfondie sur les possibilités de mutualisation. Cependant, le décalage dans le temps de prise de décision stratégique retarde la mise en place de ce projet. Néanmoins, la réflexion autour de la mise en place d'un catalogue de services pour les communes de la CABA est toujours en cours et celuici pourra peut-être être proposé à l'horizon des deux ans.

IV - LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

A. L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'action économique de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, en cohérence avec le cadre de référence posé par la loi NOTRe du 7 août 2015, se décline selon 3 axes complémentaires :

l'aménagement d'espaces économiques nécessaires à l'accueil et au développement des entreprises;

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché la

- l'accompagnement, dans une logique partenariale, de la dy http://dis-241500230-20220630-bett/2022_1063-bette le territoire, dont les modalités ont été largement ajustées en 2020 pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire ;
- le financement des opérations de désenclavement indispensables au développement des entreprises.

1. <u>Le développement et la commercialisation d'espaces économiques pour les entreprises</u>

> La commercialisation et l'extension de la ZAC communautaire d'Esban :

• ZAC d'Esban

Malgré un contexte particulièrement bouleversé, la commercialisation de la zone d'activités d'Esban s'est poursuivie en 2021, avec 1 vente portant sur 1 161 m². 2 compromis de vente ont également été signés pour 9 220 m². Ainsi, fin 2021, 98,8 % de la zone d'Esban 1, soit 18,17 hectares sur 18,40 hectares cessibles immédiatement, étaient commercialisés.

A noter toutefois que les 2 plate-formes à commercialisation différée (à partir de 2021) représentent près de 4 ha, qui permettront de répondre aux besoins des entreprises sur les 3 prochaines années.

• ZAE de Jussac et Saint-Paul des Landes

La commercialisation sur ces 2 zones d'activités économiques se poursuit également. Fin 2021 :

- sur les 26 868 m² que compte la ZAE des Rivières à Jussac, 3 360 m² ont été cédés et 13 601 sont sous compromis ;
- sur les 12 915 m² que compte la ZA du Garrigoux à Saint-Paul-des-Landes, 7 393 m² ont été cédés et 1 514 m² sont sous compromis.

Le projet de création de la ZA de Salavert

Le projet, recalibré à un périmètre de 10 ha dont 7 ha cessibles, a fait l'objet d'un dépôt de d'examen au cas par cas en juillet 2021, à l'issue duquel la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a recommandé une évaluation environnementale, dont le lancement n'a pas encore été décidé.

Une nouvelle stratégie en matière de foncier économique

L'accélération des contacts pour des terrains à vocation économique situés notamment sur les zones d'activités du territoire constitue un élément marquant de ces dernières années, ce phénomène ne s'étant pas démenti durant les derniers mois malgré le contexte de crise sanitaire. Ce constat s'inscrit plus globalement dans un contexte de pression foncière renforcée qui se traduit par une augmentation des transactions, des tarifs pratiqués et s'exprime également pour des projets à vocation Habitat.

Cette demande soutenue, compte tenu des disponibilités foncières actuellement identifiées, du cadre posé par le PLUi-H de pleine application depuis janvier 2020, et des contraintes à venir au regard de l'objectif Zéro Artificialisation Nette des sols posé par la loi Biodiversité de 2018 et possiblement renforcé par la loi Climat et Résilience adoptée en 2022, a appelé une réinterrogation des principes qui fondaient la stratégie foncière et la politique de commercialisation de terrains à vocation économique de la Communauté d'Agglomération et ses communes membres.

La nouvelle stratégie foncière se fonde désormais sur 2 objectifs complémentaires à l'aménagement de nouvelles surfaces notamment dans le secteur de Salavert, dans la continuité d'Esban :

 optimiser le potentiel d'installation sur les surfaces qui restent encore disponibles à la commercialisation sur les zones d'activités communautaires;

fiché le

identifier / anticiper / évaluer les opportunités qui pourraient | 101.015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

de transactions entre privés portant sur des terrains ou bâtiments hébergeant déjà des activités économiques ;

x de foncier nu ou bâti diffus dont le classement dans le cadre du PLUi-H actuel et les caractéristiques (zonages de protection, voisinage, enjeux environnementaux, coûts techniques d'aménagement, possibilité/probabilité de mutation) permettraient d'envisager un aménagement à des fins économiques.

Elle se traduit par 3 premières déclinaisons opérationnelles :

- la mise en place d'une grille d'évaluation des projets fonciers aménagement de terrains nus ou acquisition de terrains aménagés - pour faciliter l'objectivation de leurs coûts prévisionnels;
- l'évolution de la politique de commercialisation des surfaces disponibles sur les ZAE communautaires, pour accompagner à la fois la densification nécessaire des terrains disponibles et privilégier l'installation de projets à forte valeur ajoutée territoriale;
- le lancement d'une mission foncière prospective, qui vise à identifier par modélisation, à partir des caractéristiques du territoire (occupation du sol, utilisation, niveau de construction), des types d'appropriation (formes juridiques, nature de propriétaires), du classement PLUi-H, de l'observation des flux (mutations foncières et immobilières), doublée d'une confrontation terrain associant les communes, des secteurs sur lesquels des opportunités foncières peuvent et doivent être anticipées et de calibrer en conséquence les outils de suivi et/ou d'intervention du bloc communal.

> L'ouverture de la zone commerciale de la Sablière :

Le projet de la Sablière qui prévoyait l'aménagement de plus de 25 000 m² de surfaces de vente avec un investissement privé de 60 M€ et environ 440 emplois prévus, a été marqué par l'ouverture du centre commercial Carrefour au printemps 2021 et des principales enseignes situées sur la zone au printemps 2021.

Le développement du Pôle Immobilier d'Entreprises :

Situé au cœur du Parc d'Activités de Tronquières, le pôle immobilier, enrichi d'une 6ème tranche inaugurée le 23 avril 2018, dispose de 8 071 m² de surfaces locatives et se compose de locaux locatifs tertiaires et de locaux d'activités.

Commercialisation / Emplois

Le taux d'occupation du village a encore progressé pour s'établir à 97,25 % fin 2021 contre 94,9 % en 2020, avec 68 entreprises présentes (19 nouveaux locataires, 11 départs, soit + 488 m² en bilan net) sur le site et 360 emplois. Les impayés au 31 décembre 2021 ne représentent que 0,8 % du montant total des loyers.

La pépinière de logements de la Contie à Marmanhac :

Avec la pépinière de logements, la CABA propose à la location 6 logements, meublés et équipés, aux nouveaux actifs arrivant sur le territoire (créateurs d'entreprises ou salariés) pour faciliter leur installation sur le bassin.

Le taux d'occupation progresse encore avec 58 % en 2021, contre 53 % en 2020, 55 % en 2019 et 47 % en 2018. La pertinence et l'attractivité de ce dispositif, qui depuis sa mise en place, en 2007, a accueilli plus de 64 familles, soit 114 personnes, en ressortent largement confortées.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

2. <u>Accompagner, dans une logique partenariale, la dynamique entrepreneuriale sur le territoire</u>

Pour accompagner la dynamique entrepreneuriale sur le territoire, la CABA a tout à la fois poursuivi sa politique massive d'investissements et d'achats, son soutien aux structures d'accompagnement – France Active Auvergne, Initiative Cantal – et prolongé ou mis en place de nouvelles actions spécifiques – poursuite du cofinancement du Fonds Région Unie - soutien à l'incubateur Catalpulte, dispositif de soutien à l'immobilier d'entreprises.

La CABA a également poursuivi son engagement partenarial opérationnel et/ou financier, dans les événements économiques majeurs qui ont pu être organisés en 2021 : Salon de l'Habitat, Trophées des Entreprises co-organisés par le journal La Montagne et la CCI du Cantal.

3. <u>Une politique d'investissement, véritable levier pour l'activité économique locale</u>

Les principales dépenses d'investissement portées par la CABA s'élèvent à 29,8 M€ en 2021, auxquels s'ajoutent 1,5 M€ de subventions à des projets mis en place sur le territoire. Ces dépenses permettent à la fois de garantir un niveau d'attractivité pour le territoire et de soutenir l'économie locale.

<u>Une contractualisation avec les principaux partenaires pour conforter la capacité</u> d'investissement :

L'année 2021 a été marquée par :

- la mise en place d'un nouveau cadre contractuel proposé au bloc local par l'État : le CRTE ou Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 élaboré à l'échelle du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne ;
- les premiers travaux préparatoires sur le prochain CPER 2021-2027.

Parallèlement à ces contractualisations, l'Agglomération est restée fortement mobilisée sur la préparation de la prochaine programmation des fonds européens 21-27.

4. <u>Le désenclavement du territoire : ligne aérienne et amélioration des accès routiers</u>

Unique liaison rapide entre Aurillac et Paris, service essentiel au développement touristique et surtout au soutien à l'activité des entreprises, la ligne aérienne est indispensable à l'aménagement du territoire.

La CABA, depuis le mois de juin 2009, assume la gestion de la plate-forme aéroportuaire, dont elle est propriétaire et participe également, à parité avec le Département, au déficit de la ligne aérienne.

Après une année 2020 particulièrement bouleversée, l'année 2021, bien qu'encore marquée par la crise sanitaire, a permis un redressement de la fréquentation de la ligne, mais également des équilibres financiers.

La fréquentation de la ligne s'est redressée pour atteindre 22 881 passagers, contre 14 809 voyageurs en 2020 et 37 955 en 2019.

Le résultat de fonctionnement s'est également redressé, pour atteindre 437 k€ en 2021 contre 98 k€ en 2020 et 525 k€ en 2019.

Les investissements, à parité avec le Département, pour un montant de 60 k€ en 2021, ont essentiellement concerné les études et le démarrage des travaux de rénovation de la tour.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

La participation de la CABA au déficit de la ligne aérienne, plafonnée à 864 k€ pour 2020/2021, s'est élevée, pour l'année 2021, à 840 k€.

B. LE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL

Le Développement Communal, réaffirmé comme un des axes prioritaires du Projet de Territoire validé au printemps 2021, a pris corps avec notamment la mise en place du programme « Petites Villes de Demain ».

Ce programme lancé à l'automne 2020 par l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires vise à renforcer «l'armature territoriale» des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité.

Les centres-bourgs jouent en effet un rôle spécifique de structuration du territoire communal et intercommunal. Sur 6 ans, le dispositif va permettre de réinterroger les principaux volets qui participent de l'attractivité, à horizon 2030, des communes et des sous-bassins de vie qu'elles irriguent : habitat, rénovation énergétique, commerce, équipements et espaces publics, mobilités, etc.

Déclinaison du dispositif «Action Cœur de Ville» (qui concerne Aurillac et Arpajon-sur-Cère), le programme "Petites Villes de Demain" a retenu la candidature de 7 communes sur le Bassin d'Aurillac - Jussac, Naucelles, Saint-Paul-des-Landes, St-Simon, Sansac-de-Marmiesse, Vézac et Ytrac- et 26 à l'échelle du département du Cantal.

Les réflexions qui vont être approfondies dans ce cadre, avec notamment l'appui d'une chargée de mission "Petites Villes de Demain" rattachée à la CABA et financée à 75 % par l'État, portent à la fois sur les enjeux prioritaires et sur les actions à envisager, tant en termes d'investissements que de mutualisation de services.

Elles vont déboucher d'ici mars 2023 sur la coconstruction d'une stratégie intégrée de (re)vitalisation des 7 communes et leurs sous-bassins de vie en cohérence avec le Projet de Territoire de l'intercommunalité et le programme « Action Cœur de Ville ».

C. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un enseignement supérieur diversifié répond aux besoins en formation des jeunes du territoire mais contribue aussi au rayonnement du Bassin d'Aurillac. Cette dimension stratégique pour le territoire du Bassin d'Aurillac guide l'action de la Collectivité qui investit tous les jours, dans un cadre partenarial fort avec le Département, aux côtés des responsables des Établissements, à destination des étudiants et auprès des instances régionales voire nationales, pour accompagner la dynamique de l'enseignement supérieur à Aurillac.

L'enseignement supérieur à Aurillac en chiffres

- 1 465 étudiants à Aurillac à la rentrée 2021/2022 ;
- 67 % viennent de l'extérieur du département et 49 % d'entre eux ne sont pas originaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- 11 établissements d'enseignement supérieur sur le Bassin d'Aurillac ;

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

▶ <u>Une offre de formation qui s'étoffe en 2021/2022</u>

Les formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur du Bassin d'Aurillac composent un large panel :

- de domaines de compétences : Commerce, Gestion, Comptabilité, Sciences de la vie, Technologie industrielle, Informatique, Gestion de données et cybersécurité, Communication, Arts, Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Santé, Sport...
- de diplômes : BUT, BTS, DE, Licence professionnelle, Master 1 et 2, CQPM, Mention complémentaire...
- de cursus : formation continue ou en alternance.

La rentrée 2021/2022 a été marquée par :

- la mise en œuvre de la réforme des IUT, avec le DUT (Diplôme universitaire de technologie sur 2 ans) qui devient BUT (Bachelor universitaire de technologie), formation dispensée désormais en 3 ans ;
- l'ouverture du Master 1 « Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation » (professorat des écoles) à l'INSPé d'Aurillac, qui permet d'offrir un parcours complet puisque le Master 2 y était déjà proposé;
- l'ouverture d'un Bachelor 3 Marketing Digital et Social Média communication digitale en apprentissage au Lycée de la Communication Saint-Géraud ;
- la départementalisation du Campus Connecté Cantal Auvergne piloté par le Département (sites à Aurillac, Saint-Flour et Mauriac) ;
- la reconnaissance apportée au département STID option Cybersécurité de l'IUT au travers du label CyberEDu.

► Le retour des RDV Etudiants '21

Adapté au contexte sanitaire, l'événement RDV Etudiants a eu lieu le 15 septembre sur une soirée, avec une première partie réservée aux étudiants (concert-fanfare « Chlars » par le Funky Style Brass et truffade géante) et une seconde ouverte aux habitants (spectacle de théâtre de rue « The Wild Witness » proposé par la Cie Annibal et ses Eléphants). Il a réuni plus de 1 200 participants.

> Un accompagnement institutionnel confirmé

- ✔ Reconduction du soutien au fonctionnement du campus d'Aurillac :
 - mise à disposition de personnels à l'antenne universitaire (4 emplois) et attribution d'une subvention de 16 500 €;
 - soutien au fonctionnement de l'antenne du CROUS pour la gestion du restaurant universitaire et l'action sociale (bourses) pour un montant de 55 966 € ;
 - soutien aux associations étudiantes avec le provisionnement d'une subvention annuelle à la Fédération des Étudiants du Bassin d'Aurillac (FEBA) de 3 000 € en 2021 ;
- Actions d'information et de valorisation des services et animations mis en place :
 - guichet unique pour le logement confié à SOLIHA (Pact Cantal) dans le cadre d'une mission de service rémunérée à hauteur de 11 500 € ;
 - participation au Salon des Métiers et de la Formation 2020 dont le format a dû être ajusté et proposé en ligne pour tenir compte du contexte sanitaire..

D. LE TOURISME

1. Le site de la presqu'île du Puech des Ouilhes – Lacapelle-Viescamp

La préparation de la saison 2021 du site du Puech des Ouilhes a principalement porté sur des travaux de mise en sécurité :

- escaliers descendant de la base de voile trop dangereux et remplacés ;
- changement des garde-corps de la passerelle permettant de rejoindre l'île pour sécurisation et harmonisation avec la suite du cheminement;
- intervention sur la toiture de la base de voile vieillissante.



Les problématiques d'assainissement de la base de voile et des san in 10: 015-241500230-20220630-DEC_2022_063-DE été résolues pendant l'hiver, permettant de stopper les interventions des services techniques en pleine saison.

Le Club Nautique du Pays d'Aurillac, via une convention de participation financière, a continué sa démarche de renouvellement de sa flotte vieillissante. La CABA est également intervenue pour doubler la surface des pontons de la base de voile. Le tout a été opérationnel avant la saison.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a fait réaliser sur mesure un point de vente à emporter de 8 m². Par convention avec la Commune de Lacapelle-Viescamp, la superficie de la terrasse a également été augmentée (80 m² au total), permettant de continuer à servir les clients dans le respect des règles sanitaires.

Néanmoins, en fin de saison 2021, le gérant du snack-bar a résilié sa convention d'occupation du domaine public et un nouvel appel à candidatures a été lancé en fin d'année pour la saison 2022.

Pour le poste de secours, un travail avec les services du Centre Aquatique a été entrepris en amont de la saison afin d'organiser d'une part, l'affichage réglementaire et d'autre part, l'attendu des Maîtres Nageurs Sauveteurs (MNS), notamment saisonniers, avec la mise en place d'un livret de fonctionnement. Le nouveau décret de modification des drapeaux de surveillance a également été anticipé, il sera appliqué pour la saison 2022 avec la mise en place des panneaux explicatifs.

L'acquisition d'une remorque a permis de commencer à répondre à la problématique du nettoyage quotidien de la plage en saison et notamment d'enlèvement des bois morts. Avec le tracteur du site, ces derniers sont évacués vers une zone dédiée au Diamant Vert ; une réflexion plus poussée a été entreprise pour la saison 2022.

Un nouveau prestataire s'est installé sur le site du Puech des Ouihes en 2021 : 15NAUTIC Location. Il propose une base de location de bateaux avec ou sans permis, équipés plaisance ou pêche (embarcations jusqu'à 6 personnes) mais aussi de float tubes. En hors saison, le dirigeant. Monsieur BROUSSE, se charge de l'entretien et de la réparation des moteurs de bateaux de la zone autour du lac de Saint-Etienne-Cantalès.

D'autres services ont été mis en place, pour test, en cette saison estivale 2021 :

- point d'accueil et d'information, ouvert du mercredi au dimanche de 13h30 à 19h30 du 12 juillet au 22 août;
- ligne de bus ralliant le Puech des Ouilhes à Aurillac circulant 7 j/7 jusqu'au 29 août ;
- un marché de producteurs locaux, mis en place par la municipalité de Lacapelle-Viescamp, a été proposé tous les jeudis soirs en juillet-août, directement sur la plage (18 h – 22 h jusqu'au 26 août);
- deux animations « pêche aux carnassiers » tout public, animées par la Fédération de Pêche du Cantal les 23 et 30 juillet.

Pour le lancement de la saison estivale, Monsieur le Président Pierre MATHONIER et Madame la Vice-Présidente en charge des Equipements Touristiques Maryline MONTEILLET ont reçu la presse le mercredi 30 juin 2021 ; l'occasion de valoriser le site, développer son attractivité et présenter les nouveautés 2021.

Dans le prolongement de l'obtention du label Tourisme et Handicap au Puech des Ouilhes, l'Association des Paralysés de France (APF) a souhaité renouveler l'expérience de 2018 en proposant à ses membres une journée détente le samedi 10 juillet 2021. Les prestataires du site se sont mobilisés pour leur faire découvrir le maximum d'activités possible (balade en bateau, pédalo, baignade et pêche).

Sentier multi-pratiques autour du lac :

Début 2021, le chantier du Couderc d'Abrat a débuté, permettant de prolonger le sentier de la Presqu'île vers le Diamant Vert. Malheureusement, suite à une forte montée des eaux du lac en mai, les travaux ont dû être interrompus. La zone de chantier a été nettoyée en septembre par du bûcheronnage et désensablage des plots afin de permettre la pose des matériaux.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Signalétique charte graphique :

Dans le cadre du partenariat avec la Châtaigneraie Cantalienne, élus et techniciens se sont réunis à plusieurs reprises pour élaborer avec l'Association « Paysagistes sans frontières » une charte graphique et des mobiliers harmonisés le long du parcours du tour du lac.

Dossier SNCF:

Les échanges avec les services de la SNCF se sont poursuivis. En accord avec ces derniers, la CABA et la Châtaigneraie Cantalienne devront proposer un « Dossier de sécurité ferroviaire préalable à l'accord pour la traversée du Viaduc ».

2. La valorisation numérique – Le Rocher de Carlat

Le site de Carlat a ouvert ses portes au grand public en 2017. Il est géré par l'Office de Tourisme du Pays d'Aurillac.

Au total, pour l'année 2021, le site a accueilli un nombre total de 1 480 personnes entre le 5 juillet et le 29 août (1 332 personnes du 7 juillet au 23 août 2020). Afin de respecter les contraintes sanitaires, le port du masque était obligatoire et les places limitées pour les visites accompagnées (réservations en ligne). Pour les visites libres, les visiteurs étaient invités à venir munis de leur propre smartphone ou tablette.

De manière générale, les visiteurs sont très satisfaits de la visite accompagnée (90 %), de l'accueil (93 %) et de la visite libre (86 %). En dehors des cantaliens, 60 % viennent d'un autre département et 3 % de l'étranger.

Selon les visiteurs, les modes de connaissance du produit sont surtout la communication papier (18 %), le bouche à oreille (17 %) et par le biais des locaux (13 %).

Pour 2022, quelques pistes d'amélioration du produit ont été abordées telles qu'aménager la signalétique lors du parcours sur le rocher, créer des points d'écoute pour les explications, mettre en avant les vestiges avec un entretien plus régulier ou encore améliorer le système de réservation.

3. Les Gorges de la Jordanne – Lascelles et Saint-Cirques-de-Jordanne

Suite aux intempéries hivernales, la partie terminale du parcours des Gorges a été fermée à la visite pour raisons de sécurité. Malgré ces quelques désagréments, le site a accueilli plus de 22 500 visiteurs tous les jours en juin, juillet et août.

4. La Vallée des Légendes – Le Centre UCPA de Lascelles

Situé à Lascelles, le centre d'accueil et de séjours collectifs réalisé par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a ouvert ses portes en 2004. Chaque été, il est mis à disposition du Centre UCPA Monts du Cantal, qui imagine des séjours thématiques pour les 6-17 ans. Le site propose 242 couchages répartis sur différents villages : centre en dur 38 places, chalets 48 places, roulottes 40 places, futurs pods 48 places, camp sous toile 68 places.

La fréquentation du centre UCPA de Lascelles a augmenté en 2021 avec l'accueil de 1 384 enfants (1 434 séjours) du 5 juillet au 29 août contre 1 230 enfants en 2020.

Depuis fin 2021, la construction et la pose de 14 HLL de type « PODS » a débuté. Ces derniers seront opérationnels pour l'été 2022.

5. Les Campings communautaires

Comme ce fut le cas en 2020, le fonctionnement des 3 campings communautaires a été fortement impacté par l'épidémie de COVID 19. Cependant, les procédures de protection mises en place sur site suivant les directives nationales ont globalement été bien acceptées et respectées par l'ensemble de la clientèle.

L'annulation des manifestations telles que l'UTPMA et ECLA ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE fréquentation des 3 campings. Le nombre de nuitées en emplacement nu continue à baisser cette saison. Cette diminution est d'autant plus notable sur le camping de l'Ombrade, qui réalise en général au moins 70 % de son chiffre d'affaires pendant la semaine du Festival de Théâtre de Rue. En revanche, le chiffre d'affaires (+75 %) et la fréquentation (+104 %) des locatifs connaissent une augmentation significative au camping de la Cère, grâce à la location horssaison des mobil-homes par des entreprises intervenant sur des chantiers alentours.

6. Parcours nocturne et animé autour du golf de Vézac

La Commune de Vézac a souhaité aménager les abords du golf situé sur son territoire et a sollicité la CABA pour la mise en œuvre d'un produit d'animation touristique sur l'emprise du chemin classé au PDIPR. C'est dans la perspective de créer un produit d'animation innovant basé sur l'optique, le son et la lumière, que la CABA a souhaité réaliser ce projet sur une partie du sentier qui longe le golf.

Situé à proximité du site touristique du Rocher de Carlat et en périphérie du golf, du plan d'eau aménagé et de l'hôtel du Château de Salles, ce parcours pourrait devenir un lieu d'apaisement et de détente et permettre ainsi aux promeneurs de se réunir dans la quiétude du site, afin d'en apprécier un spectacle son et lumière.

Le projet vise à la :

- mise en valeur du cheminement existant le long du golf en proposant un parcours de type son et lumière assorti de statues en 3D, avec une animation musicale les après-midi et animation lumineuse et musicale à la tombée de la nuit jusqu'à 23 h;
- mise en accessibilité tout public de jour comme de nuit ;
- mise en lumière et mise en valeur d'un site naturel et d'arbres remarquables.

En 2021, les travaux préparatoires, les VRD, les travaux d'éclairage public et la construction des statues ont débuté.

Le budget total de l'opération s'élève à 290 000 € avec un concours de l'État d'un montant de 82 300 € au titre de la DSIL et de la Région d'un montant de 70 000 € au titre du CAR.

7. L'Aire évènementielle de la Ponétie / Évènementiels

L'aire évènementielle de la Ponétie, d'une surface de 6 hectares, a été peu utilisée en 2021. Elle a été occupée environ 10 jours en janvier par le Pôle Sécurité Routière de la Préfecture du Cantal, puis a accueilli sur 2 journées, en septembre, le 25 ème Rallye du Cantal organisé par l'Écurie des Volcans. Un spectacle d'acrobaties et démonstration de big foot a eu lieu en novembre (4 jours).

Un cirque au mois d'avril, la fête foraine du mois de mai et l'occupation pour le festival Eclat en août ont été annulés pour des raisons sanitaires.

La manifestation intitulée les années précédentes « les Européennes du Goût » a pu avoir lieu du fait d'une organisation différente adaptée aux mesures de précaution nécessaires. « Les 25 ans des Goudots Gourmands » se sont donc déroulés les 9, 10 et 11 juillet, sur différents sites du domaine public de la Ville d'Aurillac afin de répartir l'affluence. La manifestation a été organisée en vue de contribuer au soutien du commerce local et de proposer un partenariat avec les commerces volontaires du centre-ville, tout en continuant à valoriser les produits et artisans locaux.

8. Sentiers de randonnées

En 2021, le Service Tourisme a pris en charge le secteur de la randonnée en collaboration avec le Service Bâtiments Espaces Verts et l'Office de Tourisme. Cette mission répond aux axes stratégiques du Projet de Territoire :

redimensionner l'intérêt communautaire des sentiers de randonnées en lien avec le projet de labellisation « Art et Histoire » du territoire ;

- créer/renforcer les passerelles vers les territoires voisins de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne ;
- renforcer la collaboration avec les communes.

Le travail réalisé a consisté en la mise en œuvre d'un diagnostic sur l'état foncier et patrimonial des sentiers de randonnée et d'un inventaire des projets des communes ainsi que la mise en place d'un référent communal comme interlocuteur privilégié des usagers et des collectivités pour les sujets randonnée.

E. LES GRANDS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

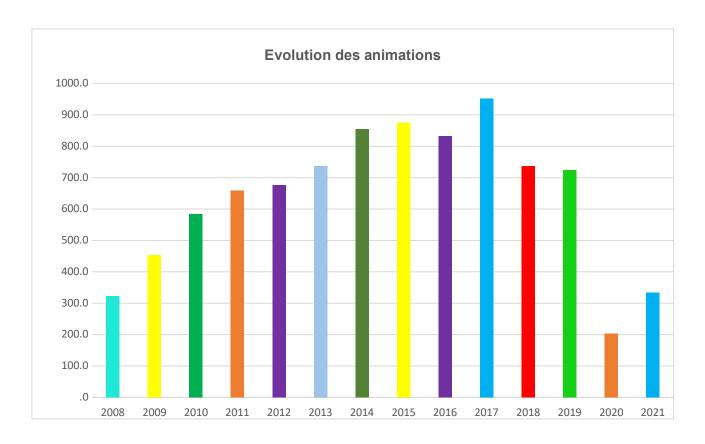
1. Le Centre Aquatique

L'année 2021 a été, comme en 2020, fortement perturbée par l'épidémie de COVID-19 et les restrictions d'ouverture imposées par l'État.

Ainsi, le Centre Aquatique a été fermé totalement au public du 1^{er} janvier au 9 juin 2021, soit 158 jours.

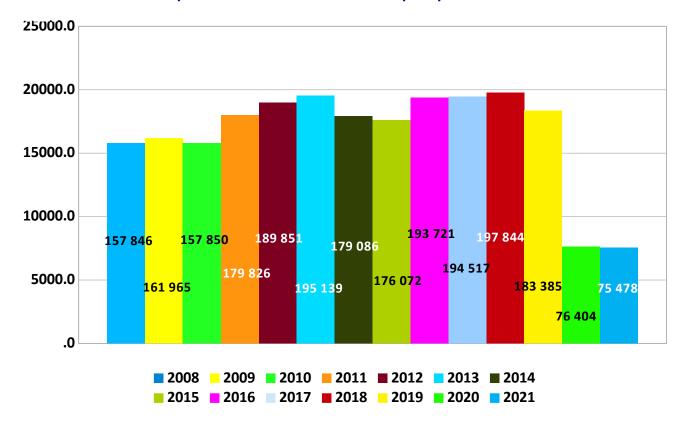
Aucune animation ni évènementiel n'a été possible sur cette année en raison des restrictions sanitaires imposées par le gouvernement.

Les animations permanentes du Centre Aquatique ont également été impactées très fortement. Toutefois, le dernier trimestre 2021 a permis d'observer un redémarrage de l'intérêt et de l'affluence.



Les clubs et associations, impactés eux aussi par l'épidémie, n'ont donc pu utiliser le Centre Aquatique sur leurs créneaux. De nombreuses compétitions (natation sportive, matchs de Water-Polo, natation synchronisée, championnats UNSS, Sport Adapté, triathlon des collèges, sans oublier la Nuit de l'eau) ont dû être annulées.

> L'évolution de la fréquentation annuelle du Centre Aquatique :



► <u>La fréquentation pour l'été 2021</u> :

Avec un total de 17 389 entrées, on enregistre une hausse significative de 23 % de fréquentation par rapport à 2020.

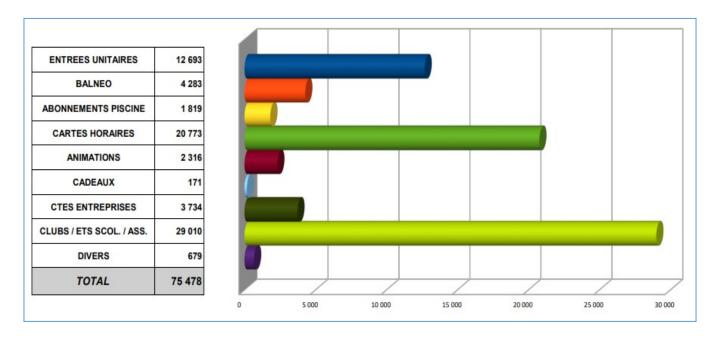
Le mois de juillet affiche une hausse de 26 % par rapport à 2020 et le mois d'août a progressé de 21 %.

Les recettes s'élèvent à 86 032 € soit une augmentation de 53 % par rapport à 2020.

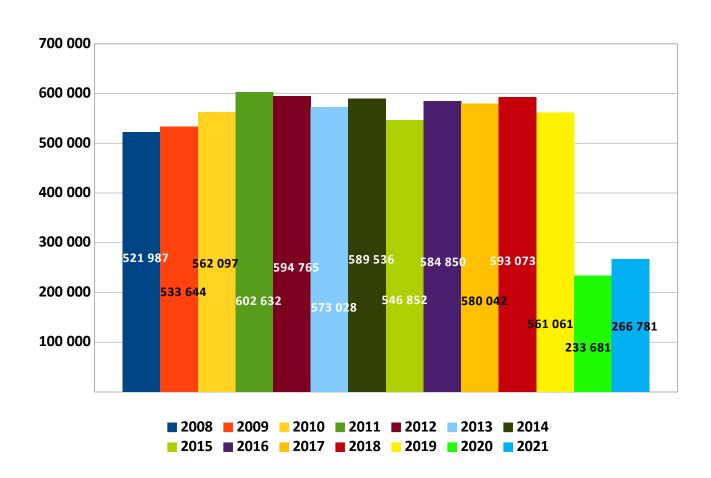
Les chiffres clés de l'année 2021 :

- **75 478** entrées
- 32 034 entrées adultes dont 4 283 entrées sur l'espace Balnéo
- 14 995 entrées jeunes (- de 18 ans et étudiants)
- 14 942 entrées scolaires
- 2 051 entrées d'enfants de Centres de Loisirs
 - 364 animations dispensées (aquagym et jardin aquatique)
- 2 269 leçons de natation
 - 207 jours ouvrés d'ouverture + 35 jours d'ouverture aux scolaires
- 3 720 retraités sportifs
 - 84 locations aquabikes

La fréquentation du public du Centre Aquatique sur l'année 2021 :



▶ L'évolution des recettes annuelles du Centre Aquatique :



Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

La typologie des recettes du Centre Aquatique :

ENTREES UNITAIRES	56 853
BALNEO	37 320
ABONNEMENTS PISCINE	9 598
CARTES HORAIRES	57 875
ANIMATIONS	48 710
CADEAUX	1 897
CTES ENTREPRISES	23 605
CLUBS / ETS SCOL. / ASS.	26 342
DIVERS	4 580
TOTAL	266 781

La fréquentation des clubs :

10 274 entrées « nageurs » ont été enregistrées pour les six clubs qui fréquentent assidûment l'équipement : ASPTT, La Cantalienne, Club de Plongée, Triathlon, Natation Passion et CVAD. Soit une hausse de 626 entrées par rapport à 2020. Ces chiffres étant, bien entendu, très inférieurs aux fréquentations habituelles des associations.

La fréquentation totale des associations, en incluant les encadrants, s'élève à 14 183 entrées réparties comme suit :

ASPTT: 6 937
 La Cantalienne: 5 972
 Club de Plongée: 489
 Triathlon: 284
 Natation Passion: 403
 CVAD: 98

2. Le Stade d'Athlétisme Marie-José Pérec

L'équipement, qui présente des aménagements de grande qualité, est classé au niveau régional par la Fédération Française d'Athlétisme.

Une quinzaine d'utilisateurs (clubs, associations, scolaires ...) bénéficient de la mise à disposition du Stade d'Athlétisme de la Ponétie. Les deux associations d'athlétisme représentent 250 licenciés à elles seules.

Le contexte sanitaire n'a pas permis l'organisation de compétitions d'athlétisme FFA en 2021. Malgré cela, quelques évènements sportifs ont tout de même pu avoir lieu au cours de cette année :

- Challenge de la Qualité Départemental SDIS,
- Rencontres sportives scolaires USEP,
- Épreuves des candidats de l'IFPP d'Aurillac au CAP,
- Contrôles de la condition physique des militaires,
- Parcours sportif régional des sapeurs pompiers.

Le Stade d'Athlétisme Marie-José Pérec a été retenu par les instances olympiques comme Centre de Préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 depuis le 5 octobre 2020.

Ce statut permet à cet équipement d'être inscrit dans le catalogue | D: 015-241500230-20220630-DEC-2022_063-DE peuvent accueillir des délégations nationales et internationales pour leur préparation.

3. Le Boulodrome de Tronquières

Le boulodrome en guelques chiffres pour l'année 2021 :

- 285 adhérents
- 6 manifestations seulement, en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19.
- > Période d'ouverture : du 1er septembre au 30 juin de chaque saison sportive.
- > Horaires d'ouverture : de 13h45 à 18h15, du lundi au vendredi, excepté lors de compétitions ou manifestations.

Les tarifs demeurent inchangés :

- 40 € la carte d'abonnement
- 2 € la carte journalière

4. Le Stade Jean Alric

Le Stade Jean Alric, équipement classé en catégorie A pour le rugby et de niveau 3 pour le football, est entré dans sa sixième année de fonctionnement sur l'année 2021. Afin de maintenir la qualité des installations, la CABA a réalisé plusieurs aménagements et investissements au cours de cette année :

- réfection complète de la salle de musculation (remplacement de l'intégralité du revêtement de sol, reprise des peintures des murs, application de bandes de revêtement plastique à mi-hauteur des murs pour les protéger, reprise des goulottes électriques pour l'alimentation des appareils de musculation);
- aménagement de deux bureaux en rez-de-chaussée par l'installation de baies vitrées aux espaces d'accueil de l'atrium ;
- acquisition d'une machine de production de glaçons pour les besoins médicaux des joueurs;
- acquisition d'une station météo pour permettre un meilleur suivi des données et anticiper la mise en place de la procédure hivernale (bâches + souffleurs thermiques si nécessaires).

L'occupation des installations de la Tribune d'Honneur, par différents utilisateurs, est permanente. En effet, l'école de rugby, les sections sportives scolaires, le Centre de Formation Omnisports, l'académie de rugby utilisent au quotidien et selon un planning défini l'ensemble des installations (salle de musculation, vestiaires visiteurs et locaux, terrain d'entraînement synthétique, etc...).

Compte tenu de la crise sanitaire, tous les matchs de l'année 2021 se sont déroulés à huis clos.

Les chiffres 2021 du Stade Jean Alric :

- 15 matches de l'équipe Pro,
- 2 matches amicaux,
- 2 matches de rugby amateurs.

5. L'Epicentre

L'Association Session Libre a poursuivi cette année encore son travail de développement des cultures urbaines malgré la COVID-19. En effet, comme en 2020, l'équipement a dû fermer au total six mois. Les travaux d'entretien débutés à la sortie du premier confinement et poursuivis lors du deuxième ont été reconduits et terminés en 2021 pour arriver à la rénovation totale des espaces de pratiques intérieurs de l'Épicentre. Proposer un lieu totalement restauré dès la réouverture de l'Épicentre fut la volonté des dirigeants de l'Association Session Libre pour répondre aux attentes d'un public de pratiquants frustré par des mois de fermeture.

L'Association compte deux employés, pour un temps de travail to 10:015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE présence est répartie pour assurer les missions suivantes :

- la gestion et l'administration : 707 heures,
- la communication: 707 heures.
- l'événementiel : 210 heures,
- l'animation des cours : 315 heures,
- l'accueil : 349 heures. l'entretien : 302 heures.

Véritable école de pratique des cultures urbaines, l'Association rythme la vie de l'Epicentre tout au long de l'année scolaire, en proposant un cadre sécurisé et un enseignement adapté à la pratique du Skateboard et du BMX.

La « Riding School » a réuni lors de la saison 2021/2022 : 22 pratiquants en BMX et 21 pratiquants en Skateboard les mardis, mercredis et jeudis, répartis sur uniquement 6 séances d'initiation, d'une demie-heure chacune, en raison de la COVID-19.

En plus de la « Riding School », les moniteurs de Session Libre interviennent également sur les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) afin de faire découvrir les pratiques du skate et du BMX :

- 43 pratiquants en BMX et Skate les mardis, mercredis et jeudis ;
- 10 séances d'1h30 d'octobre à fin mai prévues pour chaque groupe,
- 70 séances soit 105 heures de cours,
- 88 séances de TAP en skate et BMX (Carlat, Vic-sur-Cère, Raulhac, Thiézac, Polminhac, Maurs et Saint-Simon),
- 130 enfants ont découvert le skate ou le BMX grâce aux TAP durant l'année scolaire 2021/2022.

En 2021, et ce malgré la crise sanitaire, les stages ont été peu impactés, ce qui a permis d'accueillir un total de 117 jeunes, âgés de 4 à 17 ans, sur 6 semaines de stages (100 heures de cours).

Sur cette même année, le Projet Cante'Moove a représenté :

- 30 jours d'interventions sur 6 semaines pour 60 heures de cours,
- des participants âgés de 6 à 16 ans,
- un total de 150 participants aux initiations skate et BMX.

Malgré la COVID-19 et les nombreuses contraintes sanitaires, l'Association a pu mettre en œuvre trois événements en 2021 :

MAD COW FESTIVAL:

Il s'agit d'un festival mélangeant la nature, la musique et l'adrénaline dans un cadre naturel entouré des montagnes et à proximité d'un lac sur la Commune de Cheylade (15).

La deuxième édition, qui s'est déroulée les 30, 31 juillet et 1er août 2021 a rassemblé 2 500 festivaliers.

Suite à l'invitation des organisateurs du MadCow Festival, Session Libre a proposé une animation autour du Skate. En réalisant une Mini Rampe disposée sur la plage du Lac de Cheylade, au cœur du festival, ils ont organisé, avec une dizaine de bénévoles, un best tricks sous la forme d'un cash/gift fort tricks le samedi après-midi en fin de journée. Cette première a réuni un public d'environ 300 personnes et une dizaine de riders composés de festivaliers et de membres de Session Libre.

CANTE'MOOVE FESTIVAL:

Ce festival met l'accent sur les pratiques des Cultures Urbaines dans le quartier prioritaire de Marmiers. En effet, ce Festival, organisé par l'Association Session Libre dans le cadre de la politique de la ville et avec le soutien de la CABA et de l'État, s'est vu proposer une journée dédiée au Skate, au VTT, au ventriglisse et au Street Art.

Des associations partenaires ont proposé également des animations :

MCF: animations VTT,

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

10^{ème} ART : exposition photo sur les enfants du quartier, MadCow : un ventriglisse (comme ils savent si bien le faire...).

Cette journée a rassemblé une trentaine d'enfants du quartier, venus avec leurs parents, avec un engouement tout particulier pour le ventriglisse qui rafraîchissait cette chaude journée du samedi 25 septembre.

KING OF BOWL:

Après deux années sans événement en raison de la crise sanitaire, le « King of Bowl » fut l'occasion de célébrer les retrouvailles entre bénévoles, riders et publics. Pour cela, les bénévoles et salariés ont organisé des contests Skate et BMX qui se sont déroulés à l'Épicentre et plus particulièrement dans son bowl en bois de 250 m². Spot emblématique du skatepark indoor, unique en Auvergne! Entièrement refait pour l'occasion avec un plaquage tout neuf et l'apparition de margelles dans sa partie haute!

Cet évènement a accueilli 48 riders en Skate et BMX, répartis en 12 riders amateurs en Skate et 15 en BMX ainsi que 11 pros en Skate et 10 en BMX. Les catégories « pros » se sont partagées les 1 200 € de Prize Money mis en jeu, tandis que les catégories « amateurs » ont été récompensées par des lots des nombreux partenaires.

Les actions en 2021 :

- en 2021, Session Libre a répondu aux sollicitations de 11 structures,
- un total de 93 journées d'intervention,
- 2 salariés et 1 intervenant extérieur en Skateboard en renfort ont participé à ces actions,
- au total, 930 jeunes touchés à travers ces interventions,
- 40 % de ces actions se sont déroulées à l'Épicentre,
- 80% de ces actions se sont déroulées à Aurillac.

6. Le Prisme

A l'arrêt (fermeture administrative pour l'activité de type L liée au spectacle vivant) jusqu'en juin 2021 en raison de la crise sanitaire, on notera que le PRISME a accueilli le centre de vaccination COVID-19 de grande capacité de l'arrondissement d'Aurillac d'avril à août 2021.

En 2021, seuls les spectacles d'automne et de fin d'année se sont tenus.

Spectacles en location : Michèle TORR, I MUVRINI, Le Cirque de Moscou.

Spectacles en achats : Claudio CAPEO, Alain SOUCHON.

Le Prisme a subi 2 annulations : « Les Pépites de l'Amérique du Sud » et « Lords of The Dance », faute de remplissage, la billetterie s'étant quasi arrêtée depuis les fermetures administratives et périodes de confinement.

En terme de jauge, sur les spectacles maintenus et vu le contexte, les jauges réalisées ont été acceptables et plutôt correctes (Claudio CAPEO : 1100 personnes/limitée à 1200 car tournée « théâtre », Alain SOUCHON 1200 personnes/objectif 1400 personnes). La SPL Aurillac Développement a eu à gérer de nombreuses demandes de remboursements suite aux reports des dates.

L'exercice 2021 reste donc fortement perturbé et il a été impossible de répondre à l'objectif défini par la DSP : proposer une programmation diversifiée de 10 à 12 dates.

L'activité générée par les spectacles représente toujours une part importante du budget du PRISME. Toutefois, sur cet exercice, sa part n'est pas très représentative.

7. Le Centre de Congrès

Au 31 décembre 2021, pour les utilisations commerciales et associatives, le résultat de l'activité du Centre de Congrès est le suivant :

• 3,21 (5,35 l'an dernier) « équivalents journées » aux tarifs commerciaux ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

• 35,88 (29,78 l'an dernier) « équivalents journées » 25 utilisations réservées par la Ville d'Aurillac).

Soit 39,09 « équivalents journées » (35,13 l'an dernier), soit un chiffre en légère hausse par rapport à l'exercice 2020 (à savoir que, sur un exercice « normal », le chiffre se situerait entre 45 et 50 utilisations).

Pour mémoire, le calcul des « équivalents journées » ne traduit pas le nombre d'évènements se déroulant au Centre de Congrès. Il résulte du montant total du chiffre d'affaires réalisé divisé par les tarifs « journée » DSP du Centre de Congrès.

8. La Médiathèque

Chaque année, la Médiathèque du Bassin d'Aurillac propose des collections actualisées et de nouvelles actions à destination du plus grand nombre. Fonds physiques et ressources numériques, services et actions culturelles proposés, médiathécaires professionnels, partenaires nombreux et usagers actifs construisent ensemble ce lieu public de la culture, de l'information et du loisir.

L'accès et la consultation sur place sont gratuits et ouverts à tous. L'emprunt est gratuit pour les habitants des 25 communes de la CABA ainsi que pour les moins de 18 ans, lycéens, étudiants et toute personne en formation sur le territoire de la CABA.

La pandémie a modifié le fonctionnement général du service (Médiathèque et Structure Information Jeunesse) et les modalités d'interaction avec les usagers. Pour autant, le site n'a pas connu de période de fermeture pour raison sanitaire en 2021. La fréquentation a cependant été sensiblement impactée par l'instauration des passes sanitaires puis vaccinaux, à la présentation desquels était soumis l'accès de la Médiathèque.

À compter du printemps 2021, un programme d'action culturelle in-situ et hors-les-murs a pu être progressivement conçu et mis en œuvre avec différents partenaires.

La conviction du caractère essentiel du service public culturel et social que constituent la Médiathèque et la Structure Information Jeunesse a trouvé sa traduction dans des adaptations constantes à la situation sanitaire et administrative.

> Les chiffres clés de l'année 2021 :

- 302 iours d'ouverture.
- 6 891 adhérents actifs,
- 260 492 prêts,
- 2 598 personnes accueillies à la Structure Information Jeunesse.

> L'action culturelle en 2021

- Festival BD en ligne,
- Réalisation d'une fresque sur la façade de la Médiathèque par l'artiste Julien Loïs,
- Participation au Salon départemental du livre jeunesse,
- Participation à la médiation de l'exposition photographique « 1976-1986 »,
- Participation au salon « Entre les Mondes »,
- Participation au Mois du film documentaire,
- Participation à la Fête de la Science,
- Reprise de l'action culturelle et des partenariats (42 actions in-situ & 49 hors les murs).

Les actions réalisées :

- Reprise des dépôts et actions envers les publics empêchés (maisons de retraite (37 dépôts/rencontres), ADAPEI), petite enfance (2 rotations des malles thématiques pour 9 structures);
- Refonte du label PIJ et obtention du label Structure Information jeunesse (2021-2024) délivré par la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport);

Travail sur la médiation des collections « Facile À Lire et à Q D 1015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Les actions en cours :

- Identification du fonds ancien non inventorié :
- Médiation sur le fonds « Facile À Lire et à Comprendre » ;
- Réflexion sur le réaménagement du pôle enfance-ludothèque pour gagner en synergie et meilleure circulation.

Les chantiers à venir en 2022 :

- Fréquentation à renforcer après 2 années marquées par la pandémie de COVID-19,
- 8ème Festival BD du Bassin d'Aurillac en présentiel,
- Réaménagement/réorganisation de différents espaces : pôle fiction : magasin.
- Réflexion sur une nouvelle organisation du plateau « rez-de-chaussée ».



9. Le Parapluie

Centre de Création artistique, le Parapluie accueille des compagnies de théâtre de rue en résidence afin qu'elles approfondissent leur travail de recherche et de création de spectacles. Tout au long de l'année, les résidences d'artistes trouvent avec « Le Parapluie » une nouvelle dimension.

Le Centre de Création Artistique a en effet pour but d'assurer la permanence de la création autour des arts de la rue et de renforcer la place du Bassin d'Aurillac dans les pratiques artistiques contemporaines. Il est en ce sens indispensable au développement du Festival international de Théâtre de Rue, premier festival du genre créé à Aurillac en 1986.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a été l'initiatrice de ce Centre de Création Artistique, de recherche et de rayonnement pour le théâtre de rue, plus connu sous le nom de « Parapluie ».

Les projets développés en 2021 :

- 14 projets de création (compagnies accueillies en résidence, laboratoires et accompagnements de démarches artistiques);
- 2 compagnies en diffusion;
- 2 journées de débats et d'échanges : la Question du moment.

10. Le Chaudron

Géré par l'Association « Love Mi Tendeur », le Chaudron est dédié à la pratique des musiques actuelles amplifiées.

Le bâtiment, agrandi en 2015, comporte maintenant une surface totale de 190 m², composée d'un studio d'enregistrement (45 m²) relié à une régie (5 m²), d'un studio de répétition de 30 m², d'un espace détente de 21 m², de sanitaires et dorénavant d'un bureau/salle de réunion de 25 m² ainsi que d'un local de stockage de 22 m².

La CABA, propriétaire du lieu, a également financé l'achat du matériel de musique et de bureau. Elle a donc livré un équipement complet notamment en matière de sonorisation du grand studio.

Malgré la crise de ces deux dernières années, le Chaudron a pu poursuivre, même de manière limitée et dans le respect des différents protocoles sanitaires, la mise à disposition des studios au Conservatoire de Musique et de Danse à hauteur de 8 heures par semaine (les lundis et

Affiché le



mardis de 16h à 20h, hors vacances scolaires) et par son équip no equip no l'enregistrement et le mixage de quelques projets locaux.

F. LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Afin de renforcer la cohésion sociale et territoriale sur l'Agglomération aurillacoise, la CABA met en œuvre deux politiques réglementaires que sont :

- la Politique de la Ville, via le Contrat de Ville 2015/2020 du Bassin d'Aurillac;
- la Prévention de la Délinquance, via le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD).

1. La Politique de la Ville : le Contrat de Ville 2015/2022 du Bassin d'Aurillac

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est mise en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre d'un contrat pluriannuel. Les objectifs sont d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Qu'est-ce que le Contrat de Ville ?

Le Contrat de Ville s'inscrit dans une démarche devant tenir compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Il fixe le cadre du futur Projet de Renouvellement Urbain (PRU) et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ce projet et le volet social de la Politique de la Ville.

L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le Département et la Région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Le Contrat de Ville repose sur 3 piliers :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi,
- la cohésion sociale,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Dorénavant, tous les dispositifs (Contrat de Ville et Projet de Renouvellement Urbain) doivent être conçus et pilotés en associant les citoyens concernés. Dans ce cadre, des conseils citoyens sont créés sur les territoires prioritaires. Ils ont pour missions d'être des lieux d'échanges entre les habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du Contrat de Ville et de constituer un espace permettant les initiatives à partir des besoins des habitants.

Le Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac

Compétence obligatoire des communautés d'agglomération, la Politique de la Ville a été mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) : le Contrat de Ville 2000/2006 et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2014 (CUCS).

En 2013, la réforme de la Politique de la Ville a abouti à la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine promulguée le 21 février 2014, qui prévoit la mise en place de nouveaux Contrats.

C'est dans ce cadre que le Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac a été élaboré de manière commune et signé, le 13 novembre 2015, par les différents partenaires institutionnels concernés : l'État, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Ville d'Aurillac, la

Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), le Département du Candinaire de la California d'Action Sociale d'Aurillac, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, Pôle Emploi

et la Caisse des Dépôts.

Ce contrat prend en compte une nouvelle géographie prioritaire identifiée par l'Etat (en concertation avec la CABA et la Ville d'Aurillac), à savoir un quartier de la Ville d'Aurillac : Marmiers/quartier Sud.

Le nouveau quartier prioritaire "Marmiers" est situé à l'extrémité Sud de la Ville d'Aurillac et souffre d'un enclavement en raison de sa séparation avec le reste de l'unité urbaine par l'axe routier majeur : la RN 122.

Il compte 1 013 habitants (source INSEE juin 2014) avec un revenu médian de 9 700 € par UC (unité de consommation) et est composé de quatre résidences HLM (429 logements construits entre 1956 et 1973, représentant 74% des logements du quartier), de maisons mitoyennes en bande datant des années 60/80 et d'équipements et services de proximité (centre commercial, centre social...) / cf. cartographie ci-dessous :



Localisation du quartier prioritaire « Marmiers » (extrait du Contrat de Ville)

Rappel des principales orientations du Contrat de Ville 2015/2022 du Bassin d'Aurillac

La finalité du Contrat de Ville du Bassin d'Aurillac est d'enrayer les mécanismes de ségrégation en développant la mixité sociale et fonctionnelle.

Les orientations de celui-ci se déclinent autour de trois piliers :

 la cohésion sociale : les objectifs sont de réduire la pauvreté ainsi que de renforcer la solidarité entre les populations. Les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées sont identifiés comme des populations cibles ;

• le cadre de vie et le renouvellement urbain :

- Pour le volet « Cadre de vie », des améliorations durables sont recherchées concernant la propreté, la qualité des espaces extérieurs, la présence de services de proximité et l'amélioration du sentiment de sécurité.
- Pour le volet « Renouvellement urbain », qui concerne uniquement le quartier prioritaire de Marmiers, un changement profond est ambitionné. Cela se traduira par des déconstructions, des interventions ayant un impact sur la trame foncière, la trame viaire, les fonctions, les services et la gestion de l'espace public.
- Cette modification en profondeur, qui intègre de fait le remplacement de certaines parties du parc HLM, a pour but de revaloriser le territoire concerné en lui donnant une nouvelle attractivité et en développant/garantissant plus de mixité sociale.
- le développement de l'activité économique et de l'emploi : les objectifs sont de réduire les écarts de taux d'emploi entre le quartier prioritaire et l'agglomération (au bénéfice prioritairement des jeunes et des seniors), et de soutenir activement l'entreprenariat.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Les deux programmations 2021 du Contrat de Ville

Pour 2021, la CABA a mis en place différents groupes de travail qui ont permis de co-construire 15 projets :

- 2 projets pour le pilier « Emploi et développement économique » :
 - « Chantiers d'insertion Marmiers », mis en place par l'Association Cantalienne d'Aide à la Remise au Travail (ACART);
 - « Dispositif IMPACT Cantal », porté par l'Association Formation Accompagnement Public Contrats Aides (AFAPCA).
- 8 projets pour le pilier « Cohésion sociale » :
 - 4 concernent l'accès à la culture et au sport :
 - « Ateliers passerelles : insertion par une pratique de loisirs », piloté par le Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers les Loisirs Intégrés et Réguliers (DAHLIR);
 - * « We Art », proposé par l'Association 10ème Art ;
 - * « We Art x Abbeville », porté par l'Association 10ème Art ;
 - * « Fête le mur Aurillac », mis en place par le Comité départemental de tennis du Cantal.
 - 1 projet concerne le domaine de la « Citoyenneté et du lien social » :
 - « Atelier Activ' Méninges », organisé par la Mutualité Française Auvergne-Rhône-Alpes.
 - 2 projets concernent « Education et Parentalité » :
 - « Action de médiation et de soutien à la parentalité Cabane à Rêve(s) », proposée par l'Association Accent Jeunes ;
 - * « Escape game Saurez-vous vaincre le méga écran », porté par la Mutualité Française Auvergne-Rhône-Alpes.
 - 1 sur la thématique « Santé et Accès aux Soins » :
 - « Ateliers santé précarité sur le quartier de Marmiers », porté par la Mutualité Française Auvergne-Rhône-Alpes (MFARA) en partenariat avec l'Association de Développement du Pays d'Aurillac (ADEPA).
- 2 projets pour le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » :
 - * « Marmiers, d'hier à demain », mis en place par l'Association 10ème Art ;
 - Ateliers « Mémoire du quartier et valorisation de la parole des habitants », pilotés par le service Politique de la Ville de la CABA.

La CABA a contribué à financer les projets susvisés à hauteur de 65 071 €.

> Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Au vu des dysfonctionnements et inégalités identifiés sur le quartier prioritaire de Marmiers, l'Etat a décidé en 2015, que ce site bénéficierait de moyens spécifiques dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), au titre des quartiers d'intérêt régional.

C'est dans ce cadre qu'a été défini le Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier « Marmiers », dont la visée première est de proposer plus de mixité sociale, en optimisant le tissu économique, en modernisant le cadre de vie et en développant les connexions avec le reste de la ville.

Le quartier de Marmiers dispose de nombreux points forts : une bonne localisation, proche des zones d'activités et des équipements de l'agglomération, une bonne desserte, des zones pavillonnaires, des commerces, des services et équipements publics... Il est néanmoins constitué de zones d'habitat collectif et d'aménagements publics vieillissants.

Ce projet urbain, qui mobilisera 37 M€ HT, a été défini selon un 95 015 241 500 230 420 220 630 - DEL 2022 2063 - DEL

comprenant des opérations de démolition, des opérations de reconstitution de logements dans et hors du quartier, des équipements de proximité, des aménagements et des travaux de résidentialisation, l'objectif global étant de transformer l'image des lieux, de renforcer leur attractivité, de conforter le pôle commercial et de favoriser une plus grande mixité sociale.

Le pilotage de ce projet d'envergure est assuré par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, avec des opérations portées par le bailleur social Cantal Habitat et la Ville d'Aurillac.

Aujourd'hui, six opérations ont concrètement et visuellement commencé à valoriser l'image de ce quartier :

- La déconstruction/démolition de la résidence Marmiers (92 logements) engagée par le bailleur social Cantal Habitat. A noter que le relogement des locataires de cette résidence HLM s'est achevé le 23 février 2021 et que les travaux de démolition ont débuté en juin 2021 pour s'achever en décembre 2021. Le chantier s'est très bien déroulé et le calendrier a été respecté.
- La reconstitution de 12 LLS (pavillons en locatif social) sur le foncier de « Marmiers » qui a démarré fin 2021 par les travaux de terrassement et la réalisation des réseaux. La date prévisionnelle de livraison est prévue courant 2023.
- La résidentialisation du programme HLM de Cortat qui débutera en 2022, prévoit le traitement des espaces en pied d'immeuble (parking, espace de jeux pour les enfants, cheminement doux ...), la privatisation et la sécurisation de tout le site. La livraison est pressentie pour mi 2023.
- L'ouverture d'équipements publics appelés « Vivacité » dont les travaux ont débuté en 2020 avec un pôle associatif (dans l'ancienne école maternelle) qui a été livré à l'automne 2021 et un pôle animation constitué du Centre social, du service Associations et Sport de la Ville d'Aurillac ainsi que d'une salle polyvalente qui seront, quant à eux, livrés au cours du second trimestre 2022.
- La résidentialisation du parc HLM « Canteloube » qui se traduira par la construction de 10 ascenseurs et l'aménagement des pieds d'immeuble (dont l'installation de nouveaux parkings). Ces travaux ont débuté en 2020 et devraient s'achever fin 2022.
- Le relogement des locataires de la résidence Clémenceau dont la déconstruction est programmée pour 2023, a débuté en avril 2021 (PCDID du 29/03/2021). Au 10 janvier 2022, sur les 100 ménages qui devaient être relogés, il en reste 56 (dont 2 décohabitations).

A noter que l'objectif de relogement à l'échelle de l'agglomération est atteint, et celui de relogement hors du quartier prioritaire est largement dépassé (93%).

→ Les crédits mobilisés

Les 36 939 390 € qui seront nécessaires au programme NPNRU se répartissent de la manière suivante :

Financeurs	Aides consenties/subventions
Agence Nationale de Renouvellement Urbain	7 248 296 €
Ville d'Aurillac	6 243 017 €
Cantal Habitat (yc prêts)	14 871 200 €
Région Auvergne Rhône-Alpes	4 460 000 €
CABA	2 792 341 €
Etat / Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	242 593 €
Département du Cantal	150 000 €
Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R)	731 543 €
Autre (valorisation du foncier)	200 400 €
TOTAL	36 939 390 €

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

,

2. <u>Le Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD)</u>

En application du décret n° 2002-999 du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales du 17 juillet 2002, la CABA a mis en place un Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD) à l'échelle de l'Agglomération, dont l'installation officielle s'est faite lors de l'Assemblée Plénière du 18 juin 2003.

Le fonctionnement du dispositif :

Le CCSPD est :

- une instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité autour desquelles doivent se mobiliser les institutions et les organismes publics et privés ;
- un outil partenarial conçu et développé dans le respect des attributions de chacun, permettant de fédérer les moyens et les compétences, de coordonner les initiatives et de veiller à la complémentarité des efforts engagés.

Le CCSPD se réunit en Assemblée Plénière au moins une fois par an, pour :

- faire le point sur l'évolution de la délinquance sur le territoire de l'Agglomération : en zone Police (Aurillac / Arpajon-sur-Cère) et en zone Gendarmerie (les autres communes) ;
- évoquer les actions financées dans le cadre du CCSPD et des Fonds Interministériels de Prévention de la Délinquance (FIPD) ;
- préparer l'appel à projets N+1 en réactualisant et/ou en affinant les orientations au vu de l'évolution de la délinquance et des problématiques locales.

> La programmation 2021 / les projets soutenus dans le cadre du CCSPD :

Pour 2021, les projets soutenus par l'EPCI répondent aux trois orientations suivantes :

- développer les actions en direction des jeunes (exposés ou non à la délinquance) afin notamment de prévenir les risques liés à la consommation excessive d'alcool et autres produits :
- · garantir la tranquillité publique ;
- renforcer la protection des victimes, notamment de violences intra-familiales.

Dans ce cadre, 4 opérateurs ont proposé 6 projets :

- 3 pour les actions en direction des jeunes :
 - l'Association ACCENT Jeunes a reconduit le dispositif "Chantiers éducatifs" ainsi que les temps d'informations et de sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République;
 - le Collège de la Jordanne à Aurillac a mis en œuvre le « Dispositif Relais 15 » en organisant des ateliers de socialisation et d'intégration (théâtre forum, art thérapie...) ainsi que des projets collectifs solidaires et culturels (action en direction des résidents d'une maison de retraite...).
- 3 pour lutter contre les violences intra-familiales :
 - le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Cantal (CIDFF 15) a mis en place deux projets, un premier en direction des enfants concernés par les violences conjugales et un second en direction des professionnels (divers) dans le cadre de formations et de temps d'échanges;
 - l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires (APAJ 15) a reconduit l'Intervenant Social du Commissariat d'Aurillac afin d'accueillir toute personne rencontrant des difficultés d'ordre social (problématiques familiales, victimes d'incivilités, de dégradations, difficultés d'accès au logement/emploi/formation, addictions...) et les accompagner, conseiller et orienter vers les dispositifs existants.

Le montant total des subventions allouées dans le cadre du CCSPD a été de 32 000 € en 2021.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

3. Les associations soutenues par la CABA dans le cadre de la Politique de la Ville

En 2021, la CABA a apporté également une aide financière de 212 K€ à deux associations locales qui interviennent dans le domaine de l'éducation, de la prévention et de l'insertion des jeunes :

- Association Accent Jeunes (48 K€),
- Mission Locale du Bassin d'Aurillac (164 K€).

G. LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Dès 1995, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a initié la mise en place, sur son territoire, d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Le PLIE de la CABA se fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Il s'adresse aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux bénéficiaires des minima sociaux, aux jeunes peu ou pas qualifiés. Les personnes accompagnées dans le cadre du PLIE cumulent des difficultés sociales et professionnelles, connaissent une répétition d'échecs dans les tentatives d'accès à l'emploi ou d'engagement de formation, relèvent d'un bas niveau de qualification ou possèdent une qualification inadaptée.

Entre 100 et 150 personnes entrent dans ce dispositif chaque année. Entre 200 et 250 sont constamment accompagnées. L'objectif minimal de sorties positives du PLIE est fixé à 50 % parmi l'ensemble des sorties prononcées.

Le PLIE de la CABA agit sur la problématique de l'emploi et de l'inclusion sociale des publics prioritaires de son territoire.

Participant à la cohésion sociale sur son territoire, il a un rôle d'ingénierie avec deux axes d'intervention :

En terme d'ingénierie financière, le PLIE, au regard de ses résultats, a fonctionné en 2021 avec un abondement de reliquats de crédits du Fonds Social Européen (FSE) de l'ancienne programmation.

En terme d'ingénierie de territoire, le PLIE a organisé dans le cadre du programme NPNRU, un chantier Bâtiment qui s'est adressé à 16 participants du PLIE. Ceux-ci ont effectué plus de 17 000 heures de travail en rénovant des logements sur le quartier prioritaire de la Ville d'Aurillac.

Le PLIE a contractualisé en 2021 avec les Associations ACART, Oxygène et Les Jardins de Laroquevieille des actions de mise en étape de travail à hauteur de 130 000 €.

Le PLIE de la CABA a accompagné 269 participants en 2021, a proposé 857 étapes de parcours qui se sont traduites par 57 sorties positives du dispositif et la mise en place de 48 formations. Le taux de sortie positive du dispositif s'élève à 63 %.

Le PLIE de la CABA a cessé sa fonctionnalité opérationnelle au 31 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

V – LE CADRE DE VIE

A. LES TRANSPORTS

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) est en charge, au titre de ses compétences obligatoires en matière d'aménagement de l'espace, de « l'organisation de la mobilité au sens du Titre III du Livre II de la première partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code ».

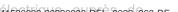
Dans ce cadre, elle assure la gestion du réseau de transport public de voyageurs sur son territoire (réseaux urbain et périurbain, circuits scolaires, Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite), ainsi que la mise en œuvre d'autres services liés à la mobilité (location de vélos, navette gratuite reliant le Parc-Relais de la Place du 8 Mai à la gare et au centre-ville,...).

L'exploitation de l'ensemble de l'offre de mobilité de la CABA est confiée à la SA-SPL STABUS, via un contrat d'Obligations de Service Public (OSP), renouvelé au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de six ans (délibération n°DEL 2018 195 du 17 décembre 2018).

Les faits marquants de l'année 2021 :

L'année 2021, après une année 2020 caractérisée par l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19, a permis un retour à une offre complète et la mise en œuvre de plusieurs projets structurants pour l'avenir.

- Evolution du Règlement Voyageurs : Il n'y a eu aucune évolution du Règlement Voyageurs en 2021.
- Évolutions de l'offre de transport :
 - Le 3 mai 2021, la ligne 6 a été lancée en phase expérimentale : elle permet de desservir avec une fréquence de 40 minutes la nouvelle Zone Commerciale de La Sablière ainsi que la Zone d'Activités d'Esban qui connaît un fort développement, mais également le secteur Est du Bex sur la Commune d'Ytrac ainsi que le quartier Milly-Crespiat sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère ; en complément de la ligne 2, elle apporte une amélioration à la desserte du quartier de Marmiers par un passage par l'avenue de Tronquières et un terminus à Saint-Joseph (terminus provisoire dans le cadre de l'expérimentation de cette nouvelle ligne).
 - Pour l'été 2021, ce sont deux lignes estivales qui ont été mises en place pour desservir la Vallée de la Jordanne jusqu'à Mandailles et la Plage du Puech des Ouilhes sur la Commune de Lacapelle-Viescamp. Les deux lignes sont reliées entre elles et permettent ainsi tant aux habitants du territoire qu'aux touristes de découvrir les attraits « mer » et « montagne » du Bassin d'Aurillac. Les Centres Sociaux ont également utilisé ces lignes pour proposer des journées de sorties et de découverte à leurs usagers.
 - Circuits scolaires: le circuit de la Commune de Yolet a été repris par la CABA en 2021;
 comme cela est le cas depuis plusieurs années, il n'y a pas eu de circuit scolaire organisé sur la Commune d'Ayrens pour l'année scolaire 2021/2022
- Évolutions de la gamme tarifaire :
 - une tarification inchangée au 1^{er} septembre 2021, par rapport à 2018, 2019 et 2020 (délibération n° DEL 2019 033 du 1^{er} avril 2019 toujours en vigueur);
 - une tarification inchangée, au 1^{er} septembre 2021, pour la location des vélos (délibération n° DEL 2019 034 du 1^{er} avril 2019 toujours en vigueur).
- Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique : par la délibération n° DEL_2017_064 en date du 3 avril 2017, le Conseil Communautaire de la CABA a adopté son règlement d'intervention pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Cette aide, à destination des personnes physiques majeures résidant sur le territoire de la CABA, est



conditionnée essentiellement par la location préalable d'un 15 015-241500230-20220630-DEC 2022 063-DE STABUS, pour une durée d'au moins 3 mois consécutifs.

Son montant est de 25 % du coût TTC d'achat du vélo, plafonné à 300 € (une seule aide par foyer fiscal par période de 5 ans). Au cours de l'année 2021, 33 dossiers au total ont été instruits; 29 ont donné lieu à versement d'une subvention. Cette action, mise en place initialement pour les années 2017 et 2018, a été prolongée une première fois jusqu'au 31 décembre 2020 (délibération n° DEL_2018_194 du 17 décembre 2018) puis jusqu'au 31 décembre 2022 (délibération n° DEL 2020 152 du 10 décembre 2020).

- TPMR: historiquement, l'exploitation du Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) était confiée par STABUS à un sous-traitant, la société EUROTAXI. Puis, pour faire face à la croissance du nombre de courses réalisées par ce service, STABUS a dû réinternaliser une partie de l'activité TPMR. En parallèle, s'est mis en place, à partir du 30 octobre 2017, un partenariat avec le CCAS d'Aurillac pour la desserte du Clos des Alouettes, établissement médico-social accueillant des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou assimilée, également assurée en propre par STABUS. Cette coopération a été interrompue au mois de mars 2020, en raison de la crise sanitaire, du fait de la fragilité du public transporté et des contraintes d'ouverture inhérentes au Clos des Alouettes mais a repris en septembre 2021.
- Matériel et véhicules: En 2021, une partie de la flotte de bus a été renouvelée avec la commande au printemps de 2 bus low entry de marque Iveco et la commande à l'automne de 2 bus hybrides légers de la marque Mercedes. Il est prévu pour 2022 de poursuivre ce renouvellement avec l'achat de 2 nouveaux bus hybrides légers.
- Accessibilité: au cours de l'année 2017, la CABA a débuté la mise en œuvre de son Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP) dans les Transports, adopté le 26 septembre 2016 (délibération n° 2016/127). Il concerne à la fois les points d'arrêt, le matériel roulant et l'information aux voyageurs. Un bilan de la mise en place de ce Schéma a été réalisé à l'issue d'une année, soit au début de l'année civile 2018, et acté par la délibération n° DEL 2018 119 du 20 septembre 2018. Celui-ci s'est avéré très
 - Un second point d'étape a été réalisé en fin d'année 2020, à l'issue de 3 années de mise en œuvre du SDA-Ad'AP (délibération n° DEL 2020 140 du 10 décembre 2020) ; celui-ci a été l'occasion de confirmer la réalisation des principaux objectifs, à l'exception de la formation des personnels STABUS ralentie du fait, notamment, du contexte sanitaire. Les travaux d'aménagement des points d'arrêts ont continué en 2021, en lien avec la ville d'Aurillac principalement.
- Billettique: l'année 2019 avait vu, au mois de mars, les premiers pas du réseau de transport en commun de la CABA en matière de billettique avec la mise à disposition des usagers, pour une durée d'une année d'expérimentation, de l'application de m-ticketing MyBus, développée par la société MONKEYFACTORY, basée au Puy-en-Velay. Au 31 décembre 2020, 602 usagers avaient créé un compte sur l'application et près de 400 avaient acquis au moins un titre via cet outil numérique téléchargeable gratuitement au cours de l'année passée.
 - L'année 2020 a été l'occasion pour le réseau de transport en commun communautaire de rentrer pleinement dans l'ère de la billettique avec la passation, en fin d'année, du bon de commande relatif à la mise en œuvre de la solution de billettique légère développée par la Société UBITRANSPORT, interopérable avec le dispositif régional OùRA!.
 - Le déploiement de ce système s'est effectué sur l'année 2021, la mise en service effective étant prévue pour janvier 2022.
- Information voyageurs: en 2018, a été mis en œuvre, sur l'ensemble des véhicules du réseau urbain, un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV), de la société SPEC, en remplacement de l'ancien SIV. Les véhicules concernés sont ainsi, notamment, dotés d'une information sonore et visuelle. En complément du SAEIV, a également été mise à la disposition des usagers, au mois de mars 2019, l'application MyBus qui, au-delà du m-ticketing, a permis d'apporter aux voyageurs du réseau urbain une information en temps réel.

Pôle d'Échange Intermodal (gare): le 16 décembre 2015, une étude de raisabilité et de programme pour le PEI d'Aurillac, dont le maître d'ouvrage est la CABA, confiée au bureau d'études SAFEGE-SUEZ CONSULTING (basé à Lyon), a été lancée, en partenariat avec la Ville d'Aurillac, le Département du Cantal, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'État, SNCF Mobilités, la SA-SPL STABUS et la Fédération Nationale du Transport de Voyageurs (FNTV); elle s'est terminée avec un COPIL en date du 20 juillet 2017 qui a permis d'acter le programme sur la base duquel la consultation pour les études de maîtrise d'œuvre a été lancée, puis avec un COPIL en date du 16 novembre 2017 qui a permis de valider le protocole d'accord financier entre les partenaires.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement ATELIER GEORGES/INGEROP/ NOCTILUCA (complété depuis par IGETEC) en début d'année 2018 ; l'AVP a été validé, dans sa phase définitive, par un COPIL réuni le 24 septembre 2018.

Ces études de MOE se sont poursuivies en 2019 avec la validation du PRO par le COPIL du 11 avril 2019.

Les travaux ont débuté, avec un léger retard imputable à la crise sanitaire, au début de l'été 2020, avec un objectif de mise en service à l'été 2022.

Ce projet d'envergure, et particulièrement le bâtiment de la Halle, a par ailleurs bénéficié en 2021 d'un complément de financement avec une Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à hauteur de 500 000€, mise en place par l'État.

Journée des Transports Publics / Challenge Mobilité : Le service Transports de la Collectivité a inscrit tous ses agents au Challenge Mobilités sur les années 2020 et 2021. Il s'agit d'un évènement régional qui vise à promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail.

Le challenge a lieu sur une journée, les agents sont invités à venir autrement qu'en voiture individuelle au travail ou à télétravailler si cela leur est possible.

Le challenge 2021 s'est tenu le 22 septembre et a enregistré 30 participations (sur 277 agents présents), soit un taux de participation de 10,8 %. Les modes de déplacement principalement utilisés ont été le vélo et la marche à pied, à hauteur de 23 % chacun. Le covoiturage a représenté 20 % des modes utilisés. Par ailleurs, 26,5 % des participants étaient en télétravail ce jour-là et n'ont réalisé aucun déplacement.

Mobilités Durables: en 2019, la Communauté d'Agglomération a confié au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de Haute-Auvergne la réalisation d'une étude afin d'établir un diagnostic des cheminements doux et des dispositifs de mobilité durable existant sur le territoire de la CABA puis d'esquisser les grands principes d'un futur Schéma Communautaire des Mobilités Durables.

Le Comité de Pilotage mis en place pour le suivi de cette étude s'est réuni deux fois en 2019, le 20 février et le 11 juin. Les conclusions de l'étude ont été rendues en début d'année 2020, à l'occasion du COPIL du 10 mars. La réalisation du Schéma Communautaire des Mobilités couvrant l'ensemble des modes de déplacement est prévue pour l'année 2022.

Les chiffres clés de l'année 2021 :

Le réseau :

- 6 lignes urbaines (service régulier avec deux périodes d'exploitation : période scolaire/samedis et vacances scolaires);
- 12 lignes périurbaines (service mixte régulier/TAD en période scolaire, service regroupé et mixte régulier/TAD les samedis et vacances scolaires);
- 1 navette gratuite assurant la desserte P+R Place du 8 Mai/Gare/Centre-ville ;
- 20 circuits scolaires (pour 17 communes) à la rentrée 2021/2022 (2 communes assurant par ailleurs des circuits en régie).

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Moyens de la SA-SPL STABUS au 31 décembre 2021 :

22 bus, 3 mini-bus,

2 véhicules TPMR,

37,86 ETP conducteurs,

4 contrôleurs.

Moyens de la sous-traitance au 31 décembre 2021 :

Lignes périurbaines et urbaines, en période de pointe : 16 véhicules (autocars et minicars) ;

Circuits scolaires: 18 autocars et minicars;

TPMR: 2 véhicules légers.

Les kilomètres commerciaux effectués en 2021 :

STABUS - Kilomètres commerciaux effectués en 2021									
Détail des km par activité 2020 2021 ECARTS									
Lignes urbaines	571 641 km	708 923 km	+ 137 282 km	+ 24 %					
Lignes périurbaines	307 457 km	307 105 km	- 352 km	- 0,1 %					
Lignes spéciales et scolaires	97 175 km	101 893 km	+ 4 718 km	+ 5 %					
TOTAL	976 273 km	1 117 921 km	+ 141 648 km	+ 15 %					

Les recettes commerciales et les ventes de titres :

	Recettes cumulées TTC						
TITRES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Écart réalisé 2019/2021			
RECETTES							
Ticket Solo	31 812 €	26 446 €	36 795 €				
Ticket Dépannage	131 029 €	71 539 €	84 550 €				
Carnet Fréquence	196 204 €	139 516 €	180 630 €				
Ticket Groupe	777 €	483 €	441 €				
Total tickets	359 822 €	237 983 €	302 416 €	-18,98% (+27,07% / 2020)			
Mensuel Activ'	29 238 €	18 711 €	23 480 €				
Mensuel Surf	77 364 €	55 344 €	55 394 €				
Carte de stage	3 248 €	1 541 €	2 831 €				
Total mensuel	109 850 €	75 595 €	81 705 €	-34,44% (+8,08% / 2020)			
Annuel Activ'	39 670 €	33 179 €	37 913 €				
Annuel Surf	178 941 €	155 371 €	172 719 €				
Total annuel	218 611 €	188 550 €	210 632 €	-3,79% (+11,71% / 2020)			
Total Cab'Avantage	104 998 €	86 011 €	97 630 €	-7,54% (+13,50% / 2020)			
Duplicata	761 €	516€	628 €				
Vélo	11 692 €	12 814 €	15 797 €				
Total Recettes cumulées 12 mois	805 734 €	601 469 €	708 808 €	-13,67% (+ 17,84% / 2020)			

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

		Nombre de	titres vendus	
TITRES	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Écart réalisé 2020/2021
Ticket Solo	23 368	18 245	26 282	44%
Carnet Fréquence	19 036	13 058	17 203	32%
Pass Groupe	93	47	42	-11%
Ticket Dépannage**	65 254	33 720	42 275	25%
Total tickets	107 751	65 070	85 802	32%
Mensuel Activ'	890	557	712	28%
Mensuel Surf	2 763	1 918	1 969	3%
Carte stage	0	0	101	
Total mensuel	3 653	2 475	2 782	12%
Annuel Activ'*	1 332	1 233	1 061	-14%
Annuel Surf*	8 457	7 257	5 809	-20%
Total annuel	9 789	8 490	6 870	-19%
Cab'Avantage Seuil 1*	17 680	14 894	15 924	7%
Cab'Avantage Seuil 2*	3 342	2 884	3 035	5%
Cab'Avantage Seuil 3*	2 233	2 113	1 923	-9%
Total solidaire	23 255	19 891	20 882	5%
Total abonnements	36 697	30 856	30 534	-1%

^(*) Le réalisé pour les titres annuels correspond au nombre de mois utilisés sur l'année par les titulaires d'abonnements annuels, leur

Les lignes Seuil 1, Seuil 2 et Seuil 3 correspondent à la tarification solidaire, mise en œuvre au 1er janvier 2016, fondée sur des critères de ressources et de composition du foyer des usagers concernés ; le Seuil 1 correspond à un titre à 2 €/mois, le Seuil 2 à un titre à 10 €/mois, le Seuil 3 à un titre à 17 €/mois (tarifs au 1er septembre 2020).

La fréquentation du TPMR (hors Clos des Alouettes) :

Mois	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	total
2018													
Nombre de	1 074	969	1 091	904	663	916	973	344	881	1 121	1 018	784	10 738
courses													
2019													
Nombre de	1 178	1 152	1 252	1 074	966	920	981	367	1 033	1 142	1 071	991	12 127
courses													
2020													
Nombre de	1 171	1 173	564	2	0	632	944	461	1 259	1 206	926	814	9 152
courses													
2021													
Nombre de	947	922	1 062	890	929	1 163	1 187	330	1 281	1 230	1 096	950	11 987
courses													
Variation													
en %	-19,6	-19,9	-15,2	-17,1	-3,8	+26,4	+21	-10,1	+24	+7,7	+2,3	-4,1	-1,1
2019/2021*													
*sur la base de	es fréquer	ntations m	noyennes	de 2019,	l'année 2	2020 étan	t touchée	par la Co	OVID-19				

La fréquentation de la navette :

En 2017 : 206 133 voyages, soit - 1,11 % En 2018: 208 000 voyages, soit + 0,91 % En 2019 : 203 640 voyages, soit - 2,10 % En 2020 : 86 765 voyages, soit – 59,95 % En 2021: 100 175 voyages, soit + 11,60%

L'offre Vélo'Cab (location de vélos):

Vélos conventionnels:

Nombre de contrats de location 2021 : 13 (27 en 2020 et 67 en 2019) Nombre de journées de location 2021 : 309 (436 en 2020 et 779 en 2019)

^(**) Le ticket Dépannage, vendu à l'unité, uniquement à bord des véhicules, a été créé au 1er janvier 2019.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Vélos électriques :

Nombre de contrats de location 2021 : 169 (156 en 2020 et 140 en 2019) Nombre de journées de location 2021 : 8 927 (8 504 en 2020 et 8 312 en 2019)

Chiffre d'affaires 2021 : 12 857 € (10 436 € en 2018, 12 125 € en 2019 et 11 956 € en 2020)

> Les chantiers à venir en 2022 :

- Poursuite du déploiement et de l'extension de l'offre de location de vélos électriques (achat de vélos plus polyvalents, réflexions sur une offre en libre-service adaptée à notre territoire, ...).
- Poursuite du soutien financier à l'attention des particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.
- Mise en service de la billettique sans contact avec UbiTransport et déploiement de l'interopérabilité billettique UBI/OURA.
- Réflexion sur la tarification et l'organisation générale des transports scolaires primaires selon une architecture identique par commune.
- Ouverture du Pôle d'Échange Intermodal, mise en œuvre de l'organisation des réseaux Urbains/Péri-urbains/Navette autour de la Gare Routière avec les différents partenaires associés (Région, SNCF, Ville, ...)
- Lancement du projet de restructuration du réseau prévu pour la rentrée scolaire 2023, réflexion sur la gamme tarifaire globale et sur le déploiement de nouvelles offres (ticket jour, tarif scolaire, tarif étudiants, élargissement de la gamme solidaire, ...)
- Maintien d'une veille sur les impacts de la crise sanitaire et de la crise économique et sociétale liée à la guerre en Ukraine et leurs impacts actuels et futurs (coût et approvisionnement des matières premières, inflation, transition énergétique, ...) sur l'activité des transports en commun et de la mobilité en général.
- Réflexion sur la situation économique déficitaire de Stabus (Réserves, Trésorerie, Fonds propres, ...).
- Mise en œuvre de la Loi d'Orientation des Mobilités en date du 24 décembre 2019 (adaptation du Règlement TPMR, mise en place du Comité des Partenaires...).
- Recrutement d'un prestataire et début de la la réalisation du Schéma Communautaire des Mobilités à l'échelle de la CABA.

B. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Ce service est composé de 5 secteurs d'activité :

- l'Eau Potable (26 agents),
- l'Assainissement Collectif (24 agents),
- les Travaux (18 agents),
- le Bureau d'Études (6,25 agents),
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations GEMAPI (2 agents).

Le service public de l'Eau Potable et de l'Assainissement est géré en régie directe par les services techniques de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac pour l'ensemble des 25 communes du territoire et la GEMAPI pour le Bassin Cère Amont.

.

51.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

1. Les missions des services

> Le service public de l'Eau Potable :

Les missions principales portent sur l'exploitation du service (gestion de la production et du traitement, de la distribution et de la vente de l'eau), avec comme principaux objectifs le respect des normes de qualité, la satisfaction des abonnés et l'anticipation des besoins futurs.

Une convention de prestation de services a été signée en 2019 avec la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour que les agents de la CABA exploitent les installations d'eau potable de la communauté de communes. Cette convention a pris fin au 31 décembre 2021.

> Le service public de l'Assainissement Collectif :

Les principales missions de l'Assainissement Collectif consistent à garantir la collecte et le transport des eaux usées afin d'en assurer le traitement avant rejet au milieu naturel. Une convention de prestation de services a été signée en 2020 avec la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour que les agents de la CABA exploitent certaines installations d'assainissement de la communauté de communes. Cette convention a pris fin au 31 décembre 2021.

> Le secteur Travaux :

L'activité des équipes de travaux en régie est recentrée sur les missions essentielles d'entretien et de réparation des réseaux d'eau et d'assainissement.

Le secteur Travaux a pour mission également le suivi de tous les travaux sur la CABA concernant les domaines de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre des marchés publics passés par la CABA, des lotissements communaux, ou des lotissements privés en vue d'une rétrocession, ou des travaux réalisés par les communes afin de coordonner leurs travaux de voirie avec ceux sur les réseaux humides.

> Le Bureau d'Études :

- réalise des projets en tant que maître d'œuvre et/ou maître d'ouvrage de façon à concevoir des études (assure la maîtrise d'œuvre et/ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, et de façon plus ponctuelle, pour le secteur Bâtiments ou Déchets;
- exploite et met à jour, depuis plusieurs années, un modèle numérique du Grand Réseau d'eau potable qui alimente 10 communes sur les 25 de l'agglomération, afin de répondre aux problématiques d'exploitation et de défense incendie;
- assure le suivi de l'étude sur la protection et l'autorisation des captages en eau potable de la CABA ;
- exploite un modèle du réseau d'assainissement sur Aurillac et Arpajon-sur-Cère réalisé lors du schéma d'assainissement de 2017;
- comporte un volet réponse, pour les compétences Eau et Assainissement, aux demandes de Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA), Certificats d'Urbanisme (CU), Déclarations Préalables (DP), Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), Déclarations de Travaux (DT) et Demandes de Renseignements (DR).

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est intégré structurellement au BE. Le SPANC assure la validation des filières neuves ou réhabilitées conformes à la réglementation, ainsi que le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes, et enfin les diagnostics dans le cadre de la vente de biens immobiliers.

> La GEMAPI:

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) doit permettre de mieux gérer les milieux aquatiques et les inondations à l'échelle du bassin-versant, sans regard des limites administratives, pour une concertation et une mise en œuvre locale efficaces.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

La CABA est concernée par trois bassins versants (UGA) :



Nom UGA	Surface Totale UGA (Km²)	Surface de l'UGA sur l'EPCI (Km²)	% de l'UGA	% de l'EPCI
Cère amont	735 km²	398 km²	54 %	81 %
Truyère	3294 km²	51 km²	1,6 %	10 %
Maronne	798 km ²	45 km²	6 %	9 %

Sur le bassin de la Truyère, une étude de gouvernance portée par le Syndicat Mixte du bassin du Lot (EPTB) est lancée en 2021. La CABA contribue financièrement à cette étude au prorata de sa surface sur le bassin.

Sur le bassin de la Maronne, le recrutement d'un technicien rivière doit être effectué début 2022 par l'Entente du bassin de la Maronne, sans contribution financière de la CABA.

Sur le bassin Cère amont (81 % de la CABA), une Entente intercommunautaire entre la CABA et les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès a été créée en 2018. 58 communes sont concernées. Compte-tenu des enjeux forts sur ce territoire, un Contrat de Progrès Territorial sur les diverses thématiques liées à l'eau doit voir le jour en 2022 pour traduire l'engagement des partenaires techniques et financiers pour la réalisation de travaux sur une durée de cinq années renouvelable.

Deux agents ont été recrutés en 2019 par l'Entente intercommunautaire du bassin Cère amont pour porter cette démarche aux missions multiples :

- réaliser un état des lieux environnemental sur les cours d'eau ;
- lister les actions à réaliser pour concourir au retour vers le bon état des masses d'eau ;
- informer et sensibiliser sur les droits et les devoirs, les bonnes et mauvaises pratiques, etc.: accompagnement technique des riverains, des collectivités et des entreprises dans leurs projets;
- accompagner les élus dans la priorisation des actions à inscrire au Contrat;
- veiller à la cohérence des actions à l'échelle de ce bassin versant.

Le planning prévisionnel de cette démarche est le suivant :

- 2019-2021 : diagnostic environnemental
- 2022 : concertation et rédaction du contrat
- fin 2022 : signature du contrat
- 2023-2027 : mise en œuvre du premier plan d'actions

➤ Les astreintes :

Dans le cadre de son activité, le service de l'Eau et de l'Assainissement se doit de maintenir la continuité de son service 24 heures /24, 7 jours /7. Un dispositif d'astreinte permet donc à chaque usager ou entreprise de joindre à tout moment le service pour répondre aux différentes urgences sur des problématiques ou ouvrages dont la CABA est gestionnaire.

A l'aide notamment de la télégestion, l'astreinte garantit la continuité de fonctionnement des installations.

2. <u>Le patrimoine communautaire</u>

Sur l'ensemble des 25 communes que compte le territoire de la CABA, le service de l'Eau et de l'Assainissement exploite :

Pour l'Eau Potable :

- près de 930 kilomètres de réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable;
- 80 points de prélèvements d'eau : captages, puits et forages ;



123 réservoirs de stockage d'eau potable qui sont nettoyés 10 : 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE fois par an.

Pour l'Assainissement :

- 39 stations d'épuration pour une capacité totale de traitement de 80 000 équivalentshabitants;
- 478 kilomètres de réseaux (79 % séparatifs et 21 % unitaires);
- 73 déversoirs d'orage et 47 postes de relèvement.

3. Le prix total de l'Eau

Pour l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération, le prix de l'eau 2021, pour un branchement de diamètre 15 mm et une consommation de référence de 120 m³, s'élève en €uros à :

Éléments de calcul	Eau potable	Assainissement	TOTAL	
Abonnement annuel		56,50	29,00	85,50
Prix du m³ EAU	1,31	157,20		157,20
Prix du m³ ASSAINISSEMENT	1,73		207,60	207,60
Agence de l'Eau : lutte contre la pollution	0,33	39,60		39,60
Agence de l'Eau : modernisation des réseaux	0,250		30,00	30,00
Agence de l'Eau : prélèvement sur la ressource en eau	0,044	5,28		5,28
T.V.A.	5,5%	14,22		14,22
T.V.A.	10%		26,66	26,66
Total pour 120 m ³		272,80	293,26	566,06
Prix du m³ d'eau TTC et évolution par rapport à 2020 (hors SPANC)	Non assaini	2,27	0.88%	
	Assaini	4,71	1,72%	

4. Le bilan du Bureau d'Etudes pour l'année 2021

Les missions du BE se répartissent en quatre grands secteurs dont les activités en 2021 ont été les suivantes :

Les études et travaux :

- 37 études ont été réalisées sur 16 communes différentes, dont :
 - 2 études suivies d'un marché en appel d'offre avec groupement de commandes (Aurillac
 - 7 études suivies d'un marché en appel d'offre classique ;
 - 20 études suivies d'un marché de type accord-cadre à bons de commande (Entreprise RDC);
 - 3 études suivies de bons de commande directs à diverses entreprises ;
 - 13 études avec travaux à venir sur 2022 ;
 - 2 autres études qui correspondent à des travaux faits en régie.
- Travaux : 34 chantiers suivis, en complément des contrôleurs en charge des travaux, qui ont représenté 1,8 millions d'euros de travaux, dont :
 - 20 chantiers via l'accord-cadre à bons de commande (Entreprise RDC) ;
 - 9 chantiers avec marché suite à appel d'offre ;
 - 5 chantiers avec bons de commande directs à diverses entreprises.

Affiché le

Projets VRD Eau et Assainissement pour la mise en place d'un la location des communes ou suite à un permis de construire pour équipements exceptionnels (L.332-8

du Code de l'Urbanisme):

- Giou-de-Mamou : Carnéjac, renforcement AEP ;
- Aurillac : Escanis, renforcement AEP ;
- Jussac : Empeyroux, extension AEP et EU ;
- Naucelles : La Croix Varet, extension EU ;
- Giou-de-Mamou : PC Decros (L.332-8).

Servitudes et récolements :

Naucelles : Le Claux suite à des travaux de maillage de réseaux AEP (récolement après travaux).

> Les outils de modélisation du réseau AEP et EU :

■ Eau Potable :

Cet outil a été utilisé dans le cadre des études d'aménagement suivantes :

- Capacité du réseau pour la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) sur les secteurs suivants : La Limite, rue Charles Gide, site Foir'Fouille, rue François Maynard, Avenue Georges Clémenceau (Aurillac), Le Dat (Labrousse), Hameau du Rocher (Giou), Projet bar-restaurant (Yolet);
- Avis techniques sur desserte AEP suite à des demandes de riverains (Allée du Barra, Monroucou, Laborie Haute à Aurillac, Stade de foot, La Bessouille, Roquenatou à Marmanhac);
- Avis techniques sur desserte AEP et DECI sur des demandes du Service Urbanisme : Projet LIP, PA La Limite, Ecole de Marmiers (Aurillac), Pont de Quitiviers (Ytrac), Lasfargues (Sansac), Lac des Graves (Lascelles), Impasse Empeyroux (Jussac), Lotissement le Mont (Ayrens), Les Boissières (Teissières-de-Cornet).

Suite à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les projets suivants identifiés dans le SDAEP ont été réalisés ou engagés :

- Poursuite de l'étude sur la protection et l'autorisation des captages en eau potable de la CABA (dossiers préalables à la visite de l'hydrogéologue agréé sur 14 Communes);
- Mise en place de 550 pré-localisateurs acoustiques de fuites sur les réseaux d'Aurillac ville et Arpajon centre;
- Mise hors service du réservoir de Cueilhes à Jussac et du réservoir de La Prade à Saint-Cirgues-de-Jordanne;
- Étude de faisabilité pour la sécurisation de la chambre de Clavières, à Velzic ;
- Dossier loi sur l'eau pour le renouvellement et la protection de la conduite diamètre 600 en traversée de rivière située Pont de Mousset, Velzic.
- Interconnexion AEP du réseau de Vézac (UDI de Maruéjouls et UDI de Cabanières) au Grand Réseau d'Aurillac-Arpajon-sur-Cère (Interconnexion provisoire réalisée en 2019, étude pour solution définitive en 2022).

Les actions du SDAEP suivantes seront engagées en 2021 :

- Réhabilitation de la conduite de distribution en Eau Potable entre le réservoir de Roc Castanet et la rue de l'Egalité (étude) à Aurillac.
- Modélisation du réseau d'Assainissement de l'Agglomération de Souleyrie :

L'exploitation et la mise à jour de cet outil d'aide à la décision ont été reprises par le Bureau d'Études de la CABA en concertation avec le pôle de collecte des eaux usées.

Il est utilisé dans le cadre des travaux suivants liés à la mise en conformité de l'Agglomération d'assainissement de Souleyrie :

Les avis réseaux ou autres au titre de l'urbanisme :

- 383 Permis de Construire (241 en 2020);
- 93 Certificats d'Urbanisme (80 en 2020);
- 45 Déclarations Préalables (32 en 2020);
- 12 Permis d'Aménager (10 en 2020);
- DT-DICT, articles II, III: 1 160 demandes instruites jusqu'à fin août, ensuite délégation effectuée avec le CRAIG (1 461 en 2017, 1 530 en 2018, 1 846 en 2019 et 1 588 en 2020).

> Le SPANC :

- 71 installations contrôlées suite à des ventes ;
- 65 contrôles de conception ;
- 31 rapports de conformités dont 10 non conformes. Ces non-conformités sont dues à l'inadéquation entre le système d'assainissement, la capacité d'accueil du logement, l'absence de ventilation et l'absence de contrôle avant remblaiement :
- 99 permis de construire instruits avec assainissement non collectif;
- 17 dossiers de réhabilitation.

5. Le bilan du secteur Eau Potable pour l'année 2021

►<u>L'approvisionnement en eau</u> :

Sur l'année 2021, l'approvisionnement en eau des différents réseaux a été assuré dans des conditions satisfaisantes.

Les volumes prélevés sur l'année 2021 :

	Année	2018	2019	2020	2021
Volume total produit par les pompages (m³)		1 296 383	1 130 097	822 006	792 930
dont	Puits de Velzic (nappe de la Jordanne)	835 473	445 986	292 106	757 350
dont	Puits de La Prade à Arpajon (nappe de la Cère)	460 910	684 111	529 900	35 580
Volur	Volume total produit par les sources (m³)		2 930 870	3 098 080	3 259 509
dont	Galeries Lavergne Nègre et Emprade à Velzic	2 129 146	2 232 938	2 369 595	2 497 849
dont	Captages sur les autres communes	750 757	697 932	723 913	761 660
Volur	ne total annuel prélevé (m³)	4 176 286	4 053 309	3 924 658	4 052 439

Les volumes prélevés sont en hausse par rapport à 2020 :

4 052 439 m³ ont été prélevés en 2021 contre 3 924 658 m³ en 2020. Cette hausse est liée à des rendements un peu moins bons qu'en 2020.

Les volumes autorisés (volumes facturés corrigés*, écrêtements et eau de service) sont en baisse de 3 % par rapport à 2020 : 3 096 000 m³ pour 2021 (3 185 000 m³ en 2020).

▶ <u>La qualité de l'eau</u> :

- Contrôle sanitaire de l'eau distribuée (contrôles réalisés par l'ARS) :

Sur 2021, 289 analyses ont été réalisées au titre du contrôle sanitaire réglementaire. La qualité de l'eau distribuée est restée d'un niveau satisfaisant sur l'année 2021 (99 % de taux de conformité bactériologique et 100 % de taux de conformité physico-chimique).

^{*} Une correction des volumes facturés est effectuée en fonction des dates de relève afin de ramener les volumes facturés sur une période de 365 jours.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

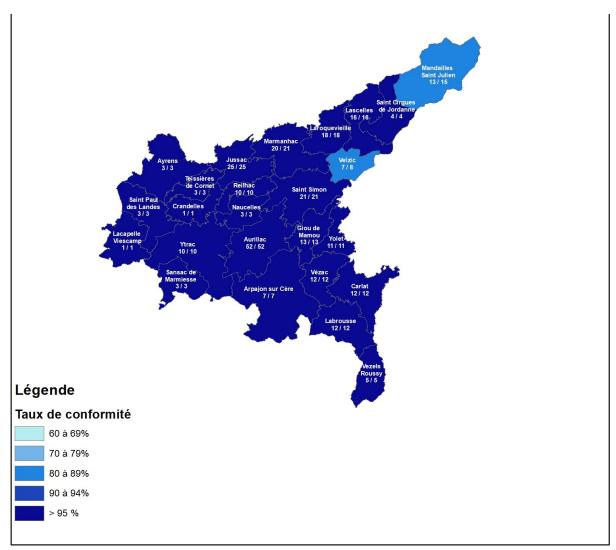
Affiché le

ID : 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

- Autosurveillance :

2 083 tests sur réseaux (contrôles visuels/pH/Conductivité/Température/Résidus chlorés) dont 742 analyses sur coliformes et/ou entérocoques (Présence/Absence) ont été réalisés en régie en 2021 avec un taux de conformité de 100 %.

Taux de conformité des analyses Résultats du contrôle sanitaire 2021 sur l'eau distribuée



Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Les rendements des réseaux de distribution :

COMMUNES	Volumes mis en distribution en m³	Volumes consommés * en m³	Volumes de service + écrêtements en m³	Rendement 2021
GRAND RESEAU (Arpajon-sur-Cère, Aurillac, Ayrens, Crandelles, Lacapelle-Viescamp, Naucelles, Sansac-de- Marmiesse, Saint-Paul-des-Landes, Teissières-de-Cor- net, Ytrac)	3 260 075	2 470 490	86 720	78,44%
CARLAT	38 783	17 035	122	44,24%
GIOU DE MAMOU	44 122	27 371	2 248	67,13%
JUSSAC/REILHAC	228 108	174 223	1 714	77,13%
LABROUSSE	39 402	22 671	7 761	77,23%
LAROQUEVIEILLE y compris Gimel à Marmanhac	28 010	22 780	359	82,61%
LASCELLES	28 673	18 446	471	65,97%
MANDAILLES SAINT-JULIEN DE JORDANNE	40 877	14 742	445	37,15%
MARMANHAC	47 445	26 115	0	55,04%
SAINT-CIRGUES DE JORDANNE	21 050	10 987	144	52,88%
SAINT-SIMON	127 206	90 351	4 511	74,57%
VELZIC	15 906	15 646	120	99,12%
VEZAC – YOLET	119 669	93 910	918	79,24%
VEZELS-ROUSSY	13 113	12 671	373	99,47%
Volumes exportés (Saint-Gérons, Prunet)	27 563	27 563		
TOTAL CABA (hors volumes exportés)	4 024 876	3 09	5 781	76,92%

^{*} dans les calculs des rendements, les volumes consommés ont été lissés sur 365 jours en fonction des dates des relèves.

En 2021, sur l'ensemble du territoire communautaire, le rendement global est de 77 %. Ce rendement est en baisse par rapport à 2020 (- 5 %) et est équivalent à celui de 2019. Cette baisse s'explique par la baisse des consommations (- 3 %) ainsi qu'un volume de fuites plus important sur 2021.

► Les faits marquants de l'année 2021 :

Travaux:

- Poursuite des procédures de reprise des Déclarations d'Utilité Publique pour la majorité des captages d'eau (hors ressources Grand Réseau);
- Travaux de réhabilitation des réservoirs de Coissy ;
- Poursuite des études de faisabilité pour la réfection de la chambre de Clavières et la reprise de la traversée de la canalisation diamètre 600 au niveau du pont de Mousset;
- Branchements neufs AEP: 94 (94 en 2020);
- Réhabilitation des branchements plomb : 65 (68 en 2020) ;
- Réparation des fuites : 167 (164 en 2020).

Compteurs abonnés :

- Renouvellement et pose de 1 499 compteurs (676 en 2020) ;
- Fin du déploiement de la radio relève : plus de 99 % du parc compteurs équipés de têtes radio fin 2021.

6. Le bilan du secteur Assainissement pour l'année 2021

Le système de collecte des eaux usées :

En 2021, au niveau de l'entretien des ouvrages, le linéaire de réseau curé en préventif et curatif est de 50 kilomètres. Lors des différentes opérations d'entretien (préventif et curatif), il a été traité 207 tonnes de matières de curage des réseaux d'assainissement.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

Il a été réalisé 75 interventions sur réseaux et ouvrages suite d'usagers (problèmes d'odeurs, débordement, tampon bruyant, etc...).

Il a été réalisé 265 contrôles de raccordement de branchement sur le réseau public. Sur l'ensemble de ces contrôles, 33 ont mis en exergue une non-conformité.

La performance épuratoire et la conformité réglementaire des stations :

En 2021, les rejets de la station de Souleyrie jusqu'au débit de référence sont :

- conformes à la directive européenne ERU sur tous les paramètres,
- conformes à l'arrêté national du 21 juillet 2015 sur tous les paramètres,
- conformes à l'arrêté préfectoral.

Néanmoins le taux de by-pass en entrée de système reste très important.

La station est donc conforme en performances par rapport à la réglementation européenne ERU. Le système de collecte est quant à lui non-conforme.

Sur les 38 STEP hors Souleyrie:

- 5 ne permettent pas de faire un suivi des rejets complet car il n'est pas possible d'effectuer une mesure de débit en sortie ou d'effectuer un prélèvement d'échantillon en sortie (principalement les filières avec infiltration);
- 27 présentent des rejets conformes ;
- 6 rejets sont non conformes.

Conformité des stations d'épuration de la CABA 2016-2021





Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Comme le montre bien la carte ci-avant, trois des six stations non conformes en 2021 le sont chroniquement : Mandailles Bourg, Mandailles Benech et Mandailles-Saint-Julien. Il s'agit de stations où le process ne permet ni réglage d'exploitation, ni automatisation. Les travaux de mise aux normes du système de Mandailles Bourg ont commencé en 2021 et s'achèveront en 2022. Des démarches de réhabilitation sont en cours sur les stations de Vézac le Golf (non conformes en 2021 et présentant un sous-dimensionnement). Les 2 autres stations non conformes en 2021 sont la station de Martal sur la Commune de Lacapelle-Viescamp et celle de Conros sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère. Il s'agit de deux petites stations avec un process où aucun réglage d'exploitation n'est possible.

Les boues sont traitées soit par l'incinérateur de Souleyrie, soit par compostage avec un taux de conformité réglementaire de 100 %.

Les faits marquants de l'année 2021 :

Contexte sanitaire

Le contexte sanitaire a nettement moins impacté le fonctionnement qu'en 2020. Ainsi, l'activité a été presque normale malgré les contraintes d'organisation rencontrées (pas de possibilité de restauration une partie de l'année pour les équipes qui faisaient les tournées de sites, distanciation physique des agents).

Mise aux normes du système de Souleyrie

L'année 2021 a été marquée par l'exécution des travaux de mise aux normes du système d'assainissement de Souleyrie. Ces travaux se poursuivront jusqu'en 2022 pour la qualification des réseaux et 2023 pour la station. La première partie de la station (traitement de l'eau) sera mise en service début 2022.



Bassin d'aération en construction



Réseau en cours de pose à 5 m de profondeur

Avec un montant de plus de 37 millions d'euros HT, le programme de mise aux normes constitue le plus gros investissement de l'histoire de la CABA. En moyenne, les chantiers de requalification des réseaux et celui de la construction de la station ont mobilisé plus de 50 ouvriers chaque semaine dont une part importante de main d'œuvre locale. Par leur ampleur, de tels travaux génèrent des retombées sur le tissu local (hébergement et restauration des ouvriers, location de matériel, fourniture de matières premières, carburant, sous-traitance pour de petites entreprises locales...).

Autres Travaux

Branchements neufs EU: 61 (43 en 2020).

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

7. Le bilan du secteur GEMAPI pour l'année 2021

> L'expertise des cours d'eau :

Le bassin-versant Cère amont compte plus de 1 300 kilomètres de cours d'eau. Un travail préalable de priorisation des cours d'eau pour le diagnostic a été conduit durant le premier semestre 2019, en concertation avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Fédération de Pêche du Cantal et la Chambre d'Agriculture du Cantal.

Entre juillet et novembre 2021, 88 kilomètres de rivières et ruisseaux ont été passés au crible et viennent s'additionner aux 180 kilomètres expertisés en 2020.



Le traitement des données 2020 et 2021 et pré-chiffrage d'actions :

Les données collectées en 2020 et 2021 ont été traitées fin 2021 par la définition des thématiques d'actions, de tableaux croisés, de scores de répartition et de cartes types. La priorisation de tronçons pour la réalisation d'actions s'est couplée à la construction d'un fichier dynamique de simulation des réalisations en fonction des priorités par thématiques, et ce, pour différents budgets. Des cartes synthétiques ont été éditées pour certains domaines d'actions. Le diagnostic d'un cours d'eau donne lieu systématiquement à la rédaction d'une synthèse sur l'état des milieux aquatiques du sous bassin, les pressions et les principaux enjeux.

> Le suivi des crues et inondations :

Les conditions climatiques et météorologiques de l'hiver 2020-2021 (neige abondante, redoux et pluie) ont engendré la réaction rapide des rivières. Les principales rivières du bassin Cère amont sont sorties de leurs lits un peu plus que d'habitude puisque cette crue se situe, d'après les statistiques et observations, entre une crue quinquennale et une crue décennale selon les rivières.

Les agents du service ont parcouru le bassin versant pour observer le comportement des milieux face aux crues. Une base de données photographiques a été créée, des témoignages ont été

Envoyé en préfecture le 05/07/2022 Reçu en préfecture le 05/07/2022 Affiché le

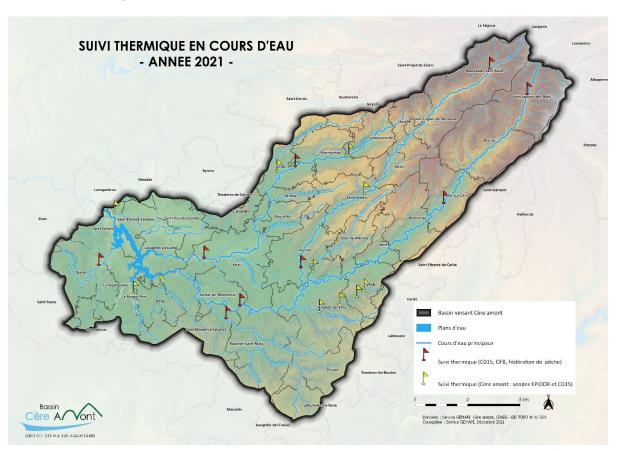
recueillis et des signalements ont pu donner lieu à des intervention neilleure prise en compte de la gestion de l'aléa, voire du risque. Un article de presse a été édité dans le journal communautaire de la CABA, avec renvoi sur un article plus complet sur le site internet de la CABA.

Le suivi thermique des cours d'eau :

Habituellement suivis pour la physico-chimie et la biologie, les stations qualité en cours d'eau du bassin Cère amont sont renforcées depuis 2021 par le suivi de la température des eaux. Au-delà du complément sur les quelques points de mesures du réseau départemental, ce sont 12 points sur lesquels la température a été suivie en 2021.

L'EPTB EPIDOR (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne) et le Conseil Départemental du Cantal ont mis à disposition des techniciens du bassin Cère amont 12 sondes pour en assurer la pose et le contrôle entre juin et novembre 2021. Une réflexion sera menée pour harmoniser le traitement des données collectées sur l'ensemble du département.

Ce dispositif enregistre heure par heure l'évolution de la température de l'eau.



> Autres suivis et constats :

Fréquemment, les agents du service GEMAPI effectuent des tournées sur le bassin pour suivre des points sensibles ou pour faire des constats.

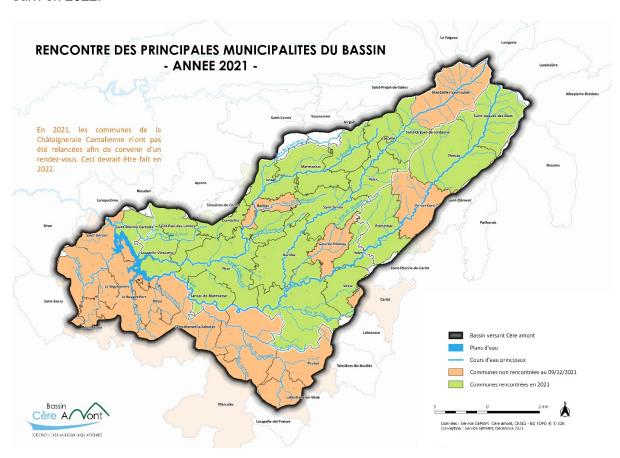
> Animation et concertation :

Comités de pilotage :

Pour organiser le fonctionnement de ce service GEMAPI mutualisé, les missions de ses agents et construire l'avenir, deux comités de pilotage majeurs ont été animés en 2021.

Rencontre des principales communes du bassin Cère amont :

Sur 58 communes qui recoupent le bassin versant Cère amont, 36 ont une contribution surfacique significative sur ce territoire hydrographique. Pour mieux faire connaître ce nouveau service et créer des liens avec les élus des communes susceptibles de voir des actions naître sur leur territoire, 21 des 36 communes principales ont été rencontrées. Ce travail d'échanges devra être poursuivi en 2022.



Participation à la concertation locale sur les milieux aquatiques :

La pluralité d'acteurs œuvrant pour la préservation de l'eau et des milieux aquatiques multiplie les forces de concertation. Ainsi le temps passé à participer aux comités scientifiques, techniques, de pilotage ou de suivi des différentes démarches est important et contribue à la bonne coordination des actions et la rationalisation des moyens.

> Accompagnement, conseils, information :

L'accompagnement des privés comme des personnes publiques fait partie intégrante des missions pour la reconquête du bon état des masses d'eau.

Il est à noter l'augmentation forte du nombre de sollicitations (privées comme publiques) en 2021.

C. L'ENVIRONNEMENT, LA COLLECTE ET LA VALORISATION DES DECHETS

1. La Plantelière

Située sur la Commune d'Arpajon-sur-Cère, la Plantelière est un site de 7 hectares dédié à l'éducation à l'environnement.

Les animations proposées sont destinées aux scolaires ou centres de loisirs, certaines sont tout public. Elles sont effectuées par des intervenants extérieurs. En raison de la crise sanitaire et

des périodes de confinement, des animations et événements (fê 10:015-241500230-20220630-DEL 2022_063-DE annulés.

En 2021:

- 56 classes venues de 23 écoles, soit 1 108 enfants, ont bénéficié des animations réalisées avec l'Association Découvre et le CPIE :
- 4 centres de loisirs, soit environ 375 enfants, ont également bénéficié de ces animations et de l'accès libre.

Le rucher-école n'a pu accueillir sa troisième session de formation « Apiculteur Amateur ». Elle est reportée à 2022.

La Plantelière sert de support de travail ou d'animation à certains groupes. Les animations estivales et des vacances de la Toussaint proposées par la CABA ont accueilli 331 personnes.

Le site a accueilli des enfants ou adultes relevant d'un handicap physique ou mental, la sécurité du site et l'adaptation des animations convenant aux éducateurs et aux enseignants.

Le site est, par ailleurs, le support d'une formation de maître composteur, proposée et réalisée conjointement par le SMOCE et le CPIE.

Les salles du bâtiment d'accueil, comme le site, ont été un lieu, voire un support de formation pour les services de la CABA et du CNFPT.

La Plantelière est entretenue dans le respect de l'environnement et dans l'objectif de maintenir la biodiversité du site (gestion différenciée, notamment).

Des techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires y sont développées ainsi que le compostage de l'ensemble des déchets végétaux produits par l'entretien du site.

2. Les Déchets

La Collectivité assure la collecte des déchets ménagers et assimilés et leur traitement au sein des différentes installations de traitement et de valorisation de la CABA.

Elle assure également le rôle de prestataire de service pour :

- la collecte des déchets ménagers sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès:
- la collecte des points d'apport volontaire sur la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès;
- le chargement et le transfert pour traitement des ordures ménagères pour les communes collectées du Bassin d'Aurillac et des Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne. Une fois chargées, ces ordures ménagères sont transportées par semi-remorques vers le centre de stockage de déchets ultimes de Montech:
- le pré-tri des déchets recyclables de la CABA ainsi que le transfert de ces derniers avec ceux de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès vers le centre de tri du SYDED du Lot à Saint-Jean-Lagineste.

La collecte et le traitement pour les déchets des habitants :

Dans le cadre de sa mission « de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés », la CABA assure plusieurs collectes :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective en bacs de regroupement,
- la collecte sélective en apport volontaire (collecte en colonnes d'apport volontaire),
- la collecte en déchetteries.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le



La collecte des déchets ménagers :

• La collecte des ordures ménagères résiduelles :

L'ensemble des 25 communes disposent de bacs de regroupement, exceptées les zones d'habitat les plus denses comme les centres-villes d'Aurillac et d'Arpajon-sur-Cère. Ces dernières sont donc collectées en sacs distribués aux habitants (3 750 sacs en 2021) durant le premier semestre de chaque année.

En 2021, ce sont ainsi 12 575 tonnes de déchets qui ont été collectées sur l'ensemble de la CABA.

La collecte sélective :

Les contenants sont soit des sacs transparents de 50 litres (2 700 sacs en 2021), soit des bacs roulants dédiés (bleus ou marrons et au couvercle jaune) au nombre de 2 300 sur les Communes d'Arpajon-sur-Cère et Aurillac.

Les bennes collectant les déchets recyclables ont ramassé 1 665 tonnes (1 492 tonnes en 2020) sur les Communes d'Arpajon-sur-Cère et Aurillac.

• Les collectes en apport volontaire :

Des colonnes sont placées sur le domaine public ou privé. Elles sont réparties en fonction de la densité de la population. La collecte des colonnes d'apport volontaire s'effectue au moyen de 2 polybennes dont 2 sont équipées de grues et une d'une remorque. 2 agents sont affectés à cette activité.

Les quantités collectées sont retracées dans le tableau suivant :

Matériaux collectés – CABA	2020	2021	Évolution en %
Verre	1549	1735	+ 10,72%
Emballages + papier	625	647	+ 3,4%
Total	2174	2382	+ 11,29%

• Les collectes en déchetteries :

La CABA dispose de deux déchetteries (la déchetterie de l'Yser et la déchetterie des Quatre Chemins). Ces deux déchetteries ont reçu un total d'environ 13 752 tonnes de déchets en 2021 dont 302 tonnes de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E).

Le traitement des déchets ménagers :

Le centre de tri :

La CABA assure en régie le pré-tri des matériaux qui partent sur le centre de tri du SYDED du Lot à Saint-Jean-Lagineste . Elle gère également le flux des grands cartons.

<u>Les entrants</u>: les collectes sélectives mises en place en porte-à-porte, en regroupement et par apport volontaire, ainsi que la collecte des cartons des entreprises et les déchetteries ont permis de collecter 3 023 tonnes de déchets entrants sur l'installation de tri. La répartition des tonnages entrants est la suivante :

- 2 581 tonnes en provenance de la CABA, soit 94,3 % du tonnage entrant ;
- 172 tonnes en provenance de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès, soit 5,69 % du tonnage entrant.

<u>Les sortants</u> : les matériaux sortants ont pu être valorisés auprès d'industries utilisatrices de ces matières premières secondaires.

• Le centre de stockage des déchets non dangereux de Tronquières :

Depuis le 31 décembre 2011, plus aucun déchet n'est enfoui sur ce site.

La CABA a pris les dispositions nécessaires pour faire traiter l'ensemble des ordures ménagères produites sur l'arrondissement, ainsi que les déchets provenant des déchetteries communautaires, conformément à la réglementation en la matière et au Code de la Commande Publique.

Affiché le

TD: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Il est fait appel à plusieurs prestataires disposant de toutes l'ensemble des flux de déchets.

Au cours de l'année 2021, des travaux ont été réalisés sur ce site :

 analyses sur la qualité des eaux du ru, en plus du suivi de la qualité des eaux de ruissellement du site.

Le compostage :

La CABA a lancé depuis plusieurs années une opération de compostage individuel afin de réduire les déchets à la source. Cet objectif est devenu un enjeu majeur pour la préservation de notre environnement.

Fin 2021, le nombre total de foyers volontaires inscrits à la démarche de compostage individuel est de 2 984. Au cours de cette année 2021, 111 foyers se sont inscrits.

D. LES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Les compétences de la CABA lui donnent vocation à prendre en charge des opérations d'importance, dans les domaines de la construction et de la réhabilitation d'équipements publics d'intérêt communautaire, à vocation sportive, culturelle, touristique, transports...

La conduite des programmes de travaux neufs et de restructuration des équipements menés par la Collectivité s'échelonne sur plusieurs phases :

- Études pré-opérationnelles de faisabilité et de programmation (en interne ou en externe) :
 - analyse préalable des besoins fonctionnels des usagers et utilisateurs, audit technique, études d'opportunité et de faisabilité ;
 - réalisation d'un pré-programme/programme déterminant l'enveloppe financière globale, les délais, les contraintes techniques, juridiques et organisationnelles du projet.
- Études opérationnelles (maîtrise d'œuvre externe) et chantier :
 - élaboration du cadre de mission des maîtres d'œuvre et bureaux d'ingénierie divers, conformément aux règles du Code de la Commande Publique et de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'œuvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (dite « loi MOP »);
 - suivi des projets en phases d'étude et phases travaux en coordination avec les différents prestataires (maîtres d'œuvre, bureaux de contrôle, entreprises...), les services de la Collectivité, les gestionnaires et intervenants externes ;
 - contrôle du respect des coûts, de la qualité et des délais en phases de chantier et de réception finale des ouvrages.

Les opérations en cours en 2021 :

Transports

- Opération de création d'un Pôle d'Echange Intermodal sur le site de la Gare à Aurillac (études de maîtrise d'œuvre lancées en janvier 2018) :
 - PARTIE INFRASTRUCTURE :
 - dossier de consultation des entreprises réalisé en décembre 2019,
 - · début des travaux en juillet 2020,
 - réception des travaux prévue au premier semestre 2022.
 - GARE ROUTIÈRE (Ex-Halle SERNAM) :
 - dossier de consultation des entreprises réalisé en septembre 2020,
 - début des travaux en janvier 2021 et réception prévue au premier semestre 2022.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

<u>Équipements touristiques</u>

- Opération de restructuration du Camping Communautaire de l'Ombrade à Aurillac (études de maîtrise d'œuvre lancées en décembre 2018) :
 - dossier de consultation des entreprises réalisé en décembre 2020,
 - début des travaux en mai 2021,
 - réception des principaux travaux prévue à l'été 2022,
 - fin des travaux à l'hiver 2022.
- Station de Pleine Nature à Mandailles :
 - études de maîtrise d'œuvre pour la création d'une passerelle sur la Jordanne à Mandailles-Saint-Julien.
 - lancement de la consultation des entreprises en novembre pour un choix fin 2021,
 - mise en place prévue pour l'été 2022.

Administration générale

- Opération d'amélioration thermique et énergétique, et de restructuration de l'Immeuble de la Paix à Aurillac lancée en septembre 2019 (études de diagnostic, étude énergétique et études de maîtrise d'œuvre) :
 - dossiers de consultation des entreprises réalisés en mai et en septembre 2020,
 - début des travaux en novembre 2020,
 - réception des travaux réalisée à l'été 2021, emménagement en septembre 2021.

<u>Aéroport</u>

- Opération d'amélioration thermique et énergétique, d'agrandissement, d'aménagement et de mises aux normes de la tour de l'aérogare (site de l'Aéroport d'Aurillac-Tronquières). A la suite de l'abandon du projet portant sur l'aérogare dans sa globalité en mars 2020, études reprises et ciblées sur la tour.
- Consultation des entreprises au printemps 2021 pour une notification des marchés fin juin 2021.
- Démarrage des travaux en octobre 2021 pour une réception espérée courant du premier semestre 2022.

Les opérations à venir en 2022 :

• Opération d'amélioration thermique et énergétique, et de restructuration de l'Immeuble de la Paix à Aurillac : lancement de la tranche 2 (rez-de-chaussée).

E. LE SERVICE BÂTIMENTS, ESPACES VERTS ET MOYENS GÉNÉRAUX

> La présentation du service :

Les missions premières du service Bâtiments sont la gestion du patrimoine bâti et de tous les espaces verts communautaires ainsi que la gestion de l'infrastructure et des équipements techniques et matériels de la zone aéroportuaire. A celles-ci s'ajoutent la gestion des véhicules aéroportuaires et administratifs, le suivi des vérifications et contrôles obligatoires, la logistique des manifestations, le nettoyage des locaux, l'acquisition et l'entretien du mobilier et des appareils électroménagers et autres activités annexes. Une tâche complexe si l'on mesure l'étendue des connaissances techniques nécessaires mais aussi par le fait qu'il s'agit d'un service transversal intervenant pour tous les domaines de compétences de la CABA au service des administrés. Il contribue par ses missions au maintien en état des équipements publics et de ceux mis à disposition du personnel par des interventions d'entretien, de réparation et d'amélioration des lieux et matériels opérationnels des agents, réalisés soit en régie (CTC), soit par l'intermédiaire de prestataires extérieurs.

> L'effectif du service :

Le service est constitué de 37 agents.

Les interventions sur les bâtiments s'effectuent à effectif constant depuis de nombreuses années et ce malgré l'augmentation du patrimoine depuis 2007 : le Centre Aquatique, le Prisme,

l'Epicentre Urbain, la maison médicale de garde, la pépinière de log 101 015 241500230 20220630 DEL 2022 063 DE Jean Alric, le site du Puech des Ouilhes et la zone aéroportuaire. A cela, s'ajoute le nombre croissant de manifestations pour lesquelles le service est sollicité pour l'installation de stands et/ ou le déplacement de mobilier (montages, démontages et interventions techniques diverses). Le service des Espaces Verts a vu, quant à lui, ses effectifs diminuer (- 2 postes) depuis 2015 bien que très impacté par l'augmentation territoriale communautaire. Pour exemple, l'intégration des 4 dernières communes a entraîné l'entretien des accès et parcelles de 21 sites supplémentaires (Eau et Assainissement).

> L'organisation du service :

Sous la responsabilité d'un chef de service, il se décompose en 3 pôles :

Le pôle Études et Travaux (1 personne + chef de service)

Il diagnostique, élabore et chiffre les techniques mises en œuvre pour les travaux d'entretien, de maintenance, d'amélioration fonctionnelle des bâtiments mais aussi d'équipements variés comme l'aéroport (piste, balisage lumineux, équipements radio et météo, etc) ou des équipements scéniques en collaboration avec les régisseurs (tribune, scène, sonorisation) du Prisme, du Parapluie et du Chaudron. Il rédige les pièces techniques des marchés et assure le suivi de tous les chantiers confiés aux entreprises. Présent aux commissions de sécurité, il met en place et effectue le suivi des contrats d'entretien et des vérifications obligatoires. Il participe à la recherche de procédés permettant d'améliorer les équipements et locaux ou de générer des économies. Gestionnaire des énergies, il est le référent auprès des concessionnaires.

Mission complémentaire

Il organise les plannings des agents d'entretien (10 personnes) en fonction des manifestations, des congés et gère le recrutement du personnel remplaçant.

Il est aussi chargé du parc automobile et procède à toutes les démarches administratives en cas de vente, achat ou accident des véhicules. Il rédige les cahiers des charges pour l'achat de matériels ou véhicules légers.

Le pôle Installations Techniques (3 personnes)

L'équipe Thermie est présente au Centre Aquatique sur une grande partie des heures d'ouverture et avant l'arrivée du public afin d'effectuer les mesures, contrôles et réglages quotidiens des installations de chauffage d'air et d'eau et d'être ainsi en capacité de réagir sur les pannes qui entraîneraient une fermeture aux utilisateurs.

Elle organise les vidanges des bassins et procède, durant cette période, au nettoyage, à l'entretien des installations et au remplacement des organes techniques.

Le responsable de la cellule Thermie participe également à la gestion des installations de chauffage et de climatisation sur l'ensemble des équipements de la CABA. Il veille au bon fonctionnement des équipements et assure le suivi des travaux et entretiens confiés aux entreprises.

Le pôle CTC

L'équipe Bâtiments (6 personnes) effectue les dépannages, réparations, l'entretien et l'aménagement sur l'ensemble des sites. Elle est amenée à intervenir dans de nombreux corps de métier et plus particulièrement en électricité, plomberie, menuiserie, travaux de cloisonnement, de peinture, de carrelage, de faux-plafond et de maçonnerie.

L'équipe Serrurerie (3 personnes), malgré son nom, s'occupe aussi des clôtures, des barrières, des portails, des volets, charpentes et bardages métalliques ou des marches-pieds et autres équipements des véhicules et matériels de service. Le haut niveau de compétence de cette équipe l'amène à réaliser de plus en plus de pièces spécifiques et compliquées pour le service de l'Eau et notamment la fabrication de conduites en inox pour des chambres de vannes, par exemple.

Ces 2 équipes doivent assurer la manutention d'objets variés, la pose de banderoles et autres travaux divers pour lesquels il est nécessaire quelquefois de faire preuve d'ingéniosité.

Les aménagements extérieurs sont entretenus par les agents du 10.015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE (11 personnes). Ce travail consiste à effectuer, tout au long de l'année, la tonte, l'élagage, l'abattage d'arbres, la taille de haie et le débroussaillage. Cette équipe est amenée à participer à la pose ou à la réparation des clôtures ainsi qu'au déneigement et salage en hiver des abords des Établissements Recevant du Public (ERP). L'équipe entretient :

- 350 terrains (de surface allant de quelques mètres carrés à plus de 5 hectares pour certains) répartis sur les 25 communes, sur lesquels sont implantées les installations des services Eau et Assainissement, à savoir les stations de pompage, les réservoirs et les stations d'assainissement, par exemple ;
- 200 kilomètres de sentiers de randonnée et VTT. Elle doit aussi veiller au bon état du balisage ainsi que des passerelles, équipements en bois ou passages canadiens ;
- les parcelles où sont implantés les bâtiments recevant du public comme le Centre Aquatique, l'Aéroport, les Campings, la Piste d'Athlétisme, le Parapluie, le Boulodrome, pour ne citer que les plus importants.

Les faits marquants de l'année 2021 :

Aéroport

- Réparation et entretien des feux d'approche
- Entretien du balisage lumineux de la piste
- Vérification et entretien du groupe électrogène et du groupe de démarrage
- Suivi des contrôles périodiques, entretien et réparation des portes automatiques de l'aérogare
- Achat et suivi d'approvisionnement des produits de dégivrage
- Contrôle de la bascule et du radiamètre, maintenance des radios
- Fabrication d'un chariot de transport pour le groupe électrogène
- Réparation de la porte d'accès au local de contrôle des bagages
- Entretien et réparation TNL

Aires d'Accueil des Gens du Voyage de Tronquières et des Granges

- Remplacement des portes des blocs sanitaires
- Fourniture et pose de boîtiers de télérelève
- Réfection des installations électriques
- Remplacement de chauffe-eau
- Remplacement et sécurisation des portes du bâtiment « accueil »
- Remplacement et remise en état des équipements détériorés

Aire de Grand Passage de Leyritz

- Installation et repliement des sanitaires
- Réparation des installations sanitaires

Campings

- Hivernage et remise en eau des campings
- Mise en conformité électrique des mobil homes et sanitaires
- Vérification, entretien et maintenance des chauffe-eau des mobil-homes
- Détaupisation
- Déménagement et évacuation des bâtiments de l'Ombrade avant travaux

Centre Aquatique

- Diverses réfections de peinture
- Réfection de l'installation électrique
- Réfection des margelles des bassins
- Réfection partielle de la toiture
- Préparation, entretien et suivi des contrôles périodiques de l'installation de chlore
- Vérification, entretien, nettoyage et réparation des installations techniques (chauffage, sauna, hammam, traitement d'eau et d'air)
- Réparation des échelles d'accès au bassin sportif

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Centre de loisirs de Lascelles

- Mise aux normes des bornes électriques
- Mise en conformité des détecteurs incendie
- Réfection complète des lasures des chalets

Centre Technique Communautaire

 Achat et raccordement divers d'une structure modulaire pour besoin en vestiaires/ sanitaires

Chaudron

Acquisition de matériel

Divers bâtiments

- Suivi des contrôles réglementaires, réparations et mise aux normes des équipements
- Préparation et suivi des commissions de sécurité dans les ERP
- Déménagement des services du village d'entreprises vers le bâtiment de la Paix
- Achats de mobilier et équipements divers
- Fabrication et pose de nombreux racks de stockage (CTC, assainissement, UCPA...)

Épicentre urbain

Remplacement de deux portes extérieures

Immeuble des Carmes

- Réfection des peintures et revêtement de sol du bureau du président et du secrétariat du cabinet
- Cloisonnement et réfection de bureau pour redistribution
- Déménagement et réorganisation des bureaux du 3ème étage
- Réparation sur l'installation de climatisation et de chauffage

Médiathèque

- Vérification, réparations et modifications électriques
- Suivi et amélioration de l'installation de chauffage

Parapluie

- Achat de matériel et équipement de spectacle
- Conformité électrique

Prisme

- Entretien et maintien aux normes des installations électriques
- Réfection des clôtures et portail

Puech des Ouilhes

- Nettoyage des gouttières et descentes EP
- Mise en service et hivernage des plages flottantes
- Fabrication d'une rampe d'accès PMR
- Réfection complète de l'échelle du plongeoir

Refuge SPA

- Réfection et fabrication des portes des chenils
- Remplacement de la chaudière
- Réparation des clôtures et portail

Stade Jean Alric

- Tribune d'Honneur Réfection de la toiture
- Réparation et entretien des ascenseurs
- Réfection complète du sol de la salle de musculation

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Stabus

Aménagement de la banque d'accueil de la boutique

Office du Tourisme

Mise aux normes de l'installation électrique

Éclairage public

Réparation de l'éclairage public (Zac Esban, Village d'Entreprises, aéroport)

Sentiers de randonnée

- Entretien et maîtrise de la végétation de 200 kilomètres de sentiers
- Réfection et refixation du balisage
- Réparation partielle et entretien des passerelles, passages canadiens, clôtures

Renouvellement du parc automobile

- Contrôle et suivi de l'entretien des véhicules pompiers, dégivreuse et nacelle de l'aéroport
- · Achat d'un véhicule type fourgon pour les espaces verts

Services Eau et Assainissement

- Entretien et nettoyage des espaces verts, élagage, abattage etc des 350 sites
- Pose et entretien des clôtures et portails
- Fabrication de conduites Inox, de chambres de vanne, de passerelles métalliques
- Fabrication et pose de caillebotis pour accès aux cuves des réservoirs (Jussac, Thiézac)
- Réparation et/ou remplacement des portes métalliques
- Fabrication et pose de nombreuses plaques de regard (Mandailles)
- Fabrication et pose de support de pompes et garde-corps à Marmanhac
- Fabrication et pose de support de turbine à la STEP de Crandelles

F. L'URBANISME/HABITAT ET LE SERVICE ADS

1. L'Habitat et le Logement

La CABA est compétente en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH). Dans un souci de mise en cohérence de ses politiques d'aménagement et d'habitat, la CABA s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH (PLUi-H). Le projet de PLUi-H a été arrêté le 7 janvier 2019 et est entré en vigueur le 20 janvier 2020.

Afin de pouvoir suivre les évolutions du territoire communautaire, un observatoire de l'habitat et du foncier a été monté en 2020 et devrait être actualisé annuellement. Il a pour objectifs de :

- permettre un accès simplifié à des informations homogènes, quelle que soit la commune, en facilitant les comparaisons territoriales, pour tous les élus et les services;
- constituer un appui à la fourniture de données de contexte, selon les grands enjeux locaux, dans le cadre de démarches de planification et d'études;
- faciliter la compréhension des problématiques habitat par une approche multithématique de cette question (logement, économie, transports, social, etc...).

En partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la CABA met en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'intégralité du territoire intercommunal pour la période 2017-2021. Ce dispositif permet aux propriétaires occupants et bailleurs de bénéficier, sous conditions, d'aides techniques et financières pour la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat de résidences principales. Les principaux objectifs de cette opération sont : l'amélioration du confort des logements en favorisant les économies d'énergie, le maintien à domicile en cas de perte d'autonomie et l'installation de ménages modestes.

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Ainsi, en 2021, 310 logements de propriétaires occupants et 5 logements de propriétaires bailleurs (soit un dépassement de l'objectif initial de 178 logements, 230%), ont été financés à hauteur de 3 246 450 € de subventions. 50 % des dossiers financés ont concerné des travaux d'amélioration de la performance énergétique. Ces aides ont généré plus de 5 604 000 € de travaux, pour la plupart réalisés par des artisans locaux.

Cette OPAH s'étant achevée le 31 décembre 2021, la CABA a engagé en 2021, en partenariat avec les Communautés de Communes de Cère et Goul en Carladès et de la Châtaigneraie Cantalienne, une étude d'évaluation et pré-opérationnelle dont l'objectif est de définir les prochaines opérations d'amélioration de l'habitat sur les trois territoires.

Dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est mise en œuvre sur l'hyper-centre d'Aurillac pour la période 2019-2024. La convention d'OPAH-RU a été signée le 20 septembre 2019 entre la CABA, l'État (Anah), la Ville d'Aurillac, la Caisse des Dépôts et Consignations, la SACICAP Sud Massif Central et Action Logement. Ce dispositif d'intervention renforcée vise à :

- requalifier les logements privés parfois obsolètes,
- réduire la vacance en permettant le recyclage des logements dégradés,
- adapter l'habitat à la demande des ménages pour attirer de nouvelles populations,
- faciliter les parcours résidentiels,
- contribuer au repositionnement du centre ancien d'Aurillac sur le marché de l'immobilier,
- améliorer les conditions de logement des populations en place,
- participer à l'amélioration de l'attractivité du centre-ville,
- enrayer la paupérisation du quartier et permettre une mixité sociale vers le haut.

Au cours de l'année 2021, ce sont 7 logements de propriétaires occupants et 9 de propriétaires bailleurs qui ont pu bénéficier de l'OPAH-RU pour plus de 448 105 € d'aides publiques. Ces aides ont généré 900 000 € de travaux.

La Communauté d'Agglomération a été sélectionnée en mai 2021 dans le cadre du **Plan National de Lutte contre les Logements Vacants** afin de participer au développement de la solution numérique Zéro Logement Vacant mise en place par l'État.

Ainsi les propriétaires de 248 logements structurellement vacants situés dans le périmètre de l'OPAH-RU « Action Cœur de Ville » ont été contactés afin de les inciter à remettre leur bien sur le marché

Après la création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) en 2017 et l'approbation du document-cadre sur les orientations relatives aux attributions de logements sociaux en 2019, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), qui met en œuvre ce document-cadre, a été élaborée en partenariat avec les acteurs du territoire et a été signée en début d'année 2021. Elle se décline en 4 axes :

- les objectifs à atteindre en matière d'attributions concourant à l'équilibre territorial,
- les objectifs à atteindre en termes de publics à accueillir.
- les actions concourant à l'attractivité des quartiers prioritaires et de veille,
- les modalités de coopération partenariale pour concourir à l'atteinte des objectifs.

En 2021, les objectifs de la Loi Egalité et Citoyenneté (dite « Loi LEC ») du 22 décembre 2016 en termes de rééquilibrage des attributions sont partiellement atteints sur le territoire communautaire :

- 21% des attributions hors Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) concernent des ménages dont les ressources sont inférieures au premier quartile de revenus (objectif minimum de 25 %);
- 67 % des propositions d'attribution en QPV ont été faites à des ménages dont les ressources sont supérieures au premier quartile de revenus (objectif minimum de 50 %).

L'année 2021 a été marquée par la poursuite du processus de la contra del contra de la contra del la concernés par une démolition dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain du quartier de Marmiers. Le relogement de la résidence Marmiers (92 logements) s'est achevé en début d'année 2021, soit 62 ménages relogés. Le processus de relogement de la Résidence Clémenceau s'est engagé en 2021 et celui-ci devrait se poursuivre tout au long de l'année 2022.

2. Le Service Urbanisme (planification et instruction)

Le service ADS :

Suite aux dispositions de la loi ALUR mettant un terme à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, la CABA a mis en place, depuis le 1er juillet 2015, un service commun pour prendre en charge l'instruction pour le compte des 20 communes de son territoire couvertes par un document d'urbanisme.

Depuis le 1er janvier 2018, le service ADS a été mutualisé avec la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne dont 20 communes étaient couvertes par un document d'urbanisme.

En effet, les deux intercommunalités ont décidé d'exercer ensemble cette compétence par « regroupement des services et équipements existants » au sens des dispositions de l'article L.5111-1-1 du CGCT.

Avec l'entrée en vigueur du PLUi-H de la CABA au 20 janvier 2020, et des PLUi du Pays de Montsalvy et d'Entre 2 Lacs le 17 février 2020, ce sont 22 communes supplémentaires qui ont rejoint le service ADS portant à 62 le nombre de communes membres.

Bilan de l'année 2021 :

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, ce sont 2 722 dossiers qui ont été instruits par le service ADS représentant 2 128,9 équivalents permis de construire selon la répartition suivante :

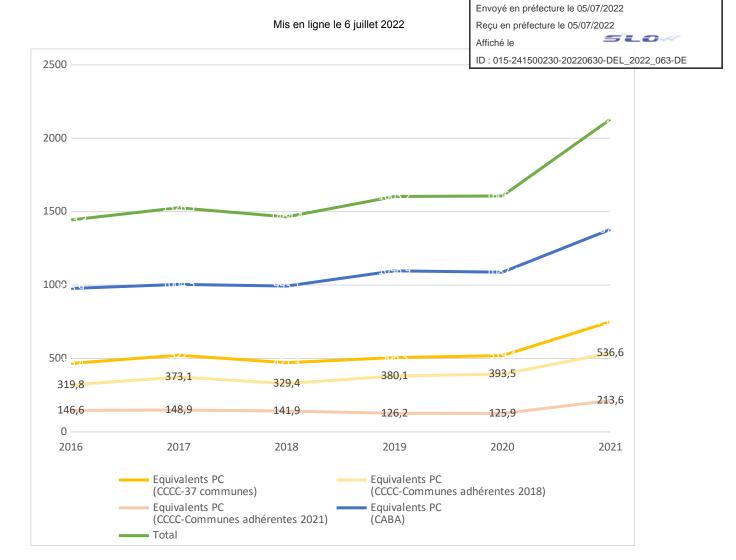
- CABA: 1755 dossiers (1389 dossiers en 2020) représentant 1378,7 équivalents permis de construire (1 087,4 en 2020);
- Châtaigneraie Cantalienne: 967 dossiers (508 dossiers en 2020) représentant 750,2 équivalents permis de construire (393,5 en 2020).

Le volume de dossiers instruits par le service ADS a donc augmenté de 43,8 % en 2021 par rapport à 2020 selon la répartition suivante :

- + 26.8 % pour la CABA
- + 90,6 % pour la Châtaigneraie Cantalienne (si l'on prend en compte seulement les 20 communes déjà membres du service ADS en 2020).

Une forte augmentation du nombre de dossiers déposés a été constatée sur l'année 2021, notamment sur le 1er semestre et sur le mois de décembre. Cette augmentation concerne l'ensemble du territoire couvert par le service mutualisé.

Ci-après, les courbes d'évolution du nombre d'équivalents permis de construire entre 2016 et 2021:



Le détail de l'activité du service concernant les types de dossiers instruits et la répartition des dossiers par commune est présenté dans les tableaux et graphiques ci-dessous.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Nombre de dossiers déposés par commune sur le territoire de la CABA Année 2021

Commune	Cub	DP	PC	PA	PD	Total dossiers	Équivalents PC
Arpajon-sur-Cère	15	109	84	6	2	216	175,1
Aurillac	12	375	103	4	6	500	379,9
Ayrens		20	7			27	21
Carlat	1	11	7			19	15,1
Crandelles	3	23	15	1	1	43	34,3
Giou-de-Mamou	1	16	18	4		39	34,4
Jussac	7	35	38	1		81	66,5
Labrousse	3	10	11			24	19,2
Lacapelle-Viescamp	3	18	16			37	29,8
Laroquevieille	1	7	5			13	10,3
Lascelles	3	4	4	3		14	11,6
Mandailles-Saint-Julien	4	13	7			24	17,7
Marmanhac	6	31	6	1		44	31,3
Naucelles	2	31	32	1		66	55,7
Reilhac	3	29	11	2		45	34,9
Saint-Cirgues-de-Jordanne	3	5	3			11	7,7
Saint-Paul-des-Landes	10	44	26	2	1	83	64
Saint-Simon	1	29	23	2		55	46,1
Sansac-de-Marmiesse	12	47	24	1		84	62,9
Teissières-de-Cornet	2	13	4	2		21	16,3
Velzic		12	14			26	22,4
Vézac	6	32	23			61	47,8
Vézels-Roussy		7	0			7	4,9
Yolet	2	11	7			20	15,5
Ytrac	11	115	67	2		195	154,3
Total	111	1047	555	32	10	1755	1378,7
			Dont 82 PCM et 5 PCT	Dont 12 PAM et 1 PAT			

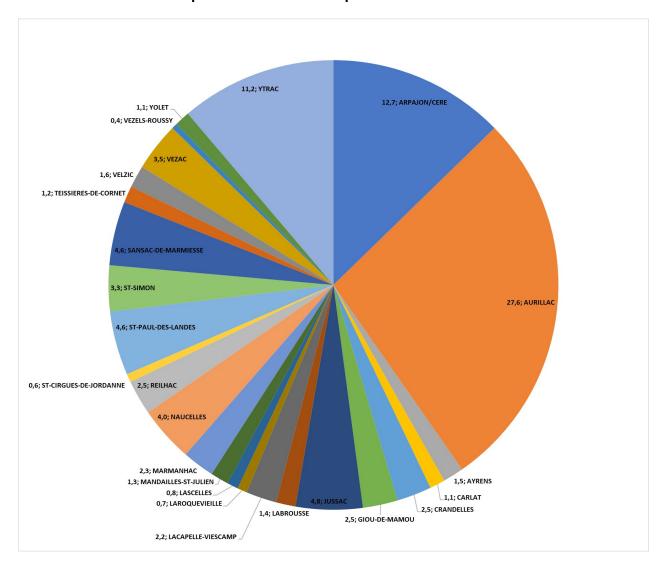
Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID : 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Répartition des dossiers par commune - CABA



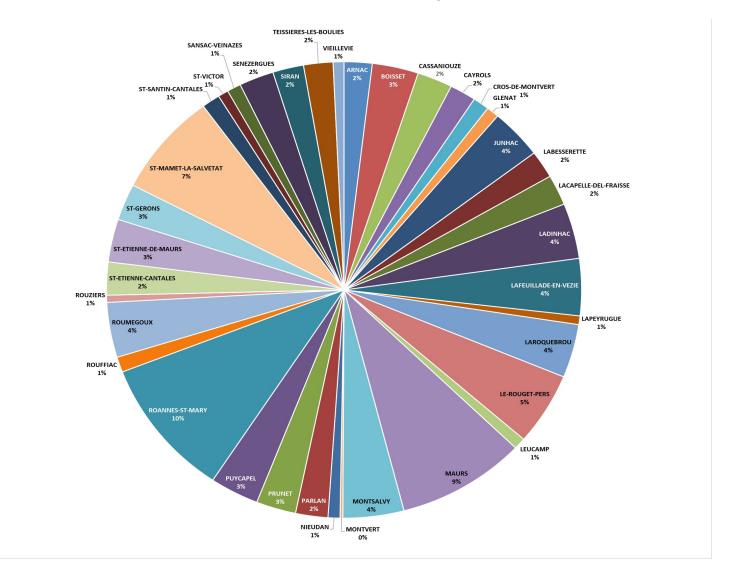
Affiché le



Commune	Cub	DP	PC	PA	PD	Total dossiers	Équivalents PC
Arnac		15	3		1	19	14,3
Boisset	5	18	9			32	23,6
Cassaniouze	1	12	8	1		22	18
Cayrols	3	6	8			17	13,4
Cros-de-Montvert	1	7	3			11	8,3
Glénat	3	6	1			10	6,4
Junhac	5	13	14		2	34	26,7
Labesserette	1	6	10			17	14,6
Lacapelle-del-Fraisse	2	12	7			21	16,2
Ladinhac	3	26	10			39	29,4
Lafeuillade-en-Vézie	3	23	11	1	1	39	30,3
Lapeyrugue	1	6				7	4,6
Laroquebrou	2	28	8			38	28,4
Le Rouget-Pers	7	27	16		1	51	38,5
Leucamp	1	7			1	9	6,1
Maurs	9	62	18		1	90	65,8
Montsalvy	5	13	18	1	1	38	31,1
Montvert		2				2	1,4
Nieudan		3	4			7	6,1
Parlan	3	9	9			21	16,5
Prunet		19	7			26	20,3
Puycapel	6	18	10			34	25
Roannes-Saint-Mary	20	34	42			96	73,8
Rouffiac		9	1		1	11	8,1
Roumegoux	1	18	15	1		35	29,2
Rouziers	1	2	2			5	3,8
Saint-Etienne-Cantalès		5	14			19	17,5
Saint-Etienne-de-Maurs		14	13			27	22,8
Saint-Gérons	1	10	12			23	19,4
Saint Mamet-la-Salvetat	10	37	25			72	54,9
Saint-Santin-Cantalès	2	5	5			12	9,3
Saint-Victor	1	7				8	5,3
Sansac-Veinazès		3	5			8	7,1
Sénezergues	5	5	11	1		22	17,7
Siran		14	6			20	15,8
Teissières-les-Bouliès		10	8			18	15
Vieillevie		5	2			7	5,5
TOTAL	102	516	335	5	9	967	750,2

Dont 26 PCM Dont 2 PAM

Répartition des dossiers par commune - Châtaigneraie Cantalienne



Perspectives 2022 - Dématérialisation des DAU et des DIA

L'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives a instauré le principe de la Saisine par Voie Electronique (SVE). Selon les dispositions des articles L112-8 et suivants du Code des Relations entre le Public et les Administrations, la SVE permet aux usagers de saisir l'administration (Etat et collectivités territoriales) de manière dématérialisée, selon les modalités mises en œuvre par cette dernière (email, formulaire de contact, télé services etc.) dans le respect du cadre juridique général.

Après avoir été plusieurs fois repoussée, l'application de la SVE aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (DAU) sera effective au 1^{er} janvier 2022. Elle est accompagnée par l'obligation faite par l'article 62 de la loi Elan, pour les communes supérieures à 3 500 habitants, de traiter de manière dématérialisée les dossiers déposés de manière dématérialisée.

Les communes de la CABA et de la Châtaigneraie Cantalienne (CCCC) ayant choisi de confier l'instruction des ADS à un service commun mutualisé, celui-ci a souhaité mener une étude préalable en vue d'effectuer un état des lieux puis de réfléchir à l'organisation optimale permettant de répondre aux futures contraintes réglementaires, de manière à apporter aux élus des communes et des deux EPCI les éléments d'aide à la décision nécessaires.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

L'étude, confiée au cabinet spécialisé ACTIV Conseil, a démarré de l'etidis-241500230-20220630-DEI-2022_063-DEI
audit organisationnel du service mutualisé. Les conclusions ont été présentées fin octobre 2021, les éléments contenus dans le rapport ayant été transmis aux communes début décembre en parallèle des principaux points ressortant de l'enquête menée auprès des communes qui a rencontré un franc succès, plus de 80% des communes ayant répondu. Ce rapport a émis un satisfecit global sur le service en place « bien assis dans son rôle et reconnu » et a préconisé, au-delà de la simple satisfaction de la contrainte règlementaire, de saisir l'occasion de la dématérialisation pour apporter un meilleur service à l'usager, fournir un plus grand confort de travail aux agents et offrir une meilleure efficience en réduisant notamment la charge des communes qui reste importante actuellement.

Afin de décliner les 3 objectifs préconisés à la suite de la phase d'état des lieux, les travaux menés ont approfondi 5 orientations essentielles :

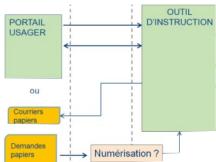
1) Viser un processus tout dématérialisé dès le départ

Il est difficile d'envisager un double flux, pour les instructeurs, mais aussi pour les nombreux services consultés. Si la re-matérialisation des flux déposés en numérique serait dans tous les cas très coûteuse et apparaît contre nature étant donné que la mutation des usages est considérée comme devant être assez rapide (90-100% en 2 ans pour les professionnels, en 5 ans pour les particuliers), les flux dématérialisés présentent par contre de nombreux avantages : pour les instructeurs (un seul processus, accès à tout moment à tous les documents y compris à distance ou en télétravail, obtention des avis en ligne ...), pour les communes (plus de tenue en double mais accès néanmoins au contenu du dossier, plus d'envoi manuel au contrôle de légalité, celui-ci étant automatisé...), pour les services consultés (un seul flux, consultation des dossiers en ligne, suivi aisé des avis à émettre et émis ...).

Il y a donc un intérêt à envisager dès le démarrage un processus tout dématérialisé. C'est ce qui apparaît souhaitable pour la CABA et la CCCC à l'instar de la quasi-totalité de tous les autres territoires. De même, il apparaît souhaitable d'étendre la démarche aux DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner).

2) Organiser pour cela la numérisation des dépôts qui resteront « papier »

Le souhait de traiter tous les dépôts de façon dématérialisée, nécessite d'organiser la numérisation des dossiers et pièces complémentaires encore déposés « papier », la question étant qui prend en charge chacune des composantes de la numérisation : les communes ou le service mutualisé ?



3) Accompagner les usagers dans le dépôt dématérialisé

Il apparaît souhaitable que les usagers se mettent le plus rapidement possible à déposer leurs demandes de manière dématérialisée pour réduire la charge de numérisation ainsi que la charge et le coût des envois papier. Des actions de communication devront être menées à cet effet. Par ailleurs, il est nécessaire d'accompagner ceux qui en auront le besoin, la question étant là aussi : quels doivent être les rôles respectifs des communes et du service mutualisé ?

4) Étendre l'offre de services proposée aux communes

Le questionnaire réalisé ayant fait ressortir des points sur lesquels des améliorations sont possibles ainsi que la lourdeur de certaines tâches restant à la charge des communes et les difficultés ou limites qu'elles rencontrent, les possibilités d'étendre l'offre du service mutualisé et l'usage des outils disponibles ont été étudiées.

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le



5) Viser un démarrage au 04 avril 2022

Même si la réglementation s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2022, il apparaît préférable de viser un démarrage de la dématérialisation seulement le 4 avril 2022. En effet, certains acteurs ne sont pas encore prêts (notamment la DDT) et des actions restent à mener en interne. Début avril apparaît être un juste milieu permettant de démarrer peu de temps après la date réglementaire (sinon le nombre de dépôts SVE risque d'être trop important).

L'organisation cible projetée, qui prend en compte les éléments ressortant de l'audit et de l'enquête menée auprès des communes, sera présentée aux instances communautaires pour validation à compter de fin janvier 2022. Les orientations retenues devront ensuite être votées par chaque commune, notamment les éventuelles évolutions de la convention passée pour le traitement des autorisations d'urbanisme.

> Le Pôle Planification :

Depuis le 11 décembre 2015, et suite à l'accord unanime des communes membres, la compétence PLU a été transférée à la CABA. Ce transfert s'est accompagné de la prescription de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et d'un Règlement Local de Publicité Intercommunal ainsi que du transfert de la compétence relative au Droit de Préemption Urbain (DPU).

1/ L'entrée en vigueur du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat) et du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal)

Le Conseil Communautaire a prescrit, le 14 décembre 2015, l'élaboration d'un PLUi-H. Il s'agit d'un document d'urbanisme opérationnel qui détermine en particulier l'utilisation du droit des sols (droit à construire) sur les 25 communes de la CABA.

Ce document, compatible avec le SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie, devra également permettre de :

- favoriser une utilisation économe de l'espace ;
- favoriser les déplacements en modes doux ;
- favoriser la mixité sociale fonctionnelle et générationnelle ;
- minimiser le recours à la voiture individuelle, notamment en rapprochant les lieux de travail des lieux d'habitat ;
- mettre en valeur et préserver les trames vertes et bleues.

Le Conseil Communautaire a également prescrit l'élaboration d'un RLPi le 14 décembre 2015.

La réalisation du PLUi-H et du RLPi a été confiée à un bureau d'études spécialisé, CITADIA CONSEIL, via l'attribution d'un marché public le 1er avril 2016 pour un montant de 322 920 € HT.

La réalisation du diagnostic agricole, pièce obligatoire du rapport de présentation du PLUi-H, a été conduite par les services de la Chambre d'Agriculture du Cantal.

Après trois années d'études, le PLUi-H et le RLPi ont été arrêtés lors du Conseil Communautaire du 7 janvier 2019 et approuvés lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2019.

Le PLUi-H est entré en vigueur le 20 janvier 2020.

Une charte de gouvernance « post-approbation PLUi-H » a été approuvée le 17 décembre 2019 afin de définir un cadre pour assurer le suivi et les évolutions du nouveau document d'urbanisme dans le même esprit de concertation et de coopération entre toutes les communes que lors de l'élaboration du PLUi-H. Cette charte prévoit notamment l'organisation de réunions semestrielles voire trimestrielles afin d'échanger régulièrement avec les communes et tous leurs maires qui conservent la plénitude de leurs pouvoirs propres en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Les premiers mois de mise en œuvre du PLUi-H ont été l'occasion de faire apparaître certaines erreurs matérielles, oublis et difficultés d'interprétation des règles. Dès l'automne 2020, il a été demandé aux élus de faire remonter les demandes d'évolution du règlement (graphique, écrit ou OAP) concernant le territoire des communes. Ces demandes ont été présentées lors de la commission Aménagement du Territoire Communautaire du 26 novembre 2020 où il a été proposé de lancer une ou plusieurs procédures d'évolution du PLUi-H en veillant à préserver les équilibres définis dans le document approuvé et à ne pas augmenter la consommation foncière.

Au cours de l'année 2021, 9 procédures de révisions allégées, une procédure de modification et une de modification simplifiée ont été lancées. Les études ont été confiées au groupement CITADIA Conseil / EVEN Conseil par le biais d'un accord cadre notifié en octobre 2021. Ces procédures devraient être finalisées fin 2022.

2/ L'exercice de la compétence Droit de Préemption Urbain

Par délibération du 17 décembre 2019, la CABA a institué le Droit de Préemption Urbain sur toutes les zones U et AU du PLUi-H.

L'instruction des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) est effectuée par la CABA. Les communes continuent à enregistrer les DIA puis les transmettent à la CABA pour instruction en indiquant si le bien présente un intérêt pour la commune. Dans ce cas, la CABA subdélègue le Droit de Préemption Urbain à la commune afin que celle-ci puisse mener la procédure d'acquisition jusqu'à son terme.

Concernant l'exercice du Droit de Préemption Urbain, sur l'année 2021, ce sont 1 378 Déclarations d'Intention d'Aliéner qui ont été déposées sur le territoire de la CABA, soit une augmentation de 18 % par rapport à 2020.

G. LE SCOT/LA DEMARCHE TEPOS

1. Le SCoT

Le service rattaché au Syndicat Mixte du SCoT comprend 2 agents et a pour missions principales le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie (BACC), l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), la mise en œuvre du dispositif TEPOS et le suivi de diverses contractualisations.

> Les activités du service :

- Sur le suivi de la mise en œuvre du SCoT, 4 avis sur des documents d'urbanisme ont été rendus au cours de l'année 2021 et 10 invitations à des réunions ont été destinées au Syndicat Mixte. De plus, afin de préparer l'évaluation qui aura lieu en 2024, le groupement Campus Développement-Cabinet Ectare a été sélectionné pour réaliser une mise à jour du diagnostic. Les données actualisées ont montré l'évolution du territoire entre 2013 et 2018/2021.
- Concernant le PCAET, les partenaires ont été sollicités pour un avis sur le projet de fichesactions proposé.
- En ce qui concerne le dispositif TEPOS, l'arrivée de Madame Aline CHERPEAU en août 2021 a permis d'acter le lancement du dispositif. Une enquête a été transmise aux communes de la CABA et de la Communauté de Communes de Cère et Goul en Carladès pour recenser le patrimoine ayant un potentiel de rénovation thermique et de pose de panneaux photovoltaïques en toiture (voir ci-dessous).
- Par ailleurs, le service assure le suivi de diverses contractualisations avec l'ADEME parmi lesquelles figure le Contrat d'Objectifs Territorial Économie Circulaire et Cit'Ergie, signé en décembre 2021 (voir ci-dessous).

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le

ID: 015-241500230-20220630-DEL_2022_063-DE

Les chantiers à venir en 2022 :

- Élaboration de deux PLUi en Châtaignerie Cantalienne où l'avis du SCoT sera sollicité ;
- Travail sur l'intégration des dispositions de la Loi Climat et Résilience dans les divers documents d'urbanisme;
- Finalisation du plan d'actions du PCAET ;
- Résultats de l'enquête de patrimoine et recherches de financements pour la rénovation thermique et la pose de panneaux photovoltaïques en toiture;
- Engagements dans un Contrat de Chaleur Renouvelable avec l'ADEME ;
- Lancement du COT Economie Circulaire et Cit'Ergie ;
- Candidature au programme européen LEADER 2023-2027 ;
- Lancement de la réalisation d'un Schéma des Énergies Renouvelables ;
- · Création de commissions de travail.

2. Focus sur la démarche TEPOS

La démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS) est portée par le Syndicat Mixte du SCoT BACC depuis 2018. Elle est accompagnée par les partenaires que sont l'ADEME, la Région AURA et les services de l'État (DDT). Un diagnostic a été réalisé en 2018-19, et 34 objectifs sont fixés.

L'année 2021 a permis la mise en œuvre concrète de la démarche TEPOS, pour les trois prochaines années, sur le territoire commun de la CABA et des Communautés de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne et de Cère et Goul en Carladès. La convention ADEME signée en 2019, permet de financer ce programme.

Un recrutement a été organisé sur l'année écoulée. Une chargée de mission fait désormais partie de l'équipe du Syndicat Mixte du SCoT BACC depuis le 1^{er} août 2021 comme animatrice territoriale sur la thématique de l'énergie, afin de suivre et d'accompagner les projets d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables des 3 EPCI. Basée à Aurillac, elle se rend dans les différentes intercommunalités pour échanger avec les services et les élus.

La gouvernance du TEPOS BACC s'installe progressivement. Les premiers contacts avec les partenaires dont les activités sont liées à l'énergie ont été pris (Syndicat des Energies, ENERGIE15, Syndicat Mixte du Grand Site du Puy Mary, Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, Conseil Départemental du Cantal, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), ainsi qu'avec les réseaux régionaux et nationaux compétents (Comité national CLER, réseau AURA2E). Des présentations de la démarche TEPOS aux élus du territoire SCoT BACC, parallèlement à celles concernant le PCAET, ont eu lieu lors du Bureau Communautaire du 22 novembre 2021.

Le programme d'actions sur les énergies (programme TEPOS BACC) est en cours d'élaboration. Les priorités annuelles y seront indiquées comme la rénovation énergétique des bâtiments publics, un schéma des énergies, des toitures photovoltaïques.

Dans le même temps et poursuivant l'objectif d'une réponse concertée et coordonnée aux enjeux de la transition énergétique sur le territoire, les 3 EPCI de l'Arrondissement d'Aurillac se sont engagés, fin 2021, sous l'égide du Syndicat Mixte du SCoT BACC, dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME.

Ce contrat, d'une durée de 4 ans, est fondé sur les programmes « Cit'énergie » (Climat – Air – Energie) et « Economie Circulaire » et permet, à travers les cofinancements qu'il mobilise, de valoriser la progression du territoire au regard de divers indicateurs et objectifs d'actions fixés par lui et prenant en considération l'état des lieux existant.